



Assemblée des États Parties

Distr. : générale
11 septembre 2017

FRANÇAIS

Original : anglais/français/espagnol

Seizième session

New York, 4-14 décembre 2017

Sixième élection des juges de la Cour pénale internationale

Additif

Annexe I

Liste alphabétique des candidats (avec exposé des qualifications)

Sommaire

	<i>Nom</i>	<i>Nationalité</i>	<i>Page</i>
1.	AITALA, Rosario Salvatore	(Italie)	2
2.	AKANE, Tomoko	(Japon)	17
3.	ALAPINI-GANSOU, Reine	(Bénin)	24
4.	BOSSA, Solomy Balungi	(Ouganda)	35
5.	UR EVI , Zlata	(Croatie)	39
6.	IBAÑEZ CARRANZA, Luz del Carmen .	(Pérou)	49
7.	KHOSBAYAR, Chagdaa	(Mongolie)	67
8.	MAJARA, Nthomeng Justina	(Lesotho)	73
9.	MENSA-BONSU, Henrietta	(Ghana)	79
10.	PERALTA DISTEFANO, Ariela	(Uruguay)	87
11.	PROST, Kimberly	(Canada)	99
12.	VUKOJE, Dragomir	(Bosnie-Herzégovine)	107

1. AITALA, Rosario Salvatore (Italie)

[Original : anglais]

Note verbale

L'Ambassade d'Italie présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome et a l'honneur de soumettre une candidature dans le cadre de l'élection de six juges de la Cour pénale internationale qui doit avoir lieu à la seizième session de l'Assemblée, à New York, du 1^{er} au 14 décembre 2017.

Le Gouvernement de la République italienne présente la candidature de Monsieur Rosario Salvatore Aitala, juge et actuel conseiller principal auprès du Sénat de la République italienne pour les affaires internationales, au poste de juge de la Cour pénale internationale au titre de la liste A pour les années 2018 à 2027. L'Italie estime que Monsieur Aitala présente toutes les qualités requises au paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome.

Conformément à la procédure précisée dans la Résolution ICC-ASP/3/Res.6, ainsi qu'à la note verbale ICC-ASP/16/SP/07 du 7 mars 2017, l'Ambassade d'Italie a l'honneur de soumettre cette candidature et joint le curriculum vitae de Monsieur Aitala ainsi que l'exposé de ses qualifications par le Gouvernement italien, aux termes du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome et du paragraphe 6 de la Résolution de l'Assemblée des États Parties sur les modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/3/Res.6).

Exposé des qualifications

Exposé soumis aux termes du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et du paragraphe 6 de la Résolution sur les modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/3/Res.6).

Le Gouvernement italien a décidé de nommer Monsieur Rosario Salvatore Aitala, Procureur et haut magistrat italien, candidat au poste de juge de la Cour pénale internationale pour les élections qui doivent se tenir lors de la seizième session de l'Assemblée des États Parties à New York, du 4 au 14 décembre 2017.

Le curriculum vitae de Monsieur Aitala est joint en anglais [traduit en français] au présent exposé.

Monsieur Aitala est nommé au titre de la liste A, présentant des candidats ayant « une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire » (article 36, paragraphe 3, alinéa b-i) et paragraphe 5 du Statut de Rome).

Monsieur Aitala remplit toutes les conditions de considération morale, d'impartialité, d'intégrité, d'expérience et d'ancienneté requises en Italie pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires, telles que précisées à l'alinéa a) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome.

La carrière de Monsieur Aitala a été consacrée au droit pénal et à ses procédures, y compris au niveau international. En vingt-cinq ans d'activité, il a occupé diverses fonctions dans des postes relevant du judiciaire et des enquêtes, en Italie et à l'étranger. Il a également enseigné le droit pénal, la procédure pénale et le droit pénal international dans des universités nationales et internationales. Il a commencé sa carrière en tant que haut fonctionnaire de police chargé des enquêtes sur les crimes graves avant de devenir magistrat à la Cour d'appel de Milan, où il s'est spécialisé dans la poursuite des affaires liées à la corruption, à la Mafia, et aux crimes commis contre des personnes vulnérables. Détaché par le Bureau du Procureur anti-Mafia de Palerme, il a ensuite été procureur à Trapani, en Sicile, où il a poursuivi le crime organisé, la corruption, les crimes violents et la traite des êtres humains ainsi que de nombreux crimes contre des femmes et des enfants. En

tant qu'Expert principal du programme de coopération de la Communauté européenne avec les autorités albanaises de la police d'État et du Parquet général (PAMECA), il a étroitement collaboré avec le Ministre de la justice sur la législation pénale et avec le Procureur général sur les affaires de crime organisé, de traite d'êtres humains, de trafic de drogue, de terrorisme et de blanchiment de fonds. Il a également contribué à l'établissement de la Cour jugeant des crimes graves et de la criminalité organisée, et du Bureau du Procureur. En sa qualité de coordonnateur du programme judiciaire italien pour l'Afghanistan, il a rédigé la législation pénale et établi les Sections traitant des crimes contre les femmes et les enfants au Bureau du Procureur général à Kaboul et à Herat. Il a conseillé des pays d'Amérique latine et d'Amérique centrale sur les enquêtes et les poursuites en matière de crimes graves, crimes financiers et criminalité organisée. Actuellement, Monsieur Aitala supervise un large éventail d'affaires juridiques et internationales en sa qualité de conseiller principal auprès du Président du Sénat italien.

Monsieur Aitala a une expertise judiciaire spécifique sur les infractions pénales commises contre les personnes vulnérables (notamment les femmes et les enfants), la criminalité transnationale, les enquêtes financières et la coopération internationale en matière de questions pénales.

Il a une pratique courante de l'anglais et de l'espagnol, des connaissances de base en français, et un niveau intermédiaire en albanais à l'oral.

Monsieur Aitala est un ressortissant italien qui ne possède la nationalité d'aucun autre État.

Monsieur Aitala serait disponible pour assumer des fonctions à temps plein dès que la charge de travail de la Cour l'exigerait.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom de famille : Aitala
 Prénom : Rosario Salvatore
 Sexe : Homme
 Date de naissance : 24 septembre 1967
 Nationalité : Italienne
 Critères régionaux : Europe occidentale et autres États
 État civil : Marié
 Liste A / Liste B : Liste A
 Langues : langue maternelle : italien
 Anglais : (à l'écrit) confirmé ; (à l'oral) confirmé
 Français : (à l'écrit) débutant ; (à l'oral) débutant
 Espagnol : (à l'écrit) confirmé ; (à l'oral) confirmé
 Albanais : (à l'écrit) intermédiaire ; (à l'oral) intermédiaire

Qualifications académiques

09/2004 : Institution : Académie d'Aabo (Abo Academy University), institut des droits de l'homme, Turku (Finlande) ; diplôme(s) obtenu(s) : spécialisation en gestion civile de pays sortant d'une crise – État de droit (cours organisé en coopération avec la Commission européenne).

02/2004 : Institution : Institut universitaire européen, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, Florence (Italie) ; diplôme(s) obtenu(s) : diplôme en droit pénal international (droit pénal international positif, droit pénal international)

procédural et juridictions pénales internationales). Directeur du cours : Professeur Antonio Cassese.

- 2000/2002 : Institution : Université de Rome « Tor Vergata », faculté de Droit ; diplôme(s) obtenu(s) : diplôme de troisième cycle en promotion et protection internationales des droits de l'homme.
- 1993/1995 : Institution : Université de Catane, Département de droit public ; diplôme(s) obtenu(s) : cours de doctorat en droit financier/droit public (inachevé).
- 1991/1994 : Institution : Cour d'appel de Catane ; diplôme(s) obtenu(s) : avocat (à la suite de deux ans de pratique judiciaire de la Défense et concours à l'écrit et à l'oral).
- 1986/1991 : Institution : Université de Catane ; diplôme(s) obtenu(s) : Maîtrise en Droit.

Expérience professionnelle

- 02/1997 à aujourd'hui : Employeur : Ministère de la Justice, sous l'autorité du Conseil supérieur de la magistrature ; intitulé du poste : Procureur et juge doyen ; autres informations : qualifié pour siéger à la Cour suprême de cassation, plus haute fonction judiciaire en Italie, et en tant que Président ou Procureur général au niveau d'un district.
- 04/2013 à aujourd'hui : Employeur : Sénat de la République italienne ; intitulé du poste : conseiller principal auprès du Président du Sénat italien pour les affaires juridiques et internationales (détaché par le Conseil supérieur de la magistrature, et le tout en parallèle des fonctions judiciaires qu'il continue d'exercer) ; autres informations : en tant que principal conseiller auprès du Président du Sénat (qui supplée le Président de la République), collabore étroitement avec lui s'agissant de ses fonctions principales ; supervise tout un éventail de relations institutionnelles et internationales et coordonne au nom du Président les travaux des départements du Sénat s'occupant des relations externes ainsi que des questions européennes et internationales, et des recherches et analyses sur une grande variété de sujets. Au nom du Président, supervise les affaires traitées par le système judiciaire interne du Sénat - aux termes duquel l'institution procède à une analyse judiciaire réservée des actes en interne, notamment ceux concernant le mandat électoral des sénateurs -, les affaires tranchées par le Sénat portant sur la règle de non-responsabilité pénale et l'immunité des sénateurs, telles que précisées dans la Constitution italienne, ainsi que les affaires sur la perte du droit de vote au titre de conséquence non pénale de condamnation pour corruption et autres crimes graves.
- 2017 à aujourd'hui : Employeur : Université de Rome Luiss Guido Carli, Département de droit pénal ; intitulé du poste : Professeur adjoint de droit pénal et droit pénal international ; autres informations : donne actuellement un cours sur les crimes contre l'humanité et la torture.
- 10/2006 à aujourd'hui : Employeur : Université de Naples II, Département de droit pénal ; intitulé du poste : Professeur adjoint de procédure pénale - Coopération en matière pénale.
- 06/2010 - 04/2013 : Employeur : Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale - Cabinet du Ministre ; intitulé du poste : conseiller principal auprès du Ministre pour les zones de crise et la criminalité internationale ; autres informations : a conseillé le Ministre sur des sujets juridiques et judiciaires, des questions de compétence diplomatique, la coopération en matière pénale, la criminalité organisée, les droits de l'homme, le droit humanitaire et les zones de crise - parmi de nombreuses autres crises, a ainsi traité de celles en Libye et en Afghanistan dans leurs aspects relatifs à la sécurité, à la politique et à l'humanitaire. Coordonnateur du programme

d'assistance à la stratégie de la sécurité des pays d'Amérique centrale membres du Sistema de Integración Centroamericana (SICA), centré sur les enquêtes et les poursuites en matière de crime organisé et de blanchiment de fonds (avec au total plusieurs mois de séjour dans la région), et conférencier sur les techniques des procureurs. Coordonnateur du Programme Route de la cocaïne de l'Union européenne. Représentant italien au conseil de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

- 12/2007 - 06/2010 : Employeur : Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale – Direction générale pour les pays d'Asie, du Pacifique et l'Antarctique ; intitulé du poste : conseiller juridique principal ; autres informations : Coordonnateur du programme judiciaire italien pour l'Afghanistan (l'Italie étant le chef de file pour la justice) et représentant résident à Kaboul et à Herat au sein de groupes de travail internationaux (avec au total plusieurs mois de séjour en Afghanistan). En cette qualité, a établi des Sections contre les crimes commis contre les femmes et les enfants au sein du Bureau du Procureur général d'Afghanistan et du Bureau du Procureur général à Herat, et a conseillées lesdites sections ; a établi l'Association du Barreau afghan et l'a aidée ; a coordonné une association d'avocats de la Défense qui assistent les femmes et enfants victimes ou accusés de crimes. Coordonnateur du programme de coopération économique entre des régions d'Italie et de Chine.
- 2010/2011 : Employeur : Université pour étrangers de Pérouse et Université de Rome « Tor Vergata ». Formation supérieure ; Programme d'études juridiques pour les magistrats et avocats afghans ; intitulé du poste : membre du comité scientifique et coordonnateur de procédure pénale.
- 2007/2008 : Employeur : Université de Teramo. Maîtrise en coopération internationale contre le crime organisé transnational ; intitulé du poste : professeur adjoint de coopération internationale sur les questions pénales.
- 2003/2007 : Activité : École des magistrats d'Albanie ; intitulé du poste : professeur de droit pénal, procédure pénale et pratiques en matière d'enquêtes et de poursuites.
- 05/2003 - 12/2007 : Employeur : Commission européenne, programme de coopération de la Communauté européenne avec les autorités albanaises de la police d'État et du Parquet général (PAMECA) ; intitulé du poste : Expert principal – Directeur du Département de la justice pénale ; autres informations : conseiller principal auprès du Procureur général, du Procureur poursuivant les crimes graves, et du Ministre de la Justice. Superviseur de rédaction des lois, en particulier de la réforme de la justice pénale. A contribué personnellement à la législation requise, à l'établissement et à l'organisation à la fois de la Cour jugeant des crimes graves et de la criminalité organisée, et du Bureau du Procureur poursuivant ces mêmes crimes. Au sein du Bureau du Procureur, a collaboré étroitement aux enquêtes et poursuites des affaires principales du crime organisé, du terrorisme, du blanchiment de fonds, et du recouvrement du produit du crime. A également agi comme point de contact pour la coopération judiciaire internationale. Directeur des cours de formation sur les questions pénales à l'École de la magistrature.
- 11/1998 - 05/2003 : Employeur : Bureau du Procureur de Trapani, en Sicile ; intitulé du poste : Procureur ; autres informations : détaché par le Bureau du Procureur du district anti-mafia de Palerme pour les affaires de crime organisé. Membre du groupe de travail sur le recouvrement des actifs et propriétés de la mafia. Point de contact du district sur la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants. A aussi poursuivi des

- crimes contre des personnes vulnérables, comme l'exploitation de femmes et d'enfants et les violences à leur égard.
- 2002 : Employeur : Ministère de la Justice. Système pénitentiaire de Trapani et de Favignana. Formation et perfectionnement professionnel pour les autorités pénitentiaires ; intitulé du poste : professeur de procédure pénale.
- 02/1997 - 11/1998 : Employeur : Cour d'appel de Milan ; intitulé du poste : jeune juge et procureur ; autres informations : spécialisation dans les affaires de corruption administrative et politique, crime organisé transnational et mafia, exploitation de personnes vulnérables et violences à leur rencontre.
- 1995/1996 : Employeur : Ministère de l'Intérieur. École de police de Milan. Cours pour les inspecteurs de police ; intitulé du poste : professeur de droit pénal.
- 1995 : Employeur : Ministère de l'Intérieur. Commissariat central de Milan. Cours avancés pour les officiers de police judiciaire ; intitulé du poste : professeur de droit pénal.
- 1993/1994 : Employeur : Ministère de l'Intérieur. Commissariat central de Pavie. Cours avancés pour les officiers de police judiciaire ; intitulé du poste : professeur de droit pénal et de procédure pénale.
- 11/1992 - 02/1997 : Employeur : Ministère de l'Intérieur ; intitulé du poste : commissaire de police, chef des enquêtes à Pavie, chef adjoint du personnel et chef du Département de la prévention et des patrouilles à Pavie, directeur adjoint et chef des enquêtes de deux commissariats à Milan (spécialisation dans le crime organisé), chef du personnel à Trévise.
- 11/1991 – 1995 : Employeur : Université de Catane, Département en droit financier public ; intitulé du poste : chercheur.
- 01/1990 - 11/1992 : Employeur : Cabinet juridique Burgaretta, Catane ; intitulé du poste : juriste.

Autres activités professionnelles pertinentes

- 2013-2017 : Programme de coopération de la Commission européenne avec les autorités albanaises pour l'application de la loi (PAMECA IV) ; expert principal sur le court terme au Bureau du Procureur général.
- 2010/2013 : Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), Turin : membre du Conseil.
- Juin 2012 : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC). Groupe d'experts intergouvernementaux sur la protection contre le trafic de biens culturels, Vienne : président.
- 2012/2013 : Projet de jumelage de l'UE afin d'appuyer l'École de la magistrature de Croatie : coordonnateur pour le partenaire italien et expert principal.
- 2011/2013 : Sistema de Integracion Centroamericana (SICA), Banco Centroamericano de Integracion Economica (BCIE) et Ministère des Affaires étrangères italien. Programme d'assistance aux États d'Amérique centrale pour les stratégies de sécurité, en particulier s'agissant de la criminalité organisée et du blanchiment de fonds : coordonnateur avec les missions sur le terrain.
- 2011/2014 : Programme Route de la cocaïne de l'Union européenne, projet CORMS (Programme de Suivi de la Cocaïne et de Soutien) : coordonnateur et expert principal.
- 2011/2012 : Projet de jumelage de l'UE afin d'appuyer le Procureur général et les Ministères de l'Intérieur et des Finances albanais dans la lutte contre le

- blanchiment de fonds et les crimes financiers : expert principal pour le Bureau du Procureur général.
- 2010/2013 : Projet européen de consolidation du système de justice et des institutions en Albanie (EURALIUS) : coordonnateur pour le partenaire italien et expert principal pour la justice pénale.
- 2010 : Commission européenne, Instrument pour la stabilité. Coordination et suivi de la Route de la cocaïne : responsable d'équipe pour l'Afrique de l'Ouest et l'Amérique latine.
- 2008/2010 : Projet de jumelage de l'UE entre le Bureau du Procureur général albanais, le Bureau du Procureur général espagnol et le Conseil supérieur de la magistrature italien : coordonnateur pour l'Italie et responsable d'équipe.
- 2009/2010 : Commission européenne, Instrument de préparation des projets, Tirana. Programme sur le blanchiment de fonds et les enquêtes financières : responsable d'équipe.
- 2008/2009 : Commission européenne. Instrument pour la stabilité : responsable d'équipe pour l'Amérique latine et les Caraïbes (avec des missions sur le terrain).
- 2008 : Projet de jumelage de l'UE sur la lutte contre le crime organisé et la corruption entre le Bureau du Procureur général de l'ancienne république yougoslave de Macédoine et le Ministère italien de la Justice : expert sur le moyen terme ; coordonnateur en matière de corruption, crime organisé, crimes financiers et recouvrement d'actifs produits de crimes.
- 2007 : Police Cooperation Centre for South-Eastern Europe (SECI, centre de coopération entre polices pour l'Europe du Sud-Est), Bucarest : expert scientifique pour la Commission européenne.
- 2006 : Commission européenne. Mission d'évaluation au Kosovo : Expert en Conseils judiciaires.
- 2006 : Parlement européen. Expert sur la réforme du judiciaire dans les pays du Sud-Est et le rôle des parlements.
- 2005 : Commission européenne, Europol et Institut supérieur international des sciences criminelles (ISISC, International Institute of Higher Studies in Criminal Sciences). Groupe de travail sur la protection des témoins : Expert.
- 2005 : Commission européenne et Conseil supérieur de la magistrature italien. Groupe de travail sur la formation judiciaire européenne. Coopération internationale en matière pénale : expert.
- 2004 : Mission d'évaluation de la Commission européenne sur le Police Cooperation Centre for South-Eastern Europe centre de coopération entre polices pour l'Europe du Sud-Est) : expert sur les enquêtes et les questions juridiques.

Publications les plus pertinentes (à partir de 2005)

- (Géopolitique, crime organisé, Balkans) Le strade del crimine non hanno confini, in I Quaderni Speciali di Limes, I Balcani non sono lontani (avec Paolo Sartori), 2005 ; et in Limes - I classici, La guerra in Europa non e mai finita, 2012.
- Les politiques européennes de lutte au crime organisé transnational. Entre politique criminelle, demande de sécurité et perspective géopolitique. Le cas des Balkans occidentaux, in Du Monde Pénal, Mélanges en l'honneur de Pierre-Henri Bolle, Collection Neuchâteloise, 2006 (avec Attilio Massimo Iannucci), 2006.
- Judicial Reform in Countries of South Eastern Europe, Parlement européen, 2006.
- (Géopolitique, crime organisé, Balkans) Pristina capitale delle Mafie, in I Quaderni Speciali di Limes, Kosovo Capitale delle Mafie, 2006.
- (Crime organisé, coopération internationale sur les questions pénales) Prospettive della cooperazione penale internazionale nel contrasto al traffico transnazionale dei rifiuti pericolosi fra repressione e prevenzione, in Senato della Repubblica e Camera dei

- deputati, Giornata di lavoro sui rifiuti speciali - Atti del convegno della Commissione parlamentare di inchiesta sul ciclo dei rifiuti e sulle attività illecite ad esso connesse, 2007.
- (Crime organisé, géopolitique, Balkans) Le Mafie Ringraziano, in Limes, Kosovo. Non Solo Balcani, 2008.
 - (Rôle international du judiciaire dans les droits fondamentaux) La magistratura italiana e il futuro della comunità internazionale (Stato di diritto e diritti fondamentali, in *Questione Giustizia*, III, 2009.
 - (Crime international) Il nuovo triangolo delle mafie parla cinese, in *I Quaderni Speciali di Limes*, La Cina spacca l'occidente, 2009.
 - Afghanistan domestic justice system: a matter of time and training (entrevue avec la Scuola Superiore Sant'Anna), in www.itpcm.sssup.it, 2009.
 - (Afghanistan, droits fondamentaux, État de droit). Le Parole e le cose, in Limes, Afghanistan addio! 2010.
 - (Afghanistan, trafic de drogue) La Droga ha vinto, in Limes, Afghanistan addio! 2010.
 - (Géopolitique du crime organisé) Per una geopolitica dei sistemi criminali organizzati, (intervista a cura di Aldo Musci e Salvatore Dettori), in Paneacqua, 2010.
 - (Afghanistan, droits fondamentaux, État de droit) Prospettive e sfide: quali sviluppi futuri, in *L'Italia e la rinascita dello Stato di Diritto in Afghanistan*, 2011.
 - (Mafia, pouvoir économique du crime organisé) Per chi tifano le mafie, in Limes, *L'Italia di nessuno*, 2013.
 - (Phénoménologie des pouvoirs de la Mafia) Fenomenologia dei poteri mafiosi, in Limes, *Il circuito delle mafie*, 2013.
 - (vidéo) (crime organisé dans le monde) Lezioni di mafia: Le mafie nel Mondo. Rai Scuola & Università, in www.rai.scuola.it.
 - (Géopolitique, politique étrangère de l'Italie) Le cause del male, le sfide del rilancio, in Limes, *Quel che resta dell'Italia*, 2014.
 - (Terrorisme international) Se la paura dei barbari ci rende barbari, in Limes, *Dopo Parigi che guerra fa*, 2015.
 - (Terrorisme international) Il terrorismo non si vince solo con le bombe, in Limes, *La strategia della paura*, 2015.
 - (Terrorisme international) L'Apocalisse in periferia? in Limes, *Indagine sulle periferie*, 2016.
 - (Terrorisme international) Lo scontro di civiltà non esiste, in Limes, *Chi comanda il mondo*, 2017.

Séminaires et conférences les plus pertinents

- 29 mars 2017, Abu Dhabi (Émirats arabes unis). Interpol. Forum « Unity for Security » (l'unité pour la sécurité) pour un monde plus sûr. Groupe de discussion sur les personnes vulnérables : la victime, le responsable et la justice (« The victim, the perpetrator and the justice »).
- 13 mars 2017, Buenos Aires, Universidad de Buenos Aires. Conférence « La Union Europea entre logros y desafíos en el sexcentésimo aniversario de la firma de los Tratados de Roma » : l'union des droits et de la dignité humaine (« La Union de los derechos y de la dignidad humana »).
- 10 mars 2017, Buenos Aires, Ministerio de Seguridad. Stratégies judiciaires dans la lutte contre le crime organisé (« Estrategias judiciales en la lucha al crimen organizado »).
- 5 mars 2017, Gênes (Italie). Festival de Limes, revue italienne de géopolitique : qui gouverne le monde ? Groupe de discussion sur les pouvoirs illicites : le terrorisme, méthode de la peur (« Terrorism: the method of fear »).
- 17 décembre 2016, Université LUISS Guido Carli. Cours de Maîtrise en droit pénal commercial : le financement du terrorisme international.
- 12 novembre 2016, Noto (Italie). Association internationale de droit pénal, Institut supérieur international des sciences criminelles (ISISC). Cours post-doctorat en droit pénal et procédure pénale, terrorisme et systèmes criminels : perspectives et limites ; le terrorisme en droit pénal international (« Terrorism in international criminal law »). Également coordonnateur de la session sur la participation aux actes terroristes et leur soutien.

- 14 septembre 2016, Rome. Ministère des Affaires étrangères italien, Conseil supérieur des droits de l'homme de la République islamique d'Iran et Institut supérieur international des sciences criminelles. Réunion d'experts : droits de l'homme dans le système de justice pénal. Rome, Conseil supérieur de la magistrature. Les droits du suspect, de l'accusé et de la Défense dans les procédures pénales en vertu du droit international.
- 14 août 2016. Casacalenda (Italie). Festival international Molise Cinema. Présentation du livre de Lorenzo Declich L'Islam in venti parole (L'Islam en vingt mots) : géopolitique de l'Islam.
- 14 juillet 2016, Syracuse (Italie). Association internationale des procureurs, Institut supérieur international des sciences criminelles et Association internationale de droit pénal. Cours de spécialisation à l'attention des jeunes procureurs. Droit pénal international et coopération internationale en matière pénale : questions théoriques et pratiques. Émergence de crimes liés au conflit et à l'instabilité dans la région méditerranéenne (« Emerging crimes related to conflict and instability in the Mediterranean Region »).
- 17 décembre 2015 et 13 décembre 2016, Società Italiana per l'Organizzazione (SIOI, Italian Society for International Organisations) et Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI). Cours d'hiver sur les crimes contre l'environnement : implication du crime organisé dans les crimes écologiques, le cas du trafic de déchets dangereux (« Involvement of organised crime in environmental offences. The case of trafficking of hazardous waste »).
- 31 octobre 2015, Université LUISS Guido Carli. Cours de Maîtrise en droit pénal, module IV : protection pénale de l'épargne et des marchés financiers. Considérations internationales sur le blanchiment de fonds (« International consideration of money-laundering »).
- 29-30 octobre 2015, Milan (Italie). Ambassade de Suisse en Italie et LIMES, revue italienne de géopolitique. Troisième forum de dialogue italo-suisse (réunion d'experts à huis clos).
- 12 octobre 2015, Caserte (Italie). Ministère de l'Intérieur. International School of Higher Training in Organised Crime Prevention and Enforcement : l'expérience italienne de la lutte contre la propriété illégale (« The Italian experience in combating illegal property »).
- 11-16 septembre 2015, Téhéran et Qom (Iran). Ministère italien de l'Intérieur, Institut supérieur international des sciences criminelles et Conseil supérieur des droits de l'homme de la République islamique d'Iran. Réunion d'experts : droits de l'homme dans le système de justice pénale. Éléments universels et diversité culturelle dans les systèmes de droit pénal (« Universal elements and cultural diversity in criminal law systems »).
- 7-8 septembre 2015, Tirana (Albanie). Commission européenne et Ministère italien de l'Intérieur. Programme de coopération avec l'Albanie pour l'application de la loi (PAMECA IV). Séminaire sur l'identification, la divulgation, le gel et la confiscation de recettes illicites. Cadre réglementaire international et albanais pour la saisie et la confiscation de recettes illicites.
- 5 juin 2015. Società Italiana per l'Organizzazione (SIOI, Italian Society for International Organisations). Cours de Maîtrise sur les renseignements, la géopolitique et la sécurité économique – les domaines du chaos : géopolitique de la mafia et terrorisme international (« The domains of chaos: the geopolitics of mafia and international terrorism »).
- 14 mai 2015. Université « Tor Vergata », Rome. Cours de formation pour les magistrats brésiliens sur la lutte contre le crime organisé ; phénoménologie de la mafia italienne (« Phenomenology of Italian Mafia »).
- 16 avril 2015, École du Département de renseignements pour la sécurité, Académie de renseignements. Quel futur pour la Méditerranée ?
- 27 mars 2015, Turin (Italie). Rencontre biennale sur la démocratie. Palais des sciences. Cartographier un monde en mouvement (« Mapping a World on the Move »).
- 8 mars 2015, Gênes (Italie). Festival de Limes, revue italienne de géopolitique. Argent et empire. Qui derrière les finances mondiales ? « Mafia Inc. » (orateur principal et modérateur de table ronde).

- 18 février 2015, Rome. Ministère des Affaires étrangères et institut de l'Italie et de l'Amérique latine. Soutien de l'Italie à la sécurité en Amérique centrale. Géopolitique de la Mafia (« Geopolitics of Mafia »).
- 30 mai 2014, Plaisance (Italie). Province de Plaisance et Fondation Caponnetto contre la mafia. Présentation du rapport sur une Émilie-Romagne sans mafia. Structure et phénoménologie de la mafia (« Structure and phenomenology of Mafia »).
- 28 novembre 2013, Rome. Link Campus University et le Consortium for Research on Intelligence and Security Services. Conférence sur une nouvelle alliance criminelle, avec la Ndrangheta (mafia calabraise) et les cartels de la drogue d'Amérique du Sud : géopolitique de la mafia, le circuit occidental : Ndrangheta et cartels d'Amérique du Sud fournisseurs de cocaïne (« Geopolitics of Mafia. The Western circuit: Ndrangheta and cocaine cartels »).
- 29-30 novembre 2014, Syracuse (Italie). Institut supérieur international des sciences criminelles et Conseil supérieur des droits de l'homme de la République islamique d'Iran. Réunion d'experts : droits de l'homme dans le système de justice pénale. Analyse comparée de l'application au niveau national des droits de l'homme, études de cas en Italie et en Iran (« A comparative analysis of national human rights enforcement. Case studies in Italy and Iran »).
- 13 novembre 2013, Rome. Université La Sapienza, Département des Sciences politiques. Phénoménologie de la puissance de la mafia (« Phenomenology of Mafia power »).
- 11 juillet 2011, Rome. Conseil supérieur de la magistrature. Cours de formation : magistrature italienne et système européen de justice pénal. Application nationale en matière de liberté, de sécurité et de justice : le rôle du judiciaire tel que perçu par la jurisprudence ; coopération internationale en matière pénale (« Domestic enforcement of the Freedom, Security and Justice Area: the role of the judiciary as seen through the case-law. International cooperation in criminal matters »).
- 5 juillet 2011, Rome. Centre militaire d'études stratégiques, Ministère des Affaires étrangères, centre international sur le terrorisme. Séminaire sur le terrorisme dans un environnement changeant : transformations internationales, printemps arabe, et évolution des menaces. Racines sociales, politiques et géopolitiques du terrorisme dans l'Ouest de l'Europe – l'expérience italienne (« Geopolitical, political and social roots of terrorism in Western Europe. The Italian experience »).
- 21 juin 2011, ville de Guatemala. Conférence internationale pour appuyer la stratégie de la sécurité en Amérique du Sud, séminaire sur le crime organisé transnational et la violence, coopération italienne avec l'Amérique centrale (« Seminar on Crimen Organizado transnacional y violencia. "Crimen Organizado transnacional y violencia. La cooperacion italiana con Centroamerica" »).
- 26 mai 2011. Rome. Université La Sapienza. Journée italo-albanaise. Italie, Albanie et Kosovo : expériences juridiques et sociales. Principes institutionnels et valeurs constitutionnelles dans les politiques de justice pénale (« International principles and constitutional values in criminal justice policies »).
- 24 mai 2011, Lucques. Institut de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, Centre on Policies to Counter the Appeal of Terrorism (centre des politiques visant à contrer l'attrait du terrorisme). Séminaire international sur la prévention en amont et le désengagement en aval, la réhabilitation et la réintégration - contrer le terrorisme en respectant pleinement les droits fondamentaux ; la voie judiciaire suivie par l'expérience italienne vis-à-vis du terrorisme international (« Countering terrorism in the full respect of fundamental rights. The judicial way in the Italian experience with internal terrorism »).
- 18 avril 2011, Rome. Società Italiana per l'Organizzazione (SIOI, Italian Society for International Organisations). Maîtrise en géopolitique, développement du crime organisé transnational (« The Growth of Transnational Organised Crime »).
- 6 avril 2011, Rome. Conseil supérieur de la magistrature. Cours international soutenu par le programme européen de justice pénale. Systèmes de justice pénale, migration et coopération internationale. Migration et traite d'êtres humains : réponse européenne et internationale (« Migration and trafficking in human beings: European and international response »).

- 5 avril 2011, Rome. Bureau du Premier ministre. Système de renseignements pour la sécurité de la République, organisations à but non lucratif et financement du terrorisme (« Non-profit organisations and how terrorism is funded »).
- 30 mars 2011, Rome. Projet européen POL-PRIMET sur la lutte contre les vols de métaux. Conférence internationale sur les vols de métaux internationaux. Émergence d'une menace à la sécurité économique européenne ? Approche géopolitique du crime organisé, avec le cas des vols de métaux internationaux (« A geopolitical approach to organised crime. The case of international metal theft »).
- 22 mars 2011, Rome. Ambassade du Canada : Italie et Canada dans la transition en Afghanistan. Favoriser une voie afghane vers l'État de droit (« Fostering an Afghan way to the rule of law »).
- 21 octobre 2010, Rome. Organisation internationale du droit du développement (IDLO, International Development Law Organisation). Conférence internationale sur l'assistance à l'élaboration du judiciaire et du droit : mettre en œuvre les agendas de Paris et d'Accra pour l'États de droit et les droits de l'homme. Société et droit de Rome. Défis soulevés par l'interaction entre concepts occidentaux de l'État de droit et traditions afghanes (« Challenges in the interaction of Western concepts of the Rule of Law and Afghan traditions »).
- 14 octobre 2010, Syracuse. École de l'OTAN et Institut supérieur international des sciences criminelles (ISISC). Séminaire sur la Charia et les opérations militaires. Charia et opérations de l'État de droit/droits de l'homme - Afghanistan. Mécanismes traditionnels de résolution des conflits en Afghanistan, perspectives et défis (« Afghan traditional conflict resolution mechanisms. Prospects and Challenges »).
- 12 juillet 2010, Rome. Conseil supérieur de la magistrature. Séminaire : le rôle international du conseil supérieur, réalisations et perspectives. La contribution du conseil supérieur au système judiciaire albanais (« The contribution of the Higher Council to the Albanian Judicial System »).
- 21 juin 2010, Rome. Conseil supérieur de la magistrature. Formation avancée sur la lutte contre le crime organisé. Évolutions récentes et nouveaux instruments d'enquête. Dimension transnationale des organisations criminelles, ramifications internationales d'organisations italiennes traditionnelles de type mafia, migration criminelle et infiltration de mafias étrangères en Italie (« The transnational dimension of criminal organisations. International ramifications of traditional Italian Mafia-like organisations, criminal migration and foreign Mafia infiltration in Italy »).
- 14 juin 2010, Bucarest. Conseils supérieurs de la magistrature de Roumanie et d'Italie. Projet de jumelage de l'UE sur l'évaluation des magistrats. Conférence internationale : Évaluation du judiciaire : meilleures pratiques en Europe, perspectives de comparaison pour les procureurs de l'Union européenne, évaluation professionnelle et indépendance (« Comparative perspectives for prosecutors in the European Union. Professional evaluation and independence »).
- 3 mai 2010, Rome. Società Italiana per l'Organizzazione (SIOI, Italian Society for International Organisations) Cours de Maîtrise en géopolitique. « États mafieux »
- avril 2010, Rome. Bureau du Premier ministre. Système de renseignements pour la sécurité de la République. Formation sur les crimes financiers et économiques. Financement du terrorisme : perspectives et défis mondiaux (« Financing of terrorism: Global Challenges and Prospects »).
- Mars 2010, Rome. Bureau du Premier ministre. Système de renseignements pour la sécurité de la République. Formation sur les crimes financiers et économiques. Lutte contre le crime économique : formes et méthodes, étude de cas internationaux (« Combating Economic Crime: Forms and Methods. International Case Studies »).
- 8 avril 2009. Rome. Conseil supérieur de la magistrature. Programme international avec l'appui du programme européen de justice pénale : le judiciaire en Europe et le langage commun. Coordinateur.
- 16 mars 2009. Rome. Ambassades du Canada et de l'Afghanistan. Séminaire : vers un nouvel Afghanistan. Encourager l'État de droit en Afghanistan, défis et perspectives (« Fostering the Rule of Law in Afghanistan. Challenges and Prospects »).
- 10 mars 2009. Rome. Chambre des députés. Table ronde : l'Iran, trente ans après la Révolution islamique, le système constitutionnel iranien, approche juridique et sociologique (« The Iranian constitutional system. A Legal and Sociological Approach »).

- 29 janvier 2009. Rome. Académie Guardia di Finanza (police financière). Cours avancé destiné aux fonctionnaires ayant des responsabilités internationales. Défis à la sécurité vu la mondialisation, approche géopolitique, rôle de la coopération technique (« Security Challenges in a Globalised World. A Geopolitical Approach. The role of Technical Cooperation »).
- 22 décembre 2008, Società Italiana per l'Organizzazione (SIOI, Italian Society for International Organisations). Cours de Maîtrise en géopolitique. Trafics internationaux illicites (« International Illicit Trafficking »).
- 9-13 novembre 2008. Téhéran. UNODC et République islamique d'Iran. Formation de magistrats iraniens. Expérience italienne dans les enquêtes sur le crime organisé, le blanchiment de fonds et la lutte contre les recettes illégales. Coopération internationale, études de cas et pratiques (« Italian Experience in Investigations on organised crime, money laundering and combating illegal proceeds ». « International Cooperation. Case studies and practices »).
- 6 novembre 2008. Université de Malte, Link Campus. Formation supérieure sur la sécurité et les renseignements. Les défis de la mondialisation et du crime organisé transnational. Cas de l'Italie. Avancées des organisations criminelles des Balkans en Italie. Cas du Kosovo et de l'Albanie.
- 20-22 octobre 2008. Skopje, ex-République yougoslave de Macédoine. Projet de jumelage européen entre le Ministère italien de la Justice et le Bureau du Procureur macédonien en matière de lutte contre le crime organisé et la corruption. Séminaire : enquêtes sur les trafics internationaux en contexte international ; trafic international de déchets dangereux (« International Trafficking in Hazardous Waste »).
- 1-5 septembre 2008. Vienne. Fonds monétaire international. Séminaire : mesures contre le blanchiment de fonds et le financement du terrorisme, localisation d'actifs illégaux et leur recouvrement (« Tracing and Recovery of Illegal Assets »).
- 8 mai 2008. Trente. Université de Trente et de la région du Trentin-Haut-Adige. Séminaire : application de l'État de droit et réforme judiciaires dans les Balkans occidentaux ; le judiciaire, l'autorité judiciaire et l'équilibre des pouvoirs en vertu de la Constitution albanaise (« The Judiciary, Judicial Authority and the Balance of Power under the Albanian Constitution »).
- 8 mai 2008. Rovereto (Italie). Association du Barreau et observatoire des Balkans. Séminaire : appel de l'Albanie à l'Europe ; élargissement, architecture constitutionnelle et organisation de l'Accusation en Albanie (« Enlargement, constitutional architecture and organisation of the prosecution in Albania »).
- 3-4 avril 2008, Madrid. 6^{ème} Conférence du Sommet Asie-Europe (ASEM) sur l'anti-terrorisme. Mesures destinées à garantir le respect des droits de l'homme pour tous ; l'État de droit, fondement de la lutte contre le terrorisme (« Measures to Ensure Respect for Human Rights for All. Rule of Law as the Fundamental Basis of the Fight Against Terrorism »). Orateur principal et président de session.
- 30 novembre 2007, Berlin. Présidence allemande du G8, Conférence sur l'État de droit. Exigences de l'État de droit en matière de législation et d'administration ; contrôle de l'exécutif par les tribunaux (« Rule of Law Requirements on Legislation and the Administration. Monitoring of the Executive by the Courts ») : président du Groupe de travail III et rapporteur en séance plénière.
- 13, 14 novembre 2007, Amman (Jordanie). Royaume hachémite de Jordanie et PNUD, programme sur le renforcement de l'État de droit dans les pays arabes, modernisation des poursuites ; rôle et organisation des poursuites en Italie, normes européennes sur le rôle de l'Accusation dans les systèmes judiciaires (« Role and Organisation of the Prosecution in Italy. European Standards on the Role of the Prosecution in Judicial Systems »).
- 31 octobre 2007, Syracuse. Institut international des sciences pénales, Université de Munich, Université de Palerme. Deuxième université d'été en droit pénal européen : questions et perspectives (programme européen AGIS 2006). Lutte contre les recettes illégales : blanchiment de fonds et confiscation (« Fighting Illegal Proceeds: Money Laundering and Confiscation »).
- 15-17 octobre 2007, Giessbach (Suisse). Financial Integrity Network. Séminaire international sur le financement du terrorisme et les perspectives de poursuites (« Financing of terrorism: the perspective of Prosecution »).

- 9 juillet 2007. Parlement italien, comité conjoint sur le traitement des déchets et rapport sur les activités illicites connexes. Séminaire sur les déchets spéciaux, perspectives de coopération internationale dans le trafic illicite de déchets dangereux (« Prospects for International Cooperation in international smuggling of hazardous waste »).
- 4-8 juin 2007, Vienne. Fonds monétaire international et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)/Service de la prévention du terrorisme et programme mondial contre le blanchiment de fonds et. Séminaire sur les mesures contre le blanchiment de fonds et le financement du terrorisme, poursuites du blanchiment de fonds et financement du terrorisme – défis principaux (« Prosecuting Money Laundering and the Financing of Terrorism: main challenges »).
- 14-18 mai 2007, Syracuse. Fonds monétaire international/ISISC/UNODC/Service de la prévention du terrorisme. Séminaire sur le blanchiment de fonds et le financement du terrorisme, confiscation du produit des activités criminelles, enquêtes sur le financement du terrorisme et poursuites – questions pratiques (« Confiscation of criminal proceeds » ; « Investigating and Prosecuting the Financing of Terrorism: Practical Issues »).
- 7-9 mai 2007. Conseil supérieur de la magistrature : séminaire international sur le harcèlement (programme AGIS UE), perspectives de coopération pénale sur le harcèlement dans l'UE, entre harmonisation et reconnaissance mutuelle (« Prospects for penal cooperation on mobbing in the EU, between harmonisation and mutual recognition »).
- 6-9 mars 2007, Belgrade. École des magistrats serbes et Agence européenne pour la reconstruction. Séminaire sur la législation pénale européenne, formes de coopération européenne en matière pénale : extradition, mandat d'arrêt de l'UE, déplacement d'éléments de preuve, ordonnances de saisie ; coopération institutionnalisée en matière pénale : Europol et Eurojust ; jurisprudence dans le domaine de la coopération européenne en matière pénale (« Forms of EU cooperation in criminal matters: extradition, EU arrest warrant; movement of evidence; confiscation orders. Institutionalised cooperation in criminal matters: Europol and Eurojust. Case-law in the field of EU cooperation in criminal matters »).
- 13/14 février 2007, Belgrade. École de la magistrature en Serbie et Agence européenne pour la reconstruction. Séminaire sur les enquêtes financières et supervision du financement européen, recouvrement des actifs illicites dans les délits commis dans un but de lucre (« Recovery of criminal assets in acquisitive offences »).
- 28-30 novembre 2006. Belgrade. Programme régional de l'UE sur la justice dans les Balkans occidentaux. Séminaire régional : techniques spécifiques d'enquête ; protection des intérêts financiers de la Communauté européenne ; fraudes douanières liées à la corruption (« Specific investigation techniques; Protection of European Community Financial Interests » ; « Customs fraud related to corruption »).
- 9/10 novembre 2006. Tirana. Conseil de l'Europe et formation à l'École de la magistrature albanaise sur l'Article 5 de la Convention européenne des droits de l'homme ; les droits de l'homme dans les procédures pénales à l'heure de la mondialisation : normes du Conseil de l'Europe et cadre albanais (« Human rights in criminal proceedings in the time of globalisation: the Council of Europe standards and the Albanian framework »).
- 16 octobre 2006. Zagreb. Parlement européen, Parlement croate et Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Séminaire pour les parlementaires d'Europe du Sud-Est sur la réforme judiciaire, pierre angulaire des démocraties modernes – conditions principales et défis pour l'Europe du Sud-Est, rôle des parlements, dans la législation et le contrôle (« Judicial Reform - cornerstone of modern democracies: What are its main conditions and what are the challenges for the South East Europe? The role of Parliaments: legislating and monitoring »).
- 28 septembre 2006, Tirana. Départements américains de la Défense, de la Justice et du Trésor. Séminaire : enquêtes sur les crimes financiers, le financement du terrorisme et le blanchiment de fonds, confiscation lors des procédures pénales (« Confiscation in Criminal Proceedings »).
- 18-21 septembre 2006. Tirana. George Marshall European Centre for Security Studies. Conférence sur la Charte adriatique. Lutte contre la corruption, le crime organisé et le trafic illicite ; approche géopolitique de la criminalité organisée dans les Balkans occidentaux (« Organised Crime in the Western Balkans: A Geopolitical Approach »).

- 22-23 août 2006, Stavropol (Fédération de Russie). Conseil de l'Europe, commissaire aux droits de l'homme de la Fédération de Russie et de la République de Tchétchénie. Séminaire sur la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme dans le système juridique russe. Droits de l'homme dans les procédures pénales, dans la jurisprudence de la Cour de Strasbourg ; équilibre entre droits des personnes et bien commun ; enquêtes pénales et droit à la vie privée ; portée et signification du procès équitable dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (« Human Rights in Criminal Proceedings in the Jurisprudence of the Strasbourg Court. The balance between the rights of the individuals and public interest » ; « Criminal Investigations and the Right to Private Life » ; « Scope and Significance of Fair Trial in the Jurisprudence of the ECHR »).
- 24-26 juillet 2006. Bucarest. Fonds monétaire européen et Bureau des procureurs généraux roumains. Séminaire : enquêtes financières et aspects de la mise en œuvre de la lutte contre le blanchiment de fonds ainsi que du combat contre le financement du terrorisme. Rôle du personnel de justice pénale et unité de renseignements financiers dans les poursuites contre un délit de blanchiment de fonds : aspects pratiques et principales questions ; poursuites contre un délit de financement terroriste, aspects pratiques et principales questions (« Roles of the Criminal Justice Officials and Financial Intelligence Unit Prosecuting a Money Laundering Offence: Practical Aspects and Main Issues » ; « Prosecuting a Terrorist Financing Offence: Practical Aspects and Main Issues »).
- 22-23 juin 2006. Tirana. Académie de police. Cours de commandement stratégique ; saisie et confiscation dans le cadre juridique albanais : pouvoirs et devoirs de la police judiciaire (« Seizure and Confiscation in the Albanian legal framework: Duties and Powers of Judicial Police »).
- 26 mai 2006. Université de Catane. Cours de Maîtrise Jean Monnet en droit pénal et procédure pénale ; instruments européens aux fins de recouvrer des recettes illégales dans le cadre de la lutte contre le crime organisé (« European instruments to recover illicit proceeds in the fight against organised crime »).
- 25 mai 2006. Syracuse. Fonds monétaire international, ISISC, UNODC/Service de la prévention du terrorisme et Banque mondiale. Séminaire sur le financement du terrorisme, enquêtes sur le financement du terrorisme et poursuites – questions pratiques (« Investigating and Prosecuting Financing of Terrorism: Practical Issues »).
- 3-5 mai 2006. Rome. Conseil supérieur de la magistrature. Formation : migration et droit pénal, instruments de coopération internationale et systèmes juridiques nationaux : de l'extradition au mandat d'arrêt européen, cas pratiques (« Instruments of international cooperation and domestic legal systems: from extradition to the European arrest warrant. Case studies »).
- 11 avril 2006, Tirana. OSCE, Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et politiques modernes. Séminaire régional sur l'implication des parlementaires de la région dans la lutte contre la criminalité organisée ; réforme juridique et politiques pénales dans la lutte contre le crime organisé dans les pays de l'Europe du Sud-Est : questions et perspectives (« Legal reform and criminal policies in the fight against organised crime in SEE countries: issues and prospects »).
- 6-8 février 2006. Rome. Conseil supérieur de la magistrature et Commission européenne/Programme AGIS. Cours de perfectionnement professionnel : traite des êtres humains et instruments de coopération judiciaire pour contrer celle-ci (« Instruments of judicial cooperation to counter human trafficking »).
- 16-17 janvier 2006. Debrecen (Hongrie). Commission européenne. Séminaire sur la coopération dans le domaine de la criminalité organisée, introduction aux réglementations de l'Union européenne et recommandations concernant la lutte contre les activités criminelles transfrontalières, avec le cas de la frontière externe à l'UE ; coopération internationale dans la lutte contre les crimes présentant une dimension transfrontalière, opportunités et base juridique : réglementations et plans de l'UE sur la coopération avec les pays candidats à l'adhésion et les pays tiers (« Introduction to EU regulations and recommendations concerning the fight against cross-border criminal activity. The case of the EU external border » ; « International cooperation to fight criminal offences with cross-border dimension. Opportunities and legal basis: EU schemes and regulations on cooperation with acceding and third countries »).

- 30 novembre-3 décembre 2005. Skopje et Ohrid (Macédoine/ex-République yougoslave de Macédoine). Organisation internationale pour les migrations. Formation : expériences pratiques dans la lutte contre la traite d'êtres humains et les migrations illégales, traite des êtres humains et protection de la dignité humaine ; implications juridiques, politiques et opérationnelles d'une approche régionale ; cadre macédonien ; perspectives d'une coopération internationale (« Trafficking in human beings and the protection of human dignity. Legal, political and operational implications of a regional approach in the WB. The Macedonian framework. The prospects of international cooperation »).
- 24-25 octobre 2005, Londres. EUROJUST et Ministère de l'Intérieur britannique. Réunion stratégique : traite des êtres humains et immigration illégale ; perspectives régionales dans la traite des êtres humains dans la zone des Balkans : trajets, pays de départ, de transit et de destination (« Regional Perspectives in Trafficking in Humans in the Balkan area: routes, source, transit and destination countries »).
- 8 octobre 2005. Syracuse, ISISC. Université d'été en droit pénal européen : coopération européenne en matière pénale : questions et perspectives ; repenser la confiscation, défis de la mondialisation et perspectives d'une coopération internationale (« Re-thinking confiscation. The Challenges of the Global World and the Prospects of International Cooperation »).
- 6-8 juin 2005. Rome. Conseil supérieur de la magistrature. Cours de perfectionnement professionnel : crime organisé transnational, instruments de coopération judiciaire ; criminalité organisée transnationale et coopération avec les pays du Sud-Est de l'Europe (« Transnational organised crime and cooperation with South-East European countries »).
- 31 mars-1^{er} avril 2005. Zagreb. Ambassade américaine en Croatie, ICITAP, École de magistrature croate. Séminaire : outils juridiques pour lutter contre le crime organisé : loi américaine RICO, Conventions des Nations Unies et code pénal croate ; considérations sur la criminalité organisée (« Consideration for Organised Crime »).
- 23-24 février 2005. Tirana. Ministère de la Justice albanais, ISISC, PAMECA. Séminaire : coopération internationale policière et judiciaire dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles ; confiscation des actifs injustifiables et du produit d'activités criminelles (« Confiscation of criminal proceeds and unjustifiable assets »).
- 10-11 février 2005. Tirana. Commission européenne et Ministère de la Justice albanais. Séminaire : coopération judiciaire sur les questions de droit pénal ; statut actuel de la coopération judiciaire avec l'Albanie (« Current Status of Judicial Cooperation in Albania »).
- 28-29 octobre 2003, 11-12 décembre 2003, 15-16 janvier 2004. Tirana. Conseil de l'Europe. Séminaires sur la Convention européenne des Droits de l'Homme et la traite des êtres humains. Professeur de procédure pénale.
- 3 juillet 2003. Tirana. Organisation internationale pour les migrations, séminaire : expériences albanaises et italiennes dans la prévention de la traite d'êtres humains et la protection des victimes ; vue d'ensemble des différences entre la protection des témoins et la protection des victimes de la traite (« Overview in differences between the protection of witnesses and the protection of victims of trafficking »).
- 25 juin 2003. Tirana. Procureur général d'Albanie et Département de la justice américain, ICITAP, OPDAT. Formation sur la criminalité organisée ; plaidoyers dans le prétoire (« Courtroom advocacy »).

Appartenance à des associations professionnelles

Depuis 2016 : Institut supérieur international des sciences criminelles. Membre du conseil consultatif.

Depuis 2016 : Osservatorio sul Riciclaggio e il Finanziamento al terrorismo (observatoire sur le blanchiment de fonds et le financement du terrorisme). Membre du conseil scientifique.

Depuis 2016 : Diritto penale della globalizzazione (revue de droit : droit pénal de la mondialisation). Membre du comité scientifique.

Depuis 2015 : LIMES, revue italienne de géopolitique. Membre du conseil scientifique.

Depuis 2010 :Institut italien d'études stratégiques « Niccolo Machiavelli ». Membre du conseil consultatif international.

Depuis 2008 :Centre italien pour les relations internationales. Membre du comité scientifique.

Depuis 1994 :Avocat.

Distinctions reçues

2016 : Universidad de Buenos Aires. Professeur honoraire de droit pénal

2006 : Académie Arben Zylifari, Tirana. Professeur honoraire de droit pénal

Intérêts personnels

Voyages, lecture, écriture, musique, course à pied.

Divers

2006 : Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, La Haye. Vainqueur de la sélection, organisée par les Nations Unies, du titre de chef de cabinet (n'a pas occupé le poste afin de poursuivre sa mission en Albanie avec la Commission européenne).

2. AKANE, Tomoko (Japon)

[Original : anglais]

Note verbale

L'ambassade du Japon au Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, faisant référence à la note ICC-ASP/16/SP/07 du 7 mars 2017, a l'honneur d'informer le Secrétariat que le gouvernement du Japon a décidé de proposer la candidature de M^{me} Tomoko Akane, Procureure au Bureau du Procureur général du Japon et Ambassadrice pour la coopération judiciaire internationale, aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale pour la période 2018-2027 lors de l'élection qui doit avoir lieu lors de la seizième session de l'Assemblée des États Parties qui se tiendra du 4 au 14 décembre 2017.

La candidature de M^{me} Akane est présentée conformément à l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome.

M^{me} Akane est candidate au titre de la liste A, conformément au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome. Elle a une carrière déjà longue et brillante derrière elle, en tant que procureure extrêmement compétente jouissant d'une expérience dans différents types d'affaires pénales (au stade de l'enquête, des poursuites, du jugement et en appel), dans les activités législatives et la formation des procureurs, mais aussi en tant qu'expert reconnu dans le domaine de l'assistance technique en matière juridique au niveau international, notamment dans le cadre des activités de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI), organisme rattaché aux Nations Unies. En tant que professeure, M^{me} Akane a également mené des activités de recherche et d'enseignement dans le domaine du droit pénal. Jusqu'à récemment, elle dirigeait l'Institut de recherche et de formation du ministère de la Justice japonais, institut spécialisé dans la recherche juridique, la formation des fonctionnaires du ministère et la fourniture d'une assistance technique aux autres pays sous l'égide de ce dernier. Elle est actuellement Procureure au Bureau du Procureur général du Japon et Ambassadrice pour la coopération judiciaire internationale, chargée de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de la justice. Ces expériences montrent clairement que M^{me} Akane, de par ses qualifications, est une candidate qui possède une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal en qualité de procureur.

Il convient également de souligner que l'élection de M^{me} Akane, candidat de sexe féminin représentant la région Asie-Pacifique, contribuerait à améliorer l'égalité des sexes et à maintenir l'équilibre régional dans la composition de la Cour. L'exposé des qualifications de M^{me} Akane, établi conformément à l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome, et son curriculum vitae sont joints à la présente.

Le Japon a toujours soutenu les activités de la Cour pénale internationale depuis sa création et, étant devenu officiellement État Partie au Statut de Rome en octobre 2007, entend rester un fervent défenseur de la Cour. La décision du gouvernement du Japon de présenter la candidature de M^{me} Akane aux fonctions de juge de la Cour témoigne de sa ferme volonté de continuer à tout mettre en œuvre afin de faciliter les activités de la Cour, contribuant ainsi à la promotion de l'État de droit au sein de la communauté internationale. Le gouvernement du Japon est convaincu que M^{me} Akane possède l'expérience, les compétences et les connaissances nécessaires dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale et qu'elle apporterait une précieuse contribution aux importants travaux de la Cour.

Exposé des qualifications

Exposé des qualifications établi conformément à l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et à la résolution ICC-ASP/3/Res.6, modifiée par les résolutions ICC-ASP/5/Res.5, ICC-ASP/12/Res.8,

annexe II, et ICC-ASP/14/Res.4, annexe II, adoptées par l'Assemblée des États Parties, relatives à la procédure de candidature et d'élection des juges à la Cour pénale internationale :

(a) (i) M^{me} Tomoko Akane jouit d'une haute considération morale, est connue pour son impartialité et son intégrité et réunit les conditions requises au Japon pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires.

La décision de proposer le nom de M^{me} Akane pour la candidature japonaise aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale a été approuvée lors du conseil des ministres du gouvernement du Japon le 22 avril 2016, conformément à la procédure énoncée à l'alinéa a) (i) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut.

(ii) M^{me} Akane figure parmi les plus éminents experts de la justice pénale au Japon et a fait preuve, dans ses fonctions de procureur, de compétences et de capacités exceptionnelles dans les domaines du droit pénal et du droit pénal international. Au cours de sa brillante carrière de procureur, qui couvre plus de 35 ans, elle a exercé des fonctions au sein de plusieurs parquets au Japon, où elle a traité différents types d'affaires pénales – intervenant au stade de l'enquête, des poursuites, du jugement et en appel – et au sein d'autres institutions judiciaires et académiques. Elle a mené des activités législatives (révision de la loi japonaise sur la délinquance juvénile) et a aussi participé à la formation des procureurs. Elle est également Ambassadrice pour la coopération judiciaire internationale, chargée de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de la justice.

Outre son travail de procureur et d'expert reconnu de la justice pénale, M^{me} Akane jouit d'une longue expérience et de solides compétences dans le domaine de l'assistance technique en matière juridique, grâce aux responsabilités qu'elle a exercées au sein de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI), institut membre du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (PNI), et au sein de l'Institut de recherche et de formation (RTI) du ministère de la Justice japonais. Entre autres activités, elle a contribué, en formant les praticiens de la justice pénale d'autres pays aux conventions et aux traités internationaux pertinents, à promouvoir la ratification et la mise en œuvre d'un certain nombre de conventions, qu'il s'agisse de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, de la Convention des Nations Unies contre la corruption, de conventions relatives aux droits de l'homme (dont la Convention relative aux droits de l'enfant) ou encore de conventions contre le terrorisme.

M^{me} Akane a également acquis une solide expérience dans le monde universitaire. Elle a en effet été professeure de droit pénal à la Nagoya University Law School et à la Chukyo University Law School au Japon, ce qui lui a permis de participer activement à la formation des futurs professionnels du droit.

(iii) M^{me} Akane maîtrise parfaitement l'anglais, à l'oral comme à l'écrit. Elle a par ailleurs une bonne connaissance du français.

(b) M^{me} Akane est la candidate japonaise aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale. Elle est désignée comme candidate au titre de la liste A, conformément au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut.

Procureure éminemment compétente, M^{me} Akane a eu à connaître d'un large éventail d'affaires pénales, allant de délits économiques et financiers à des faits de corruption, en passant par des infractions violentes et des affaires relevant de la criminalité organisée. Dans ses hautes fonctions au sein du Bureau du Procureur général du Japon, elle a contribué à de nombreuses enquêtes portant sur différents types d'infractions menées par les parquets régionaux dans tout le pays, acquérant ainsi les compétences et l'expérience nécessaires dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale.

M^{me} Akane a par ailleurs participé activement à la formation de praticiens de la justice pénale d'autres pays et a apporté à ces pays une assistance technique en matière juridique. En tant que Directrice de l'UNAFEI et Directrice générale du RTI, elle a dirigé des projets de renforcement des capacités pour les systèmes de justice pénale de pays en développement, accordant une attention particulière à la protection des droits des groupes

vulnérables tels que les femmes et les enfants et à la nécessité de mettre fin à l'impunité. En tant que représentante du RTI, elle a également travaillé en étroite collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et les instituts membres du PNI afin de planifier et de mettre en œuvre les politiques des Nations Unies relatives à la prévention du crime à l'échelle mondiale et au traitement des délinquants.

(c) Les informations visées à l'alinéa a) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut sont communiquées ci-après :

(i) M^{me} Akane réunit les conditions requises pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires au Japon, pays dont le système juridique s'inspire principalement du droit continental mais comporte également des éléments de common law ;

(ii) M^{me} Akane est ressortissante du Japon, pays membre de la région Asie-Pacifique, et

(iii) M^{me} Akane est de sexe féminin.

(d) M^{me} Akane possède une compétence juridique dans plusieurs domaines spécifiques, notamment dans le domaine des violences faites aux femmes et aux enfants. En sa qualité de Directrice de l'UNAFEI, elle était chargée d'organiser des séminaires internationaux sur le traitement des délinquants qui nécessitent une attention particulière, du point de vue notamment de l'égalité entre les sexes. Dans le domaine de la justice pour mineurs, en tant que Directrice adjointe de l'UNAFEI, elle a participé à la réforme du système de justice pour mineurs au Kenya et a fourni une assistance technique aux autorités judiciaires de ce pays, en qualité d'experte intervenant sur place dans le cadre d'une mission à court terme. Elle a par ailleurs encadré les travaux de l'UNAFEI visant à redynamiser la prise en charge locale des délinquants (y compris des femmes) aux Philippines ;

(e) M^{me} Akane est ressortissante du Japon et ne possède la nationalité d'aucun autre État ; et

(f) M^{me} Akane s'engage à être disponible pour exercer ses fonctions à plein temps dès le début de son mandat.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom : Akane
 Prénom : Tomoko
 Sexe : Femme
 Date de naissance : 28 juin 1956
 Nationalité : Japonaise
 Groupe régional : Asie/Pacifique
 État civil : Célibataire
 Liste A / Liste B : Liste A
 Langues : Langue maternelle : japonais
 Anglais : (écrit) Confirmé; (oral) Confirmé
 Français : (écrit) Débutant; (oral) Débutant

Études

09/1989–12/1990 : Jacksonville State University ; Maîtrise de droit pénal.
 04/1980–03/1982 : Institut de formation et de recherche juridiques japonais ; Examen d'entrée au barreau.

04/1975–03/1980 : Université de Tokyo ; Licence de roit.

Expérience professionnelle

Depuis 04/2016 : Ministère des Affaires étrangères, Japon ; Ambassadrice pour la coopération judiciaire internationale ; En charge de la promotion de la coopération internationale dans le domaine de la justice.

Depuis 04/2012 : Bureau du Procureur général, Japon ; Procureure ; Fourniture de conseils et d'instructions aux divisions spéciales des parquets chargées des enquêtes et des affaires criminelles, dans le cadre d'enquêtes portant sur des délits économiques et financiers. Fourniture de conseils et d'instructions aux procureurs de district chargés d'enquêtes sur la criminalité organisée. En tant que vice-présidente du Comité d'experts des affaires internationales établi sous l'égide du Bureau du Procureur général, mise en place et supervision de programmes de recherche et de conférences sur les enquêtes et la coopération internationales. Membre spécial du Conseil législatif du Ministère de la Justice en charge des débats sur la révision de la loi sur la délinquance juvénile et d'autres lois pénales.

07/2014–06/2016 : Institut de recherche et de formation (RTI), Ministère de la Justice, Japon ; Directrice générale ; En tant que directrice de l'Institut, entité spécialisée dans la recherche et la formation juridiques et dans la fourniture d'une assistance technique aux autres pays sous l'égide du ministère, responsable de l'ensemble des activités du RTI, y compris son Département de la coopération internationale (ICD) et l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI), organisme rattaché aux Nations Unies. Représentation du RTI lors de différentes conférences des Nations Unies, notamment lors du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale organisé par la Commission du même nom (CCPCJ), et lors de réunions du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (PNI).

07/2013–10/2014 : Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI), organisme rattaché aux Nations Unies ; Directrice ; Responsable des programmes et des activités de l'UNAFEI. Direction de séminaires internationaux sur le traitement des délinquants qui nécessitent une attention particulière, du point de vue notamment de l'égalité entre les sexes, et de séminaires portant sur l'impunité au Népal et dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Participation aux conférences des Nations Unies et aux réunions du PNI relevant de son domaine de compétence.

10/2010–04/2012 : Bureau du Procureur du district d'Hakodate, Japon ; Procureure en chef ; En tant que Procureure en chef, direction des enquêtes et des poursuites dans son ressort. Traitement d'environ 6000 affaires par an en fournissant conseils et instructions à plus de 80 procureurs et substituts rattachés à son Bureau.

08/2010–10/2010 : Bureau du Procureur général, Japon ; Procureure ; Fourniture de conseils et d'instructions aux divisions spéciales des parquets chargées des enquêtes et des affaires criminelles, ce dans tout le pays.

01/2009–08/2010 : Département de la coopération internationale, Institut de recherche et de formation (RTI), Ministère de la Justice, Japon ; Directrice ; Direction et organisation de projets d'assistance technique juridique, principalement pour les pays asiatiques. Lancement d'un projet d'assistance pour le Népal et organisation d'un séminaire régional de recherche juridique comparée pour les pays d'Asie centrale.

04/2008–01/2009 : Bureau du Procureur de Tokyo, Japon ; Procureure ; Traitement d'affaires portées devant la Haute Cour de Tokyo, notamment d'une

affaire célèbre d'erreur médicale jugée en appel et d'appels interjetés, dans le cadre d'affaires très médiatisées, à la suite de condamnations pour homicide. Fourniture de conseils et d'assistance aux procureurs des parquets de district placés sous l'autorité de son Bureau concernant les nouvelles procédures préliminaires.

- 04/2005–03/2008 : Nagoya University Law School et Chukyo University Law School, Japon ; Professeure ; En tant que professeure, participation active à la formation des futurs juges, procureurs et avocats et cours sur les aspects pratiques du droit pénal (principes de base du droit pénal et procès fictifs notamment). Soutien des activités d'assistance technique menées, dans le cadre de la formation juridique, par le Center for Asian Legal Exchange de l'Université de Nagoya.
- 04/2002–03/2005 : Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI), organisme rattaché aux Nations Unies ; Directrice adjointe ; A aidé le Directeur de l'UNAFEI à planifier et à organiser les ateliers et séminaires de l'Institut pour les praticiens de la justice pénale de différents pays, et a également donné des conférences. Ces ateliers et séminaires ont notamment porté sur les conventions des Nations Unies relatives aux droits de l'homme et au terrorisme, ainsi que sur la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption. A effectué une mission courte au Kenya en qualité d'experte pour le projet de réforme du système de justice pour mineurs mis en œuvre par l'UNAFEI. A également participé aux travaux visant à redynamiser la prise en charge locale des délinquants (y compris des femmes) aux Philippines.
- 04/2000–03/2002 : Section de première instance, Bureau du Procureur du district de Sapporo, Japon ; Directrice ; Responsable des affaires en cours (environ 400 en permanence). A dirigé des affaires très médiatisées, notamment d'enlèvement et d'homicide. A conseillé plus de 20 procureurs et leurs adjoints dans sa section et a supervisé la mise en œuvre de mesures de soutien et de protection des victimes.
- 04/1999–03/2000 : Employeur : Bureau du Procureur du district de Tokyo, Japon ; Intitulé du poste : Procureure ; Autres informations : Responsable des poursuites engagées contre les auteurs de délits économiques et financiers de grande ampleur, notamment dans le cadre d'affaires financières très médiatisées impliquant des sociétés de crédit immobilier et d'affaires de corruption impliquant des parlementaires et des fonctionnaires.
- 04/1996–03/1999 : Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI), organisme rattaché aux Nations Unies ; Professeure ; Conférences et encadrement d'ateliers et de séminaires de formation pour les praticiens de la justice pénale de divers pays sur les conventions et les normes des Nations Unies, notamment sur les conventions des Nations Unies relatives aux droits de l'homme et sur l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus. Conférences sur les procédures d'enquête et de poursuite du parquet japonais.
- 05/1991–03/1996 : Bureau du Procureur de district (Sendai et Tokyo), Japon ; Procureure ; Responsable de la conduite des enquêtes et des poursuites, notamment dans des affaires d'infractions violentes (vol et homicide) et de délits économiques (fraude fiscale organisée et corruption).
- 04/1982–03/1989 : Bureau du Procureur de district (Yokohama, Tsu et Nagoya), Japon ; Procureure ; Responsable de la conduite des enquêtes et des poursuites, notamment dans des affaires d'infractions violentes (homicide, vol, viol en réunion, coups et blessures), de criminalité en col blanc et de délits économiques. Traitement de plus de 1000 affaires.

Autres activités professionnelles

- 05/2017 : Participation, en tant que membre de la délégation japonaise, à la 26^{ème} session de la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (CCPCJ) (Autriche).
- 11/2016 : Participation, en tant que membre de la délégation japonaise, à la 15^{ème} session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Pays-Bas).
- 03/05/2016 : Déplacements en Indonésie et au Myanmar pour promouvoir les projets japonais en cours en matière d'assistance technique juridique et pour participer à des réunions bilatérales avec les autorités concernées. Participation, en tant qu'intervenante, à un atelier sur le droit de la propriété intellectuelle au Myanmar.
- 10/2015 : Participation, parmi les principaux orateurs, au Congrès international sur la criminalité et les systèmes de justice pénale en Amérique latine et dans les Caraïbes (Costa Rica).
- 04/2015 : Participation, en tant que membre de la délégation japonaise, au 13^{ème} Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale (Qatar).
- 10/2014 : Participation, parmi les principaux orateurs, à la 16^{ème} Conférence annuelle de l'Association internationale des affaires correctionnelles et pénitentiaires (Namibie).
- 09/2014 : Membre de la Commission chargée de l'examen national final des juristes stagiaires.
- 08/2014 : Participation, en tant qu'oratrice principale, à la 2^{ème} Conférence de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) plus trois sur la probation et les mesures non privatives de liberté (Thaïlande).
- 05/2014 : Participation, en tant que membre de la délégation japonaise, à la 23^{ème} session de la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (CCPCJ) (Autriche).
- 04/2014 : Déplacement en Indonésie pour examiner les futurs projets d'assistance technique juridique pilotés par le Japon et pour participer à des réunions bilatérales avec les autorités concernées.
- 12/2013 : Participation, en tant que membre de la délégation japonaise, à la Réunion de coordination du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (PNI) et à la conférence internationale organisée par le Conseil consultatif scientifique et professionnel international (IPSAC) sur le thème « Menaces criminelles et réponses internationales dans le secteur mondial du sport » (Italie).
- 11/2013 : Participation, en tant que membre de la délégation japonaise, au Dialogue de Bangkok sur l'État de droit et à la réunion préparatoire en vue de la mise en place du Programme régional de l'ONUDC (Office des Nations Unies pour la drogue et le crime) pour l'Asie du Sud-Est (Thaïlande).
- 06/2013 : Membre de la Commission d'examen et de nomination des procureurs et des notaires (responsable de l'examen des procureurs).

Publications les plus pertinentes

Livres

- « Reform of the Legal Training System in Japan », Japan International Cooperation Agency, 2003 (Réforme de la formation juridique au Japon).
- « Prosecution System in Asian Countries », UNAFEI, 1999 (traduction collective) (L'organisation des poursuites dans les pays asiatiques).

- « Seminar on Organized Crime and its Means of Combatting », Naif Arab Academy for Security Sciences, 1999 (Séminaire sur la criminalité organisée et les moyens de la combattre).

Articles

- « L'assistance technique en matière juridique : état des lieux et défis – L'exemple des activités d'assistance technique de l'Institut de recherche et de formation », Hou no Shihai (État de droit). Vol. 181, 2016 (en japonais).
- « Les activités de l'UNAFEI dans le domaine de l'assistance technique en matière juridique », ICD NEWS, Vol. 58, 2014 (en japonais).
- « La possession juridique en droit pénal : quand la détention de fonds sur un compte bancaire constitue une infraction au droit de la propriété », Chukyo Lawyer, Vol. 4, 2006 (co-auteur, en japonais).

Séminaires et conférences les plus pertinents

- Discours liminaire dans le cadre de la conférence parallèle de la 56^{ème} Session annuelle de l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO) : « Atelier international : 'Promouvoir l'État de droit en Asie et en Afrique – La contribution du Japon' » (Kenya, mai 2017).
- Participation au 8^{ème} Séminaire de coopération régionale de haut niveau : « La CPI et l'Asie : une même quête de justice, de responsabilité et de prévention » (Corée, avril 2017).
- Présentation d'une communication dans le cadre du 4^{ème} Séminaire sur la justice pénale dans les pays d'Afrique francophone (Côte d'Ivoire, février 2017).
- Participation en tant qu'intervenante à l'Atelier sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Asie (Japon, janvier 2017).
- Présentation d'une communication dans le cadre de la 6^{ème} Conférence internationale de Tokyo sur le développement en Afrique (Tokyo International Conference on African Development, TICAD VI) : « Grands défis envers la paix et la résilience - Questions autour de la Région de l'Afrique de l'Ouest » (Kenya, août 2016).
- Discours liminaire dans le cadre de la conférence parallèle de la 55^{ème} Session annuelle de l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO) : « La coopération internationale en matière de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme » (Inde, mai 2016).
- Présentation d'une communication dans le cadre du 3^{ème} Séminaire sur la justice pénale dans les pays d'Afrique francophone (Côte d'Ivoire, février 2016).

Appartenance à des associations professionnelles

- Société japonaise de droit pénal.

Intérêts personnels

- Assistance technique en matière juridique, formation juridique.
- Jogging.

3. ALAPINI-GANSOU, Reine (Bénin)

[Original : français]

Note verbale

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération présente ses compliments au Secréariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome et, se référant à sa note n° ICC-ASP/16/SP/07 du 7 mars 2017, a l'honneur de lui faire part de ce qui suit:

Conformément aux dispositions de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale et des résolutions ICC-ASP/3/Res.6 amendée par les résolutions ICC-ASP/5/Res.5, ICC-ASP/12/Res.8 et ICC-ASP/14/Res.4, adoptées par l'Assemblée des États Parties respectivement le 10 septembre 2004, le 1er février 2007, le 27 novembre 2013 et le 26 novembre 2015, le Gouvernement béninois a décidé de présenter la candidature du Bénin à l'un des six postes de juge vacants à la Cour Pénale Internationale, en la personne de Madame Reine Alapini-Gansou, Avocate au Barreau du Bénin.

Madame Alapini-Gansou est actuellement membre de la Cour Permanente d'Arbitrage des Nations Unies depuis juillet 2011. Elle fut Présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, et formatrice au Centre International de Formation des Avocats Francophones (CIFAF) sur la procédure devant la Cour Pénale Internationale.

La candidature de Madame Reine Alapini-Gansou dont le dossier se trouve en annexe, est présentée sur la liste B en conformité avec le paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome.

Le Ministère serait reconnaissant au Secréariat de l'Assemblée des États Parties de bien vouloir trouver en annexe le curriculum vitae de l'intéressée et les documents de présentation de sa candidature.

Exposé des qualifications

La République du Bénin a ratifié le statut de Rome de la Cour Pénale Internationale en Janvier 2002. En collaboration avec la coalition béninoise pour la Cour Pénale Internationale, elle œuvre à l'adoption de la loi d'incorporation du statut de Rome dans son arsenal juridique interne. Elle œuvre aussi à une meilleure coopération entre la Cour Pénale Internationale et les Etats de l'Afrique Francophone.

Critères justifiant la considération morale, l'impartialité et l'intégrité de Madame Reine Alapini Gansou.

Mme Reine Alapini Gansou est ressortissante du Bénin. Sa candidature est présentée par le gouvernement du Bénin aux termes de l'article 36 du statut de Rome de la Cour pénale Internationale et des résolutions ICC-ACP/3/Res.6 amendée par les résolutions ICC-ASP/5/Res.5 et ICC-ASP/12/Res.8 adoptées par l'Assemblée des Etats Parties le 10 septembre 2004, le 1er février 2007 et le 27 novembre 2013 respectivement.

Née à Abidjan en Côte d'Ivoire le 11 Août 1956 elle est titulaire d'un diplôme d'Etude approfondies (DEA) des Universités de Maastricht au Pays-Bas, du Bhoutan et de Lomé au Togo. Elle est par ailleurs titulaire d'une maîtrise en droit des affaires et carrière judiciaires de l'Université National du Bénin.

Mme reine Alapini Gansou est de tradition Romano germanique de la civil law ; mais elle a obtenu un diplôme universitaire en droit de la commonlaw de l'Université de Lyon 3 –France.

Au regard de son parcours dans le domaine du droit international des droit de l'homme et du droit humanitaire, Madame Reine Alapini Gansou a obtenu plusieurs certificats dans le domaine du droit de développement, du droit de l'environnement, des droits de la femme. Elle a, pour sa grande contribution au service des droits de l'homme obtenu de nombreuses distinctions notamment :

- a) Le prix des droits de l'homme du cinquantenaire des indépendances africaines décerné par l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, Sorbonne, France, 27 Novembre 2010 ;
- b) La distinction du 25ème anniversaire de la Commission Africaine des droits de l'Homme pour sa contribution au service des droits de l'homme pour l'Afrique, 25 Octobre 2012, Yamoussoukro, Côte d'Ivoire ;
- c) Distinction pour sa contribution à la lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et faite à l'égard des homosexuels, Genève, UNAIDS, 16 mai 2014 ; et
- d) Une distinction pour sa contribution en tant que personnalité, membre et porte-parole de la chambre de réponse électorale à la réussite de l'élection présidentielle de 2016 au Bénin.

Les compétences pour les fonctions judiciaires au niveau national

Dans le domaine académique :

Mme Reine Alapini Gansou est enseignant-chercheur dans les Universités d'Abomey-Calavi et de Parakou depuis 2001. Elle travaille à titre honoraire actuellement. A cet égard, elle a présenté des travaux sur la théorie de l'Interprétation Stricte de la loi pénale ; le rôle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dans la protection de l'environnement. En 2002, elle a présenté aux journées scientifiques de Lomé une communication sur : « les nouvelles dimensions de l'Aveu en matière Pénale ». Elle a été Chargée de cours à l'Institut des Droits de l'Homme, (IDH) et à la Faculté des Sciences de la Santé (FSS) au Bénin.

Elle est auteur ou co-auteur de plusieurs publications dont :

- a) « De l'article 64 à l'article 122-1 du Code pénal : une réforme à mi-chemin », paru à la revue annuelle de l'assistance en santé mentale en Afrique « Réalités Africaines » 1999 ;
- b) « Aspects Psycho pathologique du viol en Afrique : cas du Benin et du Congo » ;
- c) « Violences faites aux femmes : intérêt de la mise en place d'une cellule de prise en charge médico-psycho-juridique », paru dans le Bénin Médical N°39/40-2008 ;
- d) « Le code des personnes et de la famille du Bénin à l'épreuve de l'application » 2012 ;
- e) « La responsabilité des Etats face aux violences sexuelles en Afrique », 2016 ;
- f) « L'adoption au Bénin, entre droit et culture », congrès santé mentale, Novembre 2016 ; et
- g) « Le législateur et le juge africain dans le succès de la mission de la Cour Pénale Internationale, 2017.

Dans le domaine du Barreau

Elle est Avocate depuis 1986 et totalise cette année 31ans de pratiques judiciaires. A cet égard, elle est inscrite au Barreau du Bénin sous le numéro 23.

Elle est avocate près la Cour Pénale Internationale et inscrite sur la liste des avocats de permanence.

Ancienne stagiaire pour la Conférence Internationale des Barreaux à Paris (1988).

Ancienne stagiaire de l'Organisation Internationale pour le Droit du Développement de Rome, Italie 2000-2002.

Elle a pris part au projet « Justice pour tous au Rwanda » après le génocide de 1994 pour l'association Avocats sans Frontières (ASF) de Belgique en 2001.

Membre du barreau Pénal International et de l'association Internationale des avocats de la défense.

En tant qu'avocate ; elle a été cooptée comme Formatrice au centre international de formation des avocats francophones (CIFAF) sur la procédure devant la Cour Pénal Internationale depuis 2012.

En tant qu'avocate, elle a plaidé dans l'affaire Alidou Ouedraogo contre le gouvernement du Burkina Faso en 2002. Elle a obtenu en 2009, l'anti constitutionnalité de l'article 336 du code pénal béninois portant répression de l'adultère jugé discriminatoire à l'égard de la femme.

Au Bénin, elle a exercé comme membre de la Commission National de Codification et de Législation (CNCL) et comme consultante pour la cellule d'analyse et de programmation de l'Assemblée nationale du Bénin (CAPAN) pour la réforme du code béninois de procédure pénale.

Compétence dans le domaine du droit pénal, de la procédure pénale, du procès pénal et dans le domaine du droit international

Compétence reconnue dans le domaine du droit pénal et de la procédure pénale

Mme Reine Alapini Gansou est Avocate au Barreau du Bénin depuis le 04 Décembre 1986 et a de l'expérience avérée en matière de procès pénal devant les cours et tribunaux du Bénin et aux assises.

Elle enseigne le Droit Pénal Général et la Procédure Pénale à l'Université d'Abomey-Calavi en République du Bénin depuis 2001.

Elle est formatrice au Centre International de formation des Avocats Francophones (CIFAF) sur la procédure devant la Cour Pénale Internationale depuis 2012.

Compétences dans le domaine du droit international

Depuis son élection en 2005 et sa réélection en 2011 comme membre de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, Mme Reine Alapini Gansou a assumé de très hautes fonctions au sein de cette institution quasi juridictionnelle. Elle quitte la commission africaine après 12 années de pratique du droit régional et international des droits de l'homme.

Elle a été Présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (2009-2011) ; et a ainsi effectué plusieurs missions de promotion dans plus de 45 pays en Afrique et dans le monde. Elle a également effectué des missions d'établissement des faits dans plusieurs pays Africains.

Elle a été présidente ou membre de plusieurs jurys de procès fictifs sur les droits de l'homme organisés par le Centre des Droits de l'Homme de l'Université de Pretoria en Afrique du Sud.

Elle a été à l'initiative de la saisine de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples dans le cadre des violations massives des droits de l'homme perpétrées en Lybie en 2010.

Elle a par ailleurs, présidé le comité sur les droits humains des PVVIH et autres personnes vulnérables, créé au sein de la Commission Africaine de 2009 à 2011 et dont elle est encore actuellement membre. A ce titre, elle est experte auprès de l'ONUSIDA pour les droits des personnes vivant avec le VIH, les personnes vulnérables et les homosexuels.

En tant que membre du groupe de travail sur les droits des personnes âgées et des handicapées de la commission africaine depuis 2007 ; elle a pris part à l'élaboration d'un protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur la promotion et la protection des droits des personnes âgées en Afrique, et d'un protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les droits des personnes handicapées en Afrique.

Elle est Rapporteuse spéciale sur les droits des défenseurs des droits de l'homme en Afrique de 2005 à 2009 ; et de 2011 jusqu'au jour de son départ de la commission africaine (juillet 2017) :

a) A ce titre, elle a pris part à de nombreux séminaires et rencontres sur des sujets d'actualité liés à la promotion et à la protection des droits des défenseurs des droits de l'homme et au renforcement de leurs capacités. Elle a fait éditer des manuels et des guides de travail pour les droits des défenseurs des droits de l'homme ; et a organisé plusieurs colloques sur les droits de l'homme en Afrique ;

b) En tant que Rapporteuse spéciale sur les défenseurs des droits de l'homme en Afrique, Mme Reine Alapini Gansou a conduit deux études dont une sur la situation des femmes défenseuses en Afrique et une sur la liberté d'association en Afrique. A cet égard, elle a effectué des missions dans plusieurs pays Africains ;

c) Elle a par ailleurs conduit à l'adoption de trois lignes directrices : une sur la liberté d'association et de réunion ; une sur les droits humains et le terrorisme en Afrique ; et une sur le droit à la manifestation pacifique en Afrique ;

d) Mme Reine Alapini Gansou a été experte pour l'élaboration et l'adoption d'une loi type sur la liberté d'association à la demande du Service International pour les Droits de l'Homme (SIDH) ; et

e) Elle a été à l'initiative de l'adoption d'une loi de protection des défenseurs des droits de l'homme en Côte d'Ivoire.

Elle a été membre de la Cour Permanente d'Arbitrage de la Haye.

Elle a été nommée membre de la mission internationale d'enquête des Nations Unies sur les violences électorales en République de Côte d'Ivoire de Mai à Juin 2011.

Elle a été également Chef de la Composante Droits de l'Homme de la Mission Internationale Africaine de Soutien au Mali (MISMA/MISAHEL) d'avril 2013 à octobre 2014.

De 2015 à 2017 à la fin de son mandat à la commission africaine, Mme Reine Alapini Gansou a présidé le groupe de travail conjoint sur les procédures spéciales de la commission africaine et des Nations Unies.

Experte membre du groupe de contact pour les droits humains et le VIH pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale (ONUSIDA).

En septembre 2016, elle a été nommée par le secrétaire général des Nations unies comme membre de la Commission d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Burundi.

Langues

Francophone d'origine, Mme Reine Alapini Gansou a une bonne connaissance de l'Anglais et est capable de s'exprimer en langue anglaise et de l'écrire. Dans le cadre de son mandat en tant que membre de la Commission Africaine et rapporteur spéciale, elle a eu bon nombres d'occasions d'utiliser cet atout et de l'améliorer.

Elle utilise l'outil informatique.

Liste de candidature

Aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du statut de Rome Madame Reine Alapini Gansou est proposée au poste de juge à la Cour Pénal Internationale sur la liste de candidature (B).

Expertise juridique spécialisée

Elle a été consultante pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour l'élaboration d'un projet de loi portant promotion et protection des droits humains des malades mentaux (2008).

Elle a été consultante pour le Bureau International du Travail (BIT) sur les droits humains des malades mentaux et des personnes vivant avec le VIH en milieu de travail.

Elle est arbitre agréé auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin.

Elle est arbitre agréé auprès de l'association interprofessionnelle de coton au Bénin.

En tant que membre de la Coalition Béninoise pour la Cour Pénale Internationale, elle a présenté et exécuté un projet d'atelier d'élaboration et de rédaction d'une loi d'adaptation et de mise en œuvre du statut de Rome pour le Bénin.

Elle est membre de plusieurs associations féminines. En tant qu'ancienne membre de l'association des femmes juristes du Bénin, membre fondatrice du réseau Wildaf-Benin et ABDD elle a été à l'initiative de plusieurs lois protégeant les femmes au Bénin :

a) La loi N° 2002-07 du 24 Août 2004 portant Code des Personnes et de la Famille en République du Bénin ;

b) La loi n°2003 -03 du 03 Mars 2003 portant répression des mutilations génitales féminines en République du Bénin ;

c) La loi N°2006-19 du 05 Septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin ;

d) La loi N°2005-31 du 05 Avril 2006 du 06 Avril portant prévention, prise en charge en contrôle du VIH/SIDA en République du Bénin ; et

e) La loi portant promotion et protection des droits des malades mentaux au Bénin.

Elle a œuvré à la réalisation d'un module de formation pour les femmes para juristes du réseau Wildaf-Benin. En tant que membre du réseau Wildaf-Benin, elle a œuvré à la conception et à la réalisation d'un manuel d'animation juridique dans le cadre de l'initiative des droits juridiques de la femme / Women's Legal Rights Initiative (WLR-Bénin).

A ce jour, elle sert comme juriste conseil pour les femmes victimes de violences et de viol au centre pour le Droit et le développement de la Femme, du réseau Wildaf-Bénin et totalise dans ce cadre plus de 250 cas matrimoniaux, successoraux, de coups et blessures, de viols entre autres, traités en mode alternatifs de règlements de litiges ou au contentieux devant les cours et tribunaux.

Indication de la nationalité

Mme Reine Alapini Gansou est de nationalité béninoise comme l'atteste son certificat de nationalité produit ci-joint.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom de famille : Alapini-Gansou

Prénom : Reine

Deuxième prénom : Adélaïde Sophie

Sexe : Femme

Date de naissance : 11 août 1956

Nationalité : Béninoise

Critères régionaux : Afrique

État civil : Mariée

Liste A/Liste B : Liste B

Langues Langue maternelle : Nago (langue locale du Bénin); langue officielle Français.

Anglais (à l'écrit) Confirmé (à l'oral) Confirmé

Français (à l'écrit) Confirmé (à l'oral) Confirmé

Qualifications académiques

- 2007 : Université de Lyon, France ; Diplôme universitaire en droit de la Common Law (pièce n°4).
- 1998 - 1999 : Université de Maastricht et Université du Togo ; Diplôme d'Études Approfondies. Thème: Droit et politique de l'environnement (pièce n°5).
- 1979 - 1983 : Faculté de Droit, Université Nationale du Bénin ; Maitrise en Sciences Juridiques en Droit des Affaires et Carrières Judiciaires (pièce n°6).
- 1981 - 1982 : Faculté de Droit, Université Nationale du Bénin ; Licence en Droit des Affaires et Carrières Judiciaires (pièce n°7).
- 1979 - 1981 : Faculté de Droit, Université Nationale du Bénin ; Diplôme d'Études Universitaires Générales 1 et 2 (pièces n° 8 et 9).

Expérience professionnelle

- 2015 : Avocat près la Cour pénale internationale ; Conseil de permanence ; À déjà pleinement pratiqué sur des cas africains (pièce n°10).
- 2012 - 2014 : Cour permanente d'arbitrage ; Juge.
- 2012 - à ce jour : Centre International de Formation des Avocats Francophones Cotonou ; Formatrice ; Thème de la formation: La procédure de défense devant la Cour pénale internationale (pièce n°11).
- 2002 - à ce jour : Etat Béninois / Université Nationale du Bénin, Faculté de Droit d'Abomey-Calavi et de Parakou (pièce n°12) ; Enseignant Chercheur en Droit Pénal et Procédure Pénale ; A cet égard, j'ai été nommée comme expert pour l'élaboration du nouveau code de procédure pénale au Bénin. J'ai animé des conférences sur les droits de l'homme dans les amphithéâtres et à la chaire UNESCO du Bénin (pièce n°13).
- 1986 - à ce jour : Barreau du Bénin (pièces n°14 et n°15) ; Avocat près les Cours d'Appel du Bénin depuis le 4 Décembre 1986 inscrite sous le n° 23 de la liste des Avocats. Je compte à cet égard plusieurs dossiers pénaux à mon étude ; Ancienne stagiaire pour la Conférence Internationale des Barreaux, Paris 1988. (pièce n°16). J'ai exercé pour l'Association Avocats Sans Frontières (ASF) Belgique dans le projet « Justice pour tous au Rwanda » en 2001. En cette qualité, j'ai été nommée Arbitre Agréée en 2005, auprès de la Chambre de commerce et de l'industrie du Bénin; 2003 : Présidente du Comité technique pour l'élaboration des statuts et règlements intérieurs du centre de conciliation, d'arbitrage et de médiation de la chambre de commerce et de l'industrie du Bénin (CCAM - CCIB) et du projet de décret portant création du CCAM-CCIB et en 2004 auprès de l'association interprofessionnelle du coton du Bénin, ceci en raison de mes compétences en matière de mode alternatif de règlement de litiges (pièce n°17). En 2002, j'ai plaidé le cas Alidou Ouédraogo au Burkina Faso sur demande de la Commission Internationale de Juristes. En 2009 ; j'ai obtenu l'anti constitutionnalité des articles 336 et suivants du code pénal Béninois réprimant l'adultère de la femme au BENIN par une décision emblématique DCC N° 09/081 du 30 juillet 2009.

Autres activités professionnelles

- 2016 : En septembre 2016, j'ai été nommée par le Secrétaire Général des Nations Unies membre de la commission d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Burundi.
- 2015 : De 2015 à 2017 à la fin de mon mandat à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), j'ai présidé le groupe de travail conjoint sur les procédures spéciales de la CADHP et des Nations Unies.

- 2012-2014 : J'ai été courant Avril 2013 à fin Octobre 2014, nommée Chef de la composante droit de l'homme de la Mission Internationale Africaine de Soutien au Mali (MISMA) et pour la Misahel.
- 2011 : J'ai été nommée par le Secrétaire Général des Nations Unies comme Membre de la Commission d'investigation sur les violences électorales de 2011 en République de la Côte d'Ivoire.
- 2005-2017 : En tant que membre de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples depuis 2005 jusqu'en juillet 2017 (date de fin de mon mandat), j'ai exercé les fonctions judiciaires de la CADHP au titre de l'article 45 de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Lesdites fonctions relèvent du mandat de protection de la CADHP qui reçoit et examine des plaintes individuelles de violations des droits de l'homme (pièce n°18).
- 2009-2011 : J'ai été nommée Présidente de la Commission Africaine des droits de l'Homme et des peuples.
Depuis mon entrée en fonction à la commission, j'ai pris entièrement part à la construction jurisprudentielle de cette institution quasi juridictionnelle. A ce titre, j'ai été en charge de la promotion des droits de l'homme dans les pays francophones de l'Afrique, en l'occurrence la République Démocratique du Congo, le Togo, le Mali, le Cameroun, le Cap Vert, le Sénégal. J'ai pris part activement aux décisions les plus emblématiques de la CADHP qui dans sa mission de juger totalise à ce jour plus de 700 cas y compris les décisions sur la recevabilité et sur le fond.
J'ai été aussi nommée membre de plusieurs autres mécanismes spéciaux de la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples.
- 2005-2017 : Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme (2005 à 2009) et depuis le 5 novembre 2011 jusqu'à juillet 2017. En cette qualité, j'ai coopéré avec tous les autres systèmes régionaux des droits de l'homme à travers moult activités conjointes et de renforcement de capacité. J'ai participé à plusieurs séminaires sur des thématiques diverses liées à la promotion, à la protection des droits des défenseurs des droits de l'homme et au renforcement des capacités des défenseurs des droits de l'homme. J'ai fait éditer des manuels, des guides de travail et un outil de communication pour les défenseurs des droits de l'homme. J'ai organisé plusieurs colloques. Toujours dans le souci d'assurer la promotion et la protection des défenseurs des droits de l'homme, j'ai créé une Fondation dénommée "Défenseurs d'Afrique".
En tant que Rapporteuse spéciale, j'ai présidé un groupe d'études sur la liberté d'association pour la commission africaine des droits de l'homme et des peuples. J'ai été nommée également point focal sur les représailles contre les défenseurs des droits de l'homme en Afrique.
J'ai conduit une Etude sur la liberté d'association en Afrique (2014) et je viens de soumettre à la Commission africaine un projet de lignes directrices sur la liberté d'association en Afrique.
J'ai conduit une étude sur la situation des femmes défenseuses des droits de l'homme en Afrique (2014).
J'ai fait adopter des principes et des directives sur les droits humains et le terrorisme en Afrique(2015) d'une part et d'autre part, des lignes directrices sur la police et les droits humains en Afrique(2017).

Publications les plus pertinentes

- De l'article 64 à l'article 122-1 du code pénal : une réforme à mi-chemin parue à la revue annuelle de l'assistance en santé mentale en Afrique ; 1999.
- La prise en charge psychologique des femmes victimes de violences sexuelles Cas du Benin et du Congo.
- Le code des personnes et de la famille du Bénin à l'épreuve de l'application (2012).
- « Publics policies for the protection of human rights defenders in Africa », Focus 2014.
- « L'adoption au Benin : entre droit et culture », 2016.

- "Le législateur et le juge Africains dans le succès de la mission de la Cour Pénale Internationale", 2016.
- « La responsabilité des Etats en matière de violences sexuelles en Afrique », 2017.

Séminaires et conférences les plus pertinentes

- Du 27 au 31 mars 2017, j'ai organisé le 2ème colloque international Jobourg +18 sur la situation des défenseurs des droits de l'homme en Afrique à Cotonou, Benin.
- Du 24 octobre au 4 novembre 2016, dans le cadre de la 59ème session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, j'ai pris part à la commémoration de l'année 2016 dédiée année des droits de l'homme en Afrique avec un accent particulier sur les droits de la femme en Afrique; A cet égard mon mécanisme a présenté entre autres le travail accompli sur la situation des femmes défenseuses en Afrique.
- Le 17 juillet 2016 en tant qu'ancienne secrétaire exécutive et membre de la Coalition Béninoise pour la Cour Pénale Internationale (CPI), j'ai organisé un atelier d'élaboration et de rédaction d'une loi d'adaptation et de mise en œuvre du statut de Rome pour le Benin. J'ai pris part à Cotonou au 1er TOAST sur " la responsabilité des Etats Africains parties à la Cour Pénale Internationale face aux violences faites aux femmes en Afrique" à l'occasion de la journée internationale de justice pénale internationale du 16 juillet 2016.
- Du 8 au 9 juillet 2016, j'ai pris part au 3ème panel de haut niveau sur le Genre et le développement organisé par l'Union Africaine en prélude au 26ème sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement à Kigali au Rwanda.
- Du 31 juillet au 3 août 2016, j'ai été oratrice principale à l'occasion de la Conférence internationale sur le leadership Féminin en Afrique Francophone . A cet égard, j'ai été nommée 2eme vice-présidente de l'Observatoire Panafricain du Leadership Féminin.
- En juin 2016, j'ai pris part à une formation des avocats de la Cour Pénale Internationale à la Haye au Pays Bas (pièce n°19).
- En février 2015 à Accra au Ghana, j'ai été invitée en tant qu'oratrice principale à la 2ème conférence internationale sur les droits de l'enfant et la santé de la reproduction.
- En octobre 2014, j'ai pris part à un séminaire de haut niveau à Cotonou au Benin, sur la coopération entre les Etats de l'Afrique Francophone et la Cour Pénale Internationale, séminaire qui a réuni des ministres de la justice, des procureurs généraux ; des participants venus des pays suivants: Burkina Faso, Mali ; Togo, Sénégal, Tunisie, Maroc, Niger, Tchad, République centrafricaine, des représentants du bureau du procureur et du greffe de la CPI.
- En 2014, j'ai pris part à Bamako au Mali à un important atelier sur le thème, «l'Impact du conflit Malien sur les droits des femmes et des filles : quel partenariat avec la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) ?» : 28-30 Octobre 2014, Bamako, Mali.
- En juillet 2010, j'ai pris part à une conférence régionale sur les droits des femmes en Afrique, à Bamako au Mali, 15 juillet 2010.
- Entre juillet et Août 2008, j'ai organisé un atelier de renforcement des capacités des défenseurs des droits de l'homme en Afrique ; atelier à l'issu duquel des outils de travail pour les Défenseurs des Droits de l'Homme ont été confectionnés: un guide et un manuel de travail.
- En juin 2006, j'ai pris part à une formation des juges internationaux, organisée par l'Institut Brandeis pour les juges internationaux, édition 2006 à Dakar et M'Bour au Sénégal (pièce n°20).
- Du 4 au 6 mars 2004: Présentation et exécution d'un projet d'atelier sur l'élaboration et la rédaction d'une loi pour l'adaptation et la mise en œuvre du Statut de Rome.

Appartenance à des associations professionnelles

- Membre de l'association des femmes juristes du Benin depuis 1990.
- Membre fondatrice du Réseau Wildaf Benin, Femmes droits et développement en Afrique; 1999. A ce titre, je suis Juriste conseil pour les femmes victimes de violences du Centre pour le droit et le développement de la femme, du Réseau Wildaf-Benin avec plus de 250 cas traités.

- Membre de la Fédération Internationale des Femmes Juristes,
- Membre de l'Association des Femmes Avocates du Bénin, 2014.
- Membre du Barreau Pénal International.
- Membre de la Coalition Béninoise pour la Cour Pénale Internationale, 2002.

Distinctions reçues

- A la Sorbonne à Paris, le Prix des Droits de l'homme lors du Cinquantième des Indépendances Africaines le 27 novembre 2010 m'a été décerné pour ma contribution significative à la défense des droits de l'homme en Afrique.
- En 2012, au cours de la 52ème session de la Commission Africaine, j'ai reçu à Yamoussoukro en Côte D'Ivoire un prix pour ma contribution pour les droits de l'homme en Afrique.
- En 2012, j'ai aussi reçu au siège de l'Onusida à Genève une reconnaissance pour ma contribution dans la lutte contre les violations des droits de l'homme basées sur l'orientation sexuelle en Afrique.
- En 2016 distinction reçue en qualité de Membre et porte-parole de la Chambre de réponse pour ma contribution à la réussite de l'élection présidentielle de 2016 au Bénin.

Intérêts personnels

- Mes intérêts personnels sont de plusieurs ordres.
- D'abord, je veux poursuivre l'œuvre de protection des droits de l'homme au niveau de l'institution judiciaire internationale permanente par excellence qu'est la Cour Pénale Internationale et ceci grâce à mon profil et mes expériences avérées.
- Servir la justice internationale par la pratique judiciaire et les activités de recherche.
- La Cour Pénale Internationale est le dernier rempart des populations vulnérables ; des victimes innocentes qui ne demandent qu'à être restaurées dans leur dignité humaine.
- En conséquence, une justice saine et effective qui répond entre autres au principe du procès équitable doit leur être offerte.
- Je suis avocate et enseignante chercheuse, avec 31 années d'expériences ajoutées à l'expertise acquise depuis plus de 15 ans de pratique de droit international des droits de l'homme, j'ai donc la pleine assurance de la satisfaction et de l'exaltation que j'obtiendrai en étant juge à la Cour Pénale Internationale.
- Mes atouts personnels qui me rendent forte dans ma mission et mes compétences avérées sont entre autres :
 - Mon goût de la recherche sur les sujets d'actualités; toute chose qui devrait me permettre de me faire une bonne conviction de mon sujet . J'aime donc beaucoup lire. De la lecture, je puise mes forces pour interagir avec mes interlocuteurs.
 - Ma grande capacité d'écoute que j'associe au respect de la psychologie du dialogue me donne la force de convaincre ou de me faire convaincre.
 - Parlant de justice, j'aime autant rester dans la rigueur juridique, tout en ayant le souci de faire du droit un facteur de développement. A la Commission Africaine, un organe quasi juridictionnel qui rend des décisions qui dépassent les frontières africaines, j'ai exercé la fonction de juge ; et pendant ce temps j'ai côtoyé des juges internationaux avec lesquels je me suis familiarisée dans le cadre de mes formations avec le centre Pearson pour le maintien de la paix ; le barreau pénal international et l'association internationale des Avocats de la défense ; sans oublier l'Institut Brandeis pour les juges internationaux.
 - J'ai le courage de mes convictions et de mes décisions et j'ai le savoir-faire auprès des différents acteurs. J'ai un sens aigu du devoir et de la responsabilité.
 - J'ai une grande facilité à m'adapter aux situations les plus inattendues et me faire proche des personnes en difficulté. Pendant les douze (12) années que j'ai passées à la Commission Africaine ; d'abord je me suis formée au droit de la Common Law dans la mesure où je suis ressortissante d'un pays de tradition juridique romano germanique et donc de la civil Law. Je me sentirai parfaitement à l'aise avec mes collègues des autres systèmes juridiques.
 - J'ai siégé comme présidente/ juge dans bon nombre de procès fictifs en matière des droits de l'homme un peu partout en Afrique. J'ai donc servi les droits de l'homme d'abord en tant que membre de la Commission en prenant une part pleine, entière et conséquente à la construction et au renforcement de cet organe aux fonctions juridiques

qu'est la Commission Africaine; ceci à travers la multitude de décisions rendues à ce jour. La Commission Africaine est parvenue à ses résultats grâce à nos méthodes d'interprétation de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples ; méthodes fondées à la fois sur le droit international, la jurisprudence internationale ; mais aussi sur les différentes tendances et développements en matière des droits de l'homme.

- En tant que Rapporteuse spéciale sur les défenseurs des droits de l'homme en Afrique : J'ai instauré un dialogue constructif avec les acteurs étatiques, la société civile et tous les autres partenaires sur les sujets d'actualité en matière des droits de l'homme et ceci à travers des appels urgents, des communications, des communiqués de presse et des déclarations. J'ai fait concevoir des outils de travail et de renforcement des capacités: des manuels et un outil de communication et de renforcement des capacités pour les Défenseurs des Droits de l'Homme.
- J'ai aussi créé la synergie avec les organes similaires des Nations Unies, des systèmes Européens, inter Américains et Asiatiques, sur les droits des défenseurs des droits de l'homme et ai été à l'initiative de la coopération inter organique qui a donné naissance en 2012 à une feuille de route sur la coopération entre les procédures spéciales de la commission africaine et celles des Nations Unies. A titre d'exemple, j'ai travaillé sur les questions brûlantes liées à la liberté d'association, la liberté d'expression, au renforcement des capacités des acteurs, aux droits des femmes défenseures, aux représailles contre les défenseurs des droits de l'homme et aux questions liées à la violation des droits de l'homme basée sur l'orientation sexuelle.
- En tant que Rapporteuse spéciale sur les Défenseurs des Droits de l'homme en Afrique, je me suis employée à faire des procédures spéciales de la Commission Africaine des outils de création de droit. A titre d'exemple, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples qui est le texte fondamental sur lequel repose la commission africaine ne prévoit pas de façon expresse le droit à la manifestation pacifique, cependant à partir d'une étude que j'ai conduite et des cas individuels qui sont parvenus à la commission africaine, celle-ci est arrivée à faire du droit à la manifestation pacifique un droit à promouvoir et à protéger. A cet égard, nous avons eu la ligne directrice sur le droit à la manifestation pacifique.
- Entre 2009 et 2012, en tant que Présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, c'est sous le signe de la matérialisation et de la complémentarité entre la commission africaine et la cour africaine des droits de l'homme et des peuples que j'ai mis mon mandat. Ceci par le biais de l'harmonisation des règlements intérieurs des deux organes, sachant que notre règlement intérieur en sa partie IV règle de façon claire les modalités de notre complémentarité ; c'est d'ailleurs à cet égard que la commission a saisi la cour africaine des droits de l'homme et des peuples des violations graves et massives des droits humains perpétrées en Lybie en 2011 et du cas des Endorois en 2011 et des OGiek en 2012.
- Tout en ayant conscience que le chemin à parcourir est encore long, je veux enfin servir non plus seulement l'Afrique ; mais la communauté internationale dans toutes ses dimensions et ceci à travers la Cour Pénale Internationale. Je voudrais prendre pleinement part à la construction d'un monde moins violent, d'un monde dans lequel les droits de l'homme doivent être au centre des décisions politiques ; un monde dans lequel les droits des victimes doivent primer. Je veux poursuivre l'œuvre de protection des droits de l'homme au niveau de l'institution judiciaire internationale permanente par excellence qu'est la Cour Pénale Internationale.

Divers

- En dehors de mes diplômes académiques, j'ai reçu plusieurs certificats dans le domaine des droits de l'homme et du droit humanitaire.
- En attestent les documents ci- joints.
- En 2009 j'ai pris part à un training workshop on human rights and conflict management for human rights defenders au Center for conflict resolution à Johannesburg en Afrique du Sud (pièce n°21).
- En juillet 2005 : Attestation de participation au cours sur la pratique du droit devant la Cour Pénale Internationale organisé à Dakar au Sénégal par le Centre Pearson en collaboration avec l'Association Internationale des Avocats de la Défense (pièce n°22).

- En février/mars 2005 : Certificat de participation au cours (CS-84 F) organisé par le Centre Pearson/ Programme de formation de gestionnaires civils francophones pour la consolidation de la paix (PGCAF) à Ouidah au Bénin (pièce n°23).
- 2003 : Présidente du Comité technique pour l'élaboration des statuts et règlement intérieur du centre de conciliation, d'arbitrage et de médiation de la chambre du commerce et de l'industrie du Bénin (CCAM - CCIB) et du projet de décret portant création du CCAM-CCIB.
- Mai 2003 : Certificat de participation au 11ème cours régional sur les procédures internationales des droits humains organisé par le Centre Africain pour la Démocratie et les études des droits de l'Homme et des Peuples avec participation à la 33ème Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (pièce n°24).
- Octobre 2002 : Certificat de participation au 5ème Séminaire -Atelier organisé par l'Institut Africain des droits humains sur les contentieux en droits humains avec participation à la 32ème Session ordinaire de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.
- Juillet 2000 : Certificat de participation à la 31ème Session d'Enseignement de l'Institut International des droits de l'Homme de Strasbourg (pièce n°25).
- Juillet 1999 : Certificats de participation à la 30ème Session D'enseignement de l'Institut International des Droits de l'Homme de Strasbourg René Cassin et au 27ème cours intensifs à l'enseignement des universités de l'institut René Cassin de Strasbourg (pièce n°26 et n°27).
- Novembre-décembre 1996 : Certificat de Participation à un séminaire de Formation sur le Management pour les ONGs des Droits de l'Homme au Caire en Egypte (pièce n°28).
- Juillet-août 1993 : Certificat de Participation à la 21ème Session de Formation Intensive de l'Institut International des Droits de l'Homme de Strasbourg (pièce n°29).
- Expertises et consultations.
- 2015 : Coptée pour une formation sur les violences faites aux Femmes à l'ENA à Paris.
- 2012 : Expert, membre du groupe de contact pour les droits humains et le VIH pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale, (ONUSIDA).
- 2010-2011 : Supervision d'un projet pilote de promotion des services juridiques au profit de personnes vivant avec le VIH SIDA et des populations vulnérables au Bénin.
- 2007-2008 : Consultante pour le Ministère de l'Environnement du Bénin pour l'élaboration d'une loi-type en matière de gestion de l'eau.
- 2006 : Consultante pour le Bureau régional Afrique de l'Ouest et du centre de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour la rédaction d'un projet de loi sur la protection des droits humains des malades mentaux.
- 4-6 mars 2004: Présentation et exécution d'un projet d'atelier d'élaboration et de rédaction d'une loi d'adaptation et de mise en œuvre du statut de Rome.
- 2003-2004 : Consultante pour le Ministère de l'environnement du Bénin pour la confection d'un projet type de contrat.
- 2001-2002 : Consultante pour le Ministère de l'environnement du Bénin sur le droit et la diversité biologique (pièce n°30).
- J'ai une très bonne connaissance de l'Afrique pour avoir parcouru plus de 45 pays sur les 54 que compte le continent dans le cadre de mes fonctions à la CADHP.
- J'ai également une bonne connaissance de l'outil informatique.
- NB : Les pièces n°1, 2 et 3 attestent de ma nationalité et de l'endossement de ma candidature par L'Union Africaine et la CEDEAO. Les pièces n°31, 32 et 33 sont quelques attestations pertinentes dans le domaine des lois et politiques en matière de VIH , de formation continue et de formation de formateurs.

4. BOSSA, Solomy Balungi (Ouganda)

[Original : anglais]

Note verbale

La Mission Permanente de la République de l'Ouganda auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur de l'informer de la nomination par le Gouvernement de l'Ouganda de la juge Solomy Balungi Bossa comme candidate aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale au titre de la liste "A", au cours de l'élection qui se tiendra en décembre 2017 à New York.

La Mission Permanente a en outre l'honneur de soumettre cette candidature et d'y joindre le curriculum vitae et l'exposé des qualifications de la candidate. Ayant occupé les fonctions de juge à la Cour suprême de l'Ouganda mais également de juge au sein du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) ; et actuellement du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux des Nations Unies (MTPI), la juge Bossa a acquis au fil des ans l'expérience nécessaire pour occuper les fonctions de juge de la Cour pénale internationale. Elle est en outre désignée en reconnaissance de son professionnalisme en tant que juriste qualifiée et de son engagement remarquable dans la défense des droits de l'homme.

Exposé des qualifications

Cet exposé est soumis en application de l'article 36, paragraphe 4 a) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

La juge Solomy Balungi Bossa remplit les conditions prévues à l'article 36, paragraphes 3 a), b) et c) du Statut, dans la mesure où :

(a) Elle est connue pour sa haute considération morale, ainsi que son impartialité et son intégrité. En tant que juge siégeant au Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux des Nations Unies, à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et à la Cour d'appel/Cour constitutionnelle de l'Ouganda avec plus de 20 ans d'expérience judiciaire et dix années supplémentaires d'expérience en tant que conseil au sein des Cours de justice de l'Ouganda, elle réunit les conditions nécessaires pour être nommée aux plus hautes fonctions judiciaires en Ouganda.

(b) Elle a les compétences nécessaires en matière de droit pénal et de procédure pénale. En tant que juge elle siégé dans le cadre de procédures pénales complexes au Tribunal pénal international pour le Rwanda des Nations Unies pendant neuf ans et demi (d'août 2003 à février 2013), et au Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux des Nations Unies, de juin 2012 à ce jour. En tant que juge en Ouganda, elle a instruit des affaires pénales devant la Cour suprême d'août 1997 à juillet 2003, et des appels interjetés dans le cadre d'affaires pénales devant la Cour d'appel de l'Ouganda de 2013 à ce jour. En tant que conseil, elle a représenté des accusés dans le cadre d'affaires pénales devant les tribunaux de première instance et les juridictions supérieures de 1988 à 1997.

(c) Elle a des compétences reconnues en matière de droit international pénal, droit humanitaire international, règles de procédure et de preuve internationales et droit international relatif aux droits de l'homme du fait de son expérience de juge au Tribunal pénal international pour le Rwanda et au Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux des Nations Unies. En outre, depuis septembre 2014, elle siège à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, qui traite les violations des droits de l'homme par des États sur le continent africain. Elle a rendu de nombreux jugements qui ont marqué un tournant et ont pris en compte les droits des victimes de crimes graves et ordinaires ainsi que les recours existants pour les victimes de violations des droits de l'homme, contribuant ainsi à renforcer la responsabilité face à l'impunité pour les violations des droits de l'homme par des États et individus aux niveaux international, régional et national.

(d) En tant qu'avocate, fonction qu'elle a exercée de 1988 à 1997, elle a représenté des femmes sans ressources devant les tribunaux pour garantir que leurs droits

soient respectés y compris sur des aspects tels que la sécurité, le partage des biens matrimoniaux, les pensions alimentaires pour les enfants, les droits parentaux et les questions d'union. En tant que Présidente de l'Uganda Law Society (association ougandaise pour le droit) elle a présidé et élargi le Legal Aid Project (projet d'assistance juridique) qui a fourni des conseils juridiques et une représentation gratuite aux femmes et enfants démunis. Elle a également présidé le Legal Aid Project du Law Development Centre (Centre de développement du droit) qui s'occupait des enfants en conflit avec la loi.

(e) Elle a une excellente connaissance de l'anglais écrit et parlé, l'une des langues de travail de la Cour. Elle a suivi toute son éducation supérieure en anglais et a travaillé dans cette langue dans tous les tribunaux nationaux, régionaux et internationaux où elle a siégé.

La juge Solomy Balungi Bossa est désignée comme candidate au titre de la liste « A » en application de l'article 36, paragraphe 5 du Statut.

L'élection de la juge Solomy Balungi Bossa, qui vient de la région africaine et d'un pays de common law, ira dans le sens de la nécessaire représentation des principaux systèmes juridiques du monde et d'une meilleure représentation de l'Afrique au sein de la Cour pour les femmes juges, sans pour autant remettre en cause la représentation équitable entre hommes et femmes.

La juge Solomy Balungi Bossa a des compétences et de l'expérience en matière de droits des victimes de crimes, protection des témoins, jurisprudence de l'égalité et voies de recours pour les victimes de violations des droits de l'homme. Sa longue carrière en tant que juge au service de divers tribunaux nationaux, régionaux et internationaux et en tant qu'avocate au sein des cours de justice de l'Ouganda en témoignent. En outre, elle est membre de plusieurs associations à but non lucratif.

Si l'on tient compte de sa force de caractère et de son intégrité, de sa compétence reconnue internationalement en matière de droit pénal et de procédure pénale, de droit international pénal, droit humanitaire international, procédure pénale internationale, règlement de procédure et de preuve et droit international relatif aux droits de l'homme (tel qu'en témoigne son curriculum vitae), la juge Solomy Balungi Bossa ne peut qu'apporter une contribution significative au travail de la Cour.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom : Solomy Balungi Bossa
 Sexe : Féminin
 Nationalité : Ougandaise
 Date de naissance : 14 avril 1956

Qualifications académiques

- Law Development Centre (Centre de développement du droit), Ouganda : Diplôme d'études supérieures en droit (obtenu) 1980.
- Université de Makerere, Kampala, Ouganda : Licence de droit (obtenue avec mention) août 1979.
- Commonwealth Youth Institute (Institut pour la jeunesse du Commonwealth) Lusaka, Zambie : Certificat de communication de l'information en droit 1986.

Exposé des compétences, de l'expertise et de l'expérience professionnelle

La candidate a 20 ans d'expérience en tant que juge aux niveaux national, régional et international, et elle a auparavant cumulé 10 ans d'expérience en tant que juriste et activiste dans la défense des droits de l'homme.

Les postes qu'elle a occupés sont résumés ci-dessous :

- (a) Juge au Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux des Nations Unies (MTPI), de 2012 – à ce jour ;
- (b) Juge à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, du 8 septembre 2014 – à ce jour ;
- (c) Juge à la Cour d'appel / Cour constitutionnelle de l'Ouganda, du 7 juillet 2013 – à ce jour ;
- (d) Juge au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), 2003 – 2013 ;
- (e) Juge à la Cour de justice de l'Afrique de l'Est, 2001 – 2006 ;
- (f) Juge à la Cour suprême de l'Ouganda, 1997 – 2013 ;
- (g) Juriste, 1988 – 1997 ; et
- (h) Chargée de cours, Law Development Centre, Ouganda, 1980 – 1997.

Elle est intervenue comme formatrice dans le cadre du projet sur la jurisprudence en matière d'égalité avec l'International Association of Women Judges (association internationale des femmes juges) et la National Association of Women Judges (association nationale des femmes juges) de l'Ouganda ;

Elle a suivi un programme de formation des juges et s'est formée auprès du TPIR, de l'East African Judicial Education Committee (comité est-africain de formation des juges), de l'International Association of Women Judges et de l'Uganda Judicial Education Committee (comité ougandais de formation des juges), notamment sur les thèmes suivants : jurisprudence de l'égalité, les femmes dans le processus judiciaire, les femmes marginalisées, les enfants en conflit avec la loi, droits des femmes, le VIH, le VIH-Sida, l'éthique et le droit, la gouvernance constitutionnelle, les principes d'un procès équitable, les juges en tant que dirigeants et gestionnaires ;

Elle s'est formée auprès de l'Association internationale du Barreau, l'East Africa Law Society (association est-africaine pour le droit), l'Uganda Law Society (association ougandaise pour le droit), y compris sur les thèmes suivants : améliorer l'accès à la justice, la gouvernance constitutionnelle et démocratique, compétences en gestion et direction ;

Elle défend les droits de l'homme depuis 1990 et a fondé ou présidé des organisations à but non lucratif de défense des droits de l'homme et de gouvernance, notamment : l'Institut des droits de l'homme de l'Association internationale du barreau, l'East African Law Society, le centre Kituo cha Katiba, l'Uganda Network on Law Ethics and HIV/AIDS (réseau ougandais pour la déontologie judiciaire et le VIH/SIDA), les projets d'aide juridique de la Uganda Law Society et du Law Development Centre, la National Organization for Civic Education and Election Monitoring (organisation nationale pour l'éducation civique et l'observation des élections) ;

Elle s'est tenue au fait des questions de droits de l'homme et de gouvernance en étant membre d'organisations non gouvernementales internationales et régionales incluant la Commission internationale de juristes, l'International Association of Women Judges, le Centre africain pour les droits de l'homme et la démocratie, l'East African Judges and Magistrate's Association (association des juges et magistrats de l'Afrique de l'Est), la FIDA en Ouganda.

Résumé de l'expérience professionnelle pertinente

La candidate a vingt ans d'expérience en tant que juge et est familiarisée avec : le droit international pénal et le droit pénal national, la pratique judiciaire et les règles de preuve, le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit constitutionnel ;

Elle a acquis de l'expérience en siégeant au sein de divers tribunaux nationaux, régionaux et internationaux, y compris durant : neuf ans et demi en tant que juge devant la Chambre de première instance du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) ; plus de deux ans et demi en tant que juge à la Cour africaine des droits de l'homme et des

peuples ; cinq ans en tant que juge pour le Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (MTPI) des Nations Unies ; trois ans et huit mois en tant que juge à la Cour d'appel / Cour constitutionnelle de l'Ouganda ; et six ans en tant que juge à la Cour suprême de l'Ouganda ;

Avant de devenir juge, elle a exercé en tant que juriste au sein des cours de justice de l'Ouganda et elle s'est engagée dans la défense des droits de l'homme pendant dix ans ;

Son activisme l'a amenée à fonder et/ou à présider diverses organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme et de gouvernance. Elle a également présidé des organisations gouvernementales en Ouganda ;

Elle est membre d'organisations professionnelles qui traitent de la question des droits de l'homme, des magistrats et de la gouvernance, aux niveaux national, régional et international.

Liste des publications

- « Towards a Protocol extending the jurisdiction of the East African Court of Justice », East African Lawyer, mars 2006 ;
- « Anti-terrorism Act 2002 (Uganda) and Human Rights Implications », ICJ Bulletin on Counter-Terrorism, septembre 15, 2004 ;
- « A critique on the East African Court of Justice as a Human Rights Court », The Protectors : Human Rights Commissions and Accountability in East Africa, 2008 ;
- « Report on Legal Education and Training in Uganda » (co-auteure), Uganda Ministry of Justice Publications, 1995.

Sélection de présentations données par la candidate

- Dans le cadre d'un atelier de formation le 25 octobre 2012 à Dar es-Salaam, elle a présenté le thème suivant aux juges est-africains : A General Overview of leadership skills in the Judiciary in the 21st Century (une vue d'ensemble des compétences de leadership au sein du pouvoir judiciaire au 21^{ème} siècle) ;
- Présentation sur les réussites et les défis rencontrés par le TPIR prononcée à l'Harvard African Law Association (l'association de droit africain de Harvard) à l'Université de Harvard, États-Unis ;
- Présentation sur le rôle et la contribution des tribunaux régionaux au sein de la justice pénale internationale dans le cadre du cinquantième anniversaire de la fondation de la Commission internationale des juristes - section du Kenya, 9 novembre 2009, Mombasa, Kenya ;
- Présentation relative à la communauté est-africaine, à la protection des droits des femmes et à l'égalité des sexes, dans le cadre du programme est-africain sur l'égalité de statut et les droits des femmes de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), août 2003, Nairobi, Kenya ;
- De nombreuses autres présentations sur divers sujets relatifs aux droits de l'homme et à la justice internationale.

Langues

Anglais.

Autres informations pertinentes et renseignements à l'appui

Distinctions

En reconnaissance de son travail en tant que membre influente du barreau, activiste des droits de l'homme et juge, la juge Solomy Balungi Bossa a reçu des distinctions, entre autres de l'Association internationale du barreau ; de l'East African Law Society ; du centre Kituo cha Katiba (le centre est-africain pour le développement constitutionnel) ; de la National Association of Women Judges de l'Ouganda ; de l'Uganda Law Society ; et du dispensaire d'aide juridique du Law Development Centre ; ainsi que du Gouvernement de l'Ouganda.

5. UR EVI , Zlata (Croatie)

[Original : anglais]

Note verbale

L'Ambassade de la République de Croatie présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur de communiquer que le Gouvernement de la République de Croatie a décidé de présenter la candidature de Mme Zlata ur evi aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale au titre de la liste B pour les élections qui auront lieu durant la seizième session de l'Assemblée, qui se tiendra au siège des Nations Unies à New York, du 4 au 14 décembre 2017.

Conformément à la procédure prévue dans la résolution ICC-ASP/3/Res.6 et la note verbale ICC-ASP/16/SP/07 du 7 mars 2017, l'Ambassade de la République de Croatie a l'honneur de joindre à la présente le curriculum vitae de l'intéressée et l'exposé de qualification.

Exposé des qualifications

Le présent exposé est déposé conformément à l'article 36, paragraphe 4 a) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6 sur la procédure de nomination et d'élection des juges de la Cour pénale internationale.

La République de Croatie nomme Mme Zlata Durdevic comme candidate aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale. Mme Durdevic remplit les conditions requises pour l'élection d'un juge de la Cour pénale internationale, conformément aux dispositions de l'article 36, paragraphe 3 du Statut de Rome :

(a) Mme Durdevic est une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et intégrité. Sa réputation a été reconnue dans la vie professionnelle et publique en Croatie et à l'étranger ;

(b) Mme Durdevic possède les qualifications requises pour exercer les fonctions de juge au plus haut niveau national comme elle est professeur titulaire de droit, a obtenu son Master 2 en droit et le doctorat en droit à l'Université de Zagreb. Elle est titulaire de la maîtrise ès philosophie en Sciences criminelles de l'Université de Cambridge. Elle a passé l'examen juridique d'État en 1994 et a pratiqué le droit au sein des tribunaux croates pendant deux ans. Elle participe au travail des établissements publics en Croatie chargés de la procédure d'asile et de déterminer la responsabilité disciplinaire des procureurs et le conflit d'intérêts des agents publics. Elle possède plus de 24 ans d'expérience dans le travail judiciaire et universitaire ;

(c) Mme Durdevic remplit les critères professionnels de l'article 36, paragraphe 3 b) du Statut de Rome. Elle est professeure éminente en droit de procédure pénale, droit relatif aux droits de l'homme et droit pénal européen à l'Université de Zagreb où elle dispense des cours depuis 1995. Elle est professeure invitée de droit pénal international à l'Université du Luxembourg et a été maître de recherche à la Yale Law School pendant deux ans. Elle est reconnue en tant que spécialiste dans le domaine du droit relatif aux droits de l'homme, droit international pénal, droit humanitaire international et droit de procédure pénale, comme en témoigne sa carrière universitaire et professionnelle. Elle est non seulement l'experte principale nationale dans le domaine des droits de l'homme et de la justice pénale mais également bien connue dans le milieu professionnel et scientifique dans la région, en Europe et au-delà. Elle est auteure de plusieurs ouvrages et de nombreuses publications sur les droits de l'homme, le droit pénal européen et international et le droit de procédure pénale.

Mme Durdevic est un membre éminent de plusieurs associations internationales et nationales scientifiques et juridiques. Elle est membre du Comité exécutif de l'Association internationale de droit pénal (AIDP), association la plus ancienne des spécialistes de droit

pénal, et elle participe activement aux activités scientifiques et organisationnelles de l'Association. Elle est présidente de l'Association croate de droit pénal européen et de l'Association croate de science et de pratique pénale.

Elle a reçu plusieurs distinctions internationales, entre autres : Bourse Projet Marie Curie FP7 de l'UE, Bourse Chevening, Bourse DAAD, Bourse OAD et Bourse Fulbright.

En reconnaissance de son expertise dans le domaine du droit pénal international, le président de la République de Croatie l'a nommée son envoyé personnel auprès de la Commission régionale chargée d'établir la vérité sur les crimes de guerre et autres graves violations des droits de la personne commis sur le territoire de l'ex-Yougoslavie (RECOM).

Mme Durdevic a été appelée à de nombreuses occasions à prêter son concours, à titre de consultant, à des établissements gouvernementaux, judiciaires, publics et non-gouvernementaux dans de différents domaines allant des droits de l'homme à la conformité avec le droit international et européen. Elle a été citée par la Cour européenne des droits de l'homme et a agi comme témoin expert dans le cadre d'arbitrages de la CNUDCI et du CIRDI. Son travail polyvalent dans le domaine universitaire, scientifique et pédagogique en Croatie démontre son initiative, sens de l'organisation, compétences de direction et autres. La liste de ses publications est impressionnante et son travail est toujours systématique et fouillé, incisif et critique à juste titre ;

(d) Mme Durdevic parle couramment l'anglais et le français et possède une très bonne connaissance de l'allemand.

(e) Elle est candidate au titre de la liste B. Les informations liées aux sous-paragraphes i) à iii) du paragraphe 8 a) de l'article 36 du Statut sont come le suit :

(i) La République de Croatie applique le système juridique continental. Cependant, Mme Durdevic possède également une éducation dans le système de common law et une vaste connaissance de celui-ci ;

(ii) La République de Croatie appartient au groupe des États d'Europe orientale ; et

(iii) Mme Durdevic est de sexe féminin.

(f) Mme Durdevic a des connaissances juridiques approfondies et une expérience considérable dans les questions spécifiques liées au travail de la Cour, y inclus la violence à l'égard des femmes, la protection des victimes et des témoins, les droits procéduraux des victimes, les droits procéduraux et droits à la récompense, les droits à la défense et les droits à un procès équitable ; et

(g) Mme Durdevic est ressortissante croate et ne possède pas de nationalité d'un autre pays.

C'est pour toutes ces raisons que la République de Croatie recommande la nomination de Mme Durdevic, confiante que ses qualités contribueront au fonctionnement efficace de la Cour pénale internationale qui repose sur la qualité de ses juges.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom : ur evi
 Prénom : Zlata
 Sexe : Female
 Date de naissance : 2 octobre 1969
 Nationalité : Croatie
 Critères régionaux : Eastern Europe
 État civil : Mariée

Liste A / Liste B : List B

Langues Langue maternelle : Croate
 Anglais : (écrit) Advanced ; (oral) Advanced
 Français : (écrit) Advanced ; (oral) Advanced
 Allemand : (écrit) Intermediate ; (oral) Intermediate

Qualifications académiques

07/2003 : Université de Zagreb, Croatie ; Docteur en droit.
 04/2002 : Université de Zagreb, Croatie ; Master en droit pénal.
 07/1997 : Université de Cambridge, R.-U. ; Maîtrise ès philosophie en Sciences criminelles.
 12/1994 : Ministère de la justice, Croatie ; Examen du barreau (examen juridique d'État).
 10/1988-06/1992 : Université de Zagreb ; Licence (B.A.) en droit, classée première parmi les diplômés de la promotion de 1992.

Expérience professionnelle

09/1995 – présent : Université de Zagreb, Faculté de droit ; Chef du Département de droit de procédure pénale (2007-2014) ; Professeur (depuis 2016) ; Professeur titulaire (2011-2016), Professeur associé (2007-2011), Professeur adjoint (2003-2007), Maître de conférences (1997-2003), Jeune chercheuse (1995-1997) ; dispense les cours suivants : Droit de procédure pénale, Droit pénal international (en anglais), Coopération internationale et européenne en matière pénale (en anglais) ; Droits de l'homme et justice pénale (en anglais) ; Droit pénal européen (en anglais) ; Responsabilité pénale des personnes morales, et Droit et psychiatrie.
 2016 – présent : Université du Luxembourg, Master en droit européen, Faculté de droit, Économie et Finance ; Professeur invité ; Dispense les cours suivants : Droit pénal international, Procédure et coopération pénale internationale.
 11/2014 - 11/2016 : Yale Law School, É.-U. ; Maître de recherche ; Recherche scientifique, « Towards an European Criminal Procedure : Integration at the Expense of Human Rights (EuroCrimPro) », Projet Marie Curie FP7.
 01/2010 - 07/2010 : Faculté de droit de Berkeley de Californie, É.-U. ; Professeur invité ; dispense le cours Aspects du droit pénal de la Convention européenne des droits de l'homme, Bourse Fulbright.
 01/2013 – présent : Ministère de la justice ; Membre du jury d'Examen du barreau ; Responsable des examens en Droit pénal et en Droit de procédure pénale.
 03/2008 - 11/2012 : République de Croatie ; Membre du Comité de l'asile ; Autorité de deuxième instance pour la procédure d'asile.
 02/2010 - 06/2011 : République de Croatie ; Membre du Conseil du Procureur général de l'État ; Autorité indépendante ayant le pouvoir judiciaire à déterminer la responsabilité disciplinaire et à nommer les procureurs.
 03/2005 – 12/2008 : République de Croatie ; Membre du Comité national pour la gestion des conflits d'intérêts ; Autorité indépendante ayant le pouvoir judiciaire à déterminer la responsabilité des agents publics dans le domaine des conflits d'intérêts.

- 04/2007 – 6/2007 : Institut de droit pénal étranger et international Max Planck, Fribourg, Allemagne ; Chercheur invité ; Recherche sur le mandat d'arrêt européen et le droit pénal sur la protection des intérêts financiers de l'Union européenne.
- 10/2005 : Institut supérieur international des sciences criminelles, Syracuse, Italie ; Chercheur invité ; Cours spécialisé en coopération européenne et internationale en matière pénale.
- 07/2004 : Département d'État des États-Unis ; Programme international de visite « Système juridique des États-Unis » ; Visite et étude pratique sur les établissements politiques, judiciaires et pénitentiaires (Congrès, tribunaux, bureaux du procureur, bureau du défenseur public, prisons) dans plusieurs états américains (Washington, Williamsburg, Providence, Seattle et Denver).
- 10/2001 – 09/2002 : Faculté de droit, Université de Graz, Autriche, Bourse de recherche ; Chercheur doctoral ; Recherche dans le domaine du droit pénal européen, droit pénal et administratif sur la protection des intérêts financiers de l'Union européenne.
- 09/1999 – 07/2000 : Faculté de droit, Université d'Augsbourg, Allemagne, Bourse de recherche DAAD ; Chercheur doctoral ; Droit européen, Droit de procédure pénale.
- 03/1993 – 06/1995 : République de Croatie ; Stagiaire au Tribunal d'instance de Zagreb, Département des affaires civiles et pénales ; Rédaction des jugements.
- 06/1993 – 10/1993 : Tribunal cantonal du Valais, Suisse ; Stagiaire au Tribunal cantonal du Valais, Suisse.
- 11/1992 – 03/1993 : République de Croatie ; Stagiaire au Tribunal municipal de Zagreb.
- 06/1993 – 09/1993 : Police cantonale, Canton du Valais, Suisse ; Stage de formation en sciences criminelles.

Autres activités professionnelles

- 2015 – 2017 : Témoin expert pour la Croatie dans les affaires d'arbitrage de la CNUDCI et du CIRDI dans le cadre de l'affaire MOL Hungarian Oil and Gas PLC c. la République de Croatie ; présentation de quatre témoignages écrits et deux témoignages oraux aux deux tribunaux d'arbitrage.
- 2013 – 2014 : Envoyé personnel du président de la République de Croatie à la RECOM (Commission régionale chargée d'établir la vérité sur les crimes de guerre et autres graves violations des droits de l'homme commis sur le territoire de l'ex-Yougoslavie de 1991 à 2001).
- 2010 – présent : Coopération (conférence, rapports, publications, discours) avec les organisations nongouvernementales croates ayant affaire aux crimes de guerre sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, comme l'ONG Centre pour les femmes victimes de la guerre – ROSA et Documenta – Centre for Dealing with the Past (www.documenta.hr).
- 2012 – 2014 : Auteur de l'étude sur la conformité des standards croates avec la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) pour le Centre pour les femmes victimes de la guerre – ROSA, ONG féministe en Croatie. Participation aux activités de support de la ratification de la Convention d'Istanbul, comme un exposé au Parlement croate et des cours aux différentes ONG en Croatie.
- 2011 – présent : Expert sur les droits de victimes et responsable d'une équipe de recherche en Croatie travaillant pour l'Agence des droits fondamentaux (FRA) sur l'évaluation du statut des victimes en Croatie dans les rapports annuels,

- notamment des victimes de crime de haine et de violence domestique et l'évaluation des droits des victimes dans la pratique.
- 2012 – 2013 : Président du Groupe d'experts ayant rédigé le nouveau Code de procédure pénale croate, Ministère de la justice.
- 2003 – présent : Fourniture régulière d'avis juridiques dans les affaires pénales aux avocats de défense et à la Cour suprême.
- 2010 – présent : Fourniture d'avis juridiques à la Cour constitutionnelle dans les procès contestant la constitutionnalité des actes législatifs dans le domaine de la justice pénale.
- 2011 – présent : Éditeur-en-chef de la revue électronique Zagreb Law Review, publiée par l'Université de Zagreb, depuis 2011, <http://revija.pravo.unizg.hr>.
- 2015 – présent : Editeur exécutif de la revue Croatian Annual of Criminal Law and Practice, responsable de l'édition, la révision et la publication depuis 2007, www.pravo.hr/hljkkp.
- 2005 – présent : Responsable et partenaire dans huit projets internationaux et neuf projets nationaux scientifiques dans le domaine de la procédure pénale, des droits de l'homme, de la coopération judiciaire en matière pénale, du droit pénal européen, des droits des personnes mentalement handicapées, et établissement du Parquet européen.
- 2005 – 2010 : Membre du groupe de travail de la République de Croatie pour le chapitre 24 « Justice, liberté et sécurité » et chapitre 32 « Contrôle financier » pour l'adhésion à l'Union européenne (2005-2010).
- 2009-2017 : Présidence des conférences internationales : « Héritage légal et social du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie », Université de Zagreb, Zagreb, 24 février 2011 - 3^e section du 18^e Congrès international de droit pénal à Istanbul 2009 (www.penal.org) - Colloque préparatoire de la 3^e section sur le droit de procédure pénale « Société de l'information et droit pénal » de l'Association internationale de droit pénal, septembre 2013, Antalya, Turquie (www.penal.org) - 3^e section au 19^e Congrès international de droit pénal à Rio de Janeiro 2014 (www.penal.org).
- 2004 – présent : Éducation des praticiens : coopération intense avec l'Académie judiciaire de Croatie et l'Association du barreau de Croatie.
- 2003 – présent : Membre du groupe d'experts du Ministère de la justice préparant plusieurs actes juridiques dans le domaine de la justice pénale et le droit pénal européen.
- 2012 – présent : Membre du Comité d'éthique de la Radiotélévision Croate depuis 2012.
- 2000 – présent : Organisation des conférences et ateliers internationaux : - Conférence internationale « Droit de la procédure pénale européenne au service de la protection des intérêts financiers de l'Union européenne : État des lieux et défis », Dubrovnik, Croatie, 15 mai 2015 ; Symposium « Aspects de justice pénale de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne » au nom de l'Association croate de droit pénal européen et de la Faculté de droit de Zagreb, Aula de l'Université de Zagreb, le 3 juillet 2013 - Organisation de l'atelier du projet européen « Règles modèles communautaires d'enquête et poursuite pénale pour la procédure du Parquet européen proposé » financé par l'Université de Luxembourg et l'OLAF, à Zagreb, du 29 septembre au 2 octobre 2011 - Organisation de la conférence internationale « Héritage légal et social du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie », Université de Zagreb, Zagreb, le 24 février 2011 - Organisation au nom du Groupe national croate de l'Association internationale de droit pénal du colloque préparatoire « Mesures procédurales spéciales et le respect des droits de l'homme » d'AIDP, du 6 au 9 novembre 2008, Pula, Croatie - Au nom de l'Association croate de droit pénal européen, en coopération avec l'Association autrichienne de

droit pénal européen et avec le support financier de l'OLAF (Office européen de lutte antifraude), chargée d'organisation de la conférence internationale « Problématiques courantes en droit pénal européen et la protection des intérêts financiers de l'UE », Dubrovnik, Croatie, du 13 au 15 mai 2005 - Conférences régulières annuelles de l'Association croate de science et de pratique pénale en décembre à Opatija.

Publications les plus pertinentes

Auteur de trois livres, co-auteur de cinq livres, éditeur de quatre livres, auteur de 46 articles scientifiques, dix autres articles et dix manuels. Les publications les plus pertinentes sont les suivantes.

Livres

- European Criminal Procedure Law in Service of Protection of European Union Financial Interests : State of Play and Challenges (Droit de la procédure pénale européenne au service de la protection des intérêts financiers de l'Union européenne : État des lieux et défis), Zagreb : Zagreb University Press, 2015, co-éditeur et co-auteur.
- Osnovna studija o uskla enosti pravnog okvira RH s Konvencijom o sprije avanju i borbi protiv nasilja nad ženama i obiteljskog nasilja (Étude de base sur la conformité du cadre juridique de la République de Croatie avec la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), Zagreb : Centar za žene žrtve rata – ROSA, 2014.
- Presude Europskog suda za ljudska prava protiv Republike Hrvatske u kaznenim predmetima (Jugements de la Cour européenne des droits de l'homme contre la République de Croatie dans les affaires pénales), Zagreb : Zagreb University Press, 2013, co-éditeur et co-auteur.
- Zbirka zakona iz kaznenog procesnog prava (Collection de lois dans le domaine du droit de procédure pénale), Pravni fakultet Sveu ilišta u Zagrebu, Zagreb, 2013, éditeur et auteur du chapitre introductoire.
- Kazneno procesno pravo : Primjerovnik (Droit de procédure pénale : Practicum), 4e édition, Zagreb : Narodne Novine, 2012, éditeur et co-auteur.
- Problématiques courantes en droit pénal européen et la protection des intérêts financiers de l'UE, Zagreb : Zagreb University Press, 2006, éditeur et co-auteur.
- Komentar Zakona o odgovornosti pravnih osoba za kaznena djela (Commentaire de la Loi sur la responsabilité pénale des personnes morales), Zagreb : Narodne novine, 2005.
- Pravni položaj po initelja kaznenih djela s duševnim smetnjama (Position légale des auteurs d'un délit pénal mentalement perturbés), Zagreb, 2002.
- Komentar Zakona o zaštiti osoba s duševnim smetnjama (Commentaire de la Loi sur la protection des personnes souffrant d'un trouble mental), Zagreb : Pravni fakultet u Zagrebu i Psihijatrijska bolnica Vrap e, 2002, co-auteur.

Articles (sélection)

- Legal and political limitations of the ICC enforcement system : blurring the distinctive features of the criminal court (Limitations légales et politiques du système d'application de la loi de la CPI : estompement des caractéristiques particulières de la cour pénale), Ackerman, Ambos, Sikiri (eds.), Visions of Justice, Essays in Honor of Professor Mirjan Damaška, Duncker & Humblot, Berlin, 2016 (en presse).
- Arrestation et détention provisoire : Vers un procureur européen, Ligeti, Katalin (ed.), Volume 2, Oxford : Hart Publishing, 2017 (en presse).
- Constitutional rights, the European Arrest Warrant et EU Criminal Law (Droits constitutionnels, le mandat d'arrêt européen et le droit pénal de l'Union européenne), chapitre dans Croatian Report, dans Albi, A. (ed) The Role of National Constitutions in European and Global Governance (Le rôle des constitutions nationales dans la gouvernance européenne et mondiale), T.M.C. Asser Press 2016 (en presse).
- The Directive on the Right of Access to a Lawyer in Criminal Proceedings filling a Human Rights gap in the European Union legal order (La directive sur le droit à l'accès à un Conseil dans le cadre de procédures pénales pour fermer un vide des droits de

- l'Homme dans l'ordonnance légale de l'Union européenne), dans *ur evi , Ivi evi Karas (eds) European Criminal Procedure Law in Service of Protection of European Union Financial Interests : State of Play and Challenges (Droit de la procédure pénale européenne au service de la protection des intérêts financiers de l'Union européenne : État des lieux et défis, Croatian Association of European Criminal Law, 2015 ;*
- *Pravna priroda, pravni okvir i svrha jamstva u kaznenom postupku : mogu li pre živjeti odluku Ustavnog suda RH U-III-1451/2015 o ukidanju istražnog zatvora za gradona elnika Grada Zagreba i vra anju jam evine njegovu branitelja? (La nature légale, le cadre juridique et le but de la caution dans la procédure pénale : peut-elle survivre la décision de la Cour constitutionnelle de la République de Croatie, n° U-III-1451/2015, de mettre fin à la détention préalable au procès du maire de la Ville de Zagreb et de rendre la caution au Conseil de la Défense?) Croatian Annual of Criminal Law and Practice, 1/2015, 9-47.*
 - *Arrestation et détention provisoire : Vers un procureur européen, Volume 2, Oxford : Hart Publishing, 2014 (en presse)*
 - *Pravo na u inkovitu istragu u kaznenim predmetima : analiza hrvatske prakse i prava (Droit à une enquête efficace dans les affaires pénales : Analyse de la pratique et du droit croate), Académie croate des sciences et des arts, 2014, 105-150.*
 - *Caractéristiques principales de la poursuite selon le Code de procédure pénale croate de 2008 à 2013, dans Jovanovi (éd) La poursuite : Procédure pénale régionale et expériences d'application, Mission de l'OSCE en Serbie, Belgrade, 2014, 65-86.*
 - *Rekonstrukcija, judicijalizacija, konstitucionalizacija, europeizacija hrvatskog kaznenog postupka V. novelom ZKP/08 : prvi dio? (Reconstruction, judiciarisation, constitutionnalisation et européanisation de la procédure pénale croate par le biais du 5e amendement du Code de procédure pénale/08 : première partie?), Croatian Annual of Criminal Law and Practice, 2/2013, 313 – 362.*
 - *Osvrt na rezultate rada radne skupine Ministarstva pravosu a za uskla ivanje ZKP s Ustavom RH, (Résultats du groupe de travail pour l'harmonisation de la procédure pénale avec la Constitution de la République de Croatie), Croatian Annual of Criminal Law and Practice, 1/2013, 3-100.*
 - *Contrôle judiciaire dans la phase préalable au procès pénal conduit par le Parquet européen, dans Ligeti, Katalin (éd.), Vers un procureur européen, Volume 1, Oxford : Hart Publishing, 2013, 988-1012.*
 - *Rapport juridique pour la Croatie, dans Schumann/Bruckmüller/Soyer (eds.), Défense d'urgence avant le procès : Evaluation de l'accès aux avis juridiques avant le procès, Intersentia, Wien-Graz, 2012, 59-71.*
 - *Odluka Ustavnog suda RH o suglasnosti Zakona o kaznenom postupku s Ustavom (Décision de la Cour constitutionnelle de la République de Croatie sur la conformité du Code de procédure pénale avec la Constitution), Croatian Annual of Criminal Law and Practice, 2/2012, 409-438.*
 - *Tuma enje Zakona o ništetnosti odre enih pravnih akata pravosudnih tijela bivše JNA, bivše SFRJ i Republike Srbije, (Interprétation de la Loi sur la nullité de certains actes juridiques des autorités judiciaires de l'ex-Armée populaire yougoslave, l'ex-Yougoslavie et la République de la Serbie), Zagreb Law Review (<http://revija.pravo.unizg.hr/index.php/zpr/index>), n° 1/2012, 109-121*
 - *Croatie – Rapport national : Le domaine de liberté, sécurité et justice, y inclus les questions de la société de l'information – Rapports nationaux de la XXVe FIDE, dans : Laffranque, Julia (éd.), Rapports du XXVe Congrès de la FIDE Tallinn, Tartu University Press, 2012, 235-259 (co-auteur).*
 - *Suvremeni razvoj hrvatskoga kaznenog procesnog prava s posebnim osvrtom na novelu ZKP iz 2011 (Développement moderne du droit croate de la procédure pénale en particulier au regard des amendements au Code de procédure pénale de 2011, Croatian Annual of Criminal Law and Practice, 2/2011, 311-357.*
 - *Predlaganje dokaza (Présentation des éléments de preuve), co-auteur avec Dražen Tripalo, Croatian Annual of Criminal Law and Practice, 2/2011, 471-488*
 - *Pravni okvir za primjenu prisilne hospitalizacije : regulativa i kriti ki osvrt (Cadre juridique pour la mise en œuvre de l'hospitalisation forcée : Règlementation et revue critique), dans : Sla ana Štrkalj-Ivezi (éd) Cadre médical et juridique pour l'hospitalisation des personnes souffrant des troubles mentaux, Zagreb : Croatian Medical Association, 2011, 9-34.*

- Nezakoniti dokazi u hrvatskom kaznenom postupku : uskla enost s me unarodnim i ustavnim jamstvima (Preuves illégales dans la procédure pénale croate : Conformité aux garanties internationales et constitutionnelles), Actes de la Faculté de droit “Justinian first” à Skopje, en l’honneur de Nikola Matovski, Skopje, 2011, 119-141
- Sloboda izražavanja : lanak 10. Europske konvencije za zaštitu ljudskih prava i temeljnih sloboda (Liberté d’expression : Article 10 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l’homme et des libertés fondamentales), dans : Ivana Rada i (éd) Harmonisation de la législation et de la pratique avec la Convention européenne de sauvegarde des droits de l’homme et des libertés fondamentales, Londres : Centre for Peace Studies, 2011, 153-189.
- Certains aspects concernant le procureur européen du point de vue de la Croatie, Ochrona interesów finansowych a przemiany instytucjonalne Unii Europejskiej, Varsovie : W AiP, 2010, 163-184.
- Kaznenopravna zaštita finansijskih interesa Europske unije u Republici Hrvatskoj pro futuro (Protection pénale et juridique des intérêts financiers de l’Union européenne en Croatie pro futuro, Croatian Annual of Criminal Law and Practice, 2/2010, 769-784.
- Sudska kontrola državnoodvjetni kog kaznenog progona i istrage : poredbenopravni i ustavni aspect (Contrôle judiciaire de poursuite et d’enquête pénale du procureur de la République : Aspects comparatifs juridiques et constitutionnels), Croatian Annual of Criminal Law and Practice, 1/2010, 7-24.
- Rapport national – Croatie : Mesures spéciales de procédure et le respect des droits de l’homme, Revue internationale de droit pénal (RIDP/IRPL), vol. 80, no. 1/2, 2009, 113-127.
- Lisabonski ugovor : prekretnica u razvoju kaznenog prava u Europi, (Traité de Lisbonne : Tournant du développement du droit pénal en Europe, Reforma Europske unije : Lisabonski ugovor (dans : Réforme de l’Union européenne : Traité de Lisbonne), Zagreb : Narodne novine, 2009.
- Procesna jamstva obrane prema suokrivljeniku kao svjedoku optužbe, Hrvatski ljetopis za kazneno pravo i praksu, (Droits procéduraux de la défense en relation avec le coprévenu comme témoin à charge) Croatian Annual of Criminal Law and Practice, 2/2009, 783-808.
- Dopuštenost dokaza prikupljenih kršenjem temeljnih ljudskih prava, (Admissibilité de preuves obtenues par un moyen violant les droits de l’homme fondamentaux), co-auteur, Croatian Annual of Criminal Law and Practice, vol. 15, 2/2008
- Protection pénale des intérêts financiers de l’Union européenne en Croatie, Eucrium, 3-4, 2007 (www.mpicc.de/eucrium/archiv/eucrium_07-03.pdf).
- Europski sud pravde i legitimitet europskog uhidbenog naloga (Cour de justice de l’Union européenne et la légitimité du mandat d’arrêt européen), Croatian Annual of Criminal Law and Practice, no. 2/2007, 1021-1027.
- Trajanje pritvora u svjetlu me unarodnih standarda te doma eg prava i prakse (Durée de la garde à vue dans le contexte des standards internationaux, du droit national et de la jurisprudence), co-auteur, Croatian Annual of Criminal Law and Practice, 2/2006, 551-596.
- Formes et méthodes de perpétration de fraudes dans l’Union européenne, Financial Theory and Practice, no. 3/2006, 253-281.
- Responsabilité pénale des personnes morales (Annexe : la perspective croate), Problématiques courantes en droit pénal européen et la protection des intérêts financiers de l’UE, Zagreb : 2006, 73-89.
- Mehanizmi utjecaja prava Europske zajednice na kaznenopravne sustave država lanica (Mécanismes du droit communautaire ayant influence sur les systèmes de droit pénal des États membres), Zbornik Pravnog fakulteta u Zagrebu, vol. 54, no. 2/2004, 287-326.
- Rapport sur le droit pénal pour la Croatie : La coopération policière et judiciaire dans l’Union européenne : Rapports nationaux de la FIDE 2004, Cambridge University Press, 2004, 27-40.
- Budget de l’Union européenne, Financial Theory and Practice, no. 2/2004, 181-202.
- Odluka o kazni : kaznenoprocena pitanja (Décision sur la peine : problématique de procédure pénale), Croatian Annual of Criminal Law and Practice, vol. 11, 2/2004, 751-782.
- Ispravljanje nepravda socijalisti kih država rehabilitacijom žrtava politi kog kaznenog progona (Correction des injustices des états socialistes par la réhabilitation des victimes des répressions politiques), Croatian Annual of Criminal Law and Practice, vol. 3, 1/1996, 223-252.

Séminaires et conférences les plus pertinents

Plus de 70 allocutions publiques aux conférences, séminaires et ateliers internationaux et nationaux. Les allocutions internationales les plus pertinentes sont les suivantes :

- Allocution « Pouvoirs d'enquête et admissibilité de la preuve », Symposium ECLAN sur le Parquet européen, Colégio da Trindade - Université de Coimbra, Portugal, 29-30 mars 2017.
- Allocution « Crimes environnementaux et la Cour pénale internationale », Deuxième Conférence mondiale de l'AIDP, Protection de l'environnement grâce au droit pénal, Bucarest, Roumanie, 19 mai 2016.
- Allocution principale, « Fondements et structure du droit d'appel en Europe continentale », Conférence internationale « Appels pénaux en Europe », Université du Luxembourg, 30 juin 2016.
- Allocution « La directive sur le droit à l'accès à un Conseil dans le cadre de procédures pénales pour fermer un vide des droits de l'Homme dans l'ordonnance légale de l'Union européenne », conférence « Les droits de la Défense dans le cadre de la coopération en matière de droit pénal des États membres de l'UE », Université de Zagreb, 17 février 2016.
- Allocution « Coopération avec la CPI : Justice internationale à la merci de la politique », Conférence internationale « Administration de la justice – Expériences du passé et défis de l'avenir », Cavtat, Croatie, 29 mai 2015.
- Allocution « Droit à l'accès à un conseil : de Salduz à la Directive de l'UE », Conférence internationale « Droit de la procédure pénale européenne au service de la protection des intérêts financiers de l'Union européenne : État des lieux et défis », Dubrovnik, Croatie, 15 mai 2015.
- Allocution « Coopération internationale avec la CPI : statu quo ou améliorations? » réunion parallèle « Coopération internationale en matière pénale au XXI^e siècle : vers une nouvelle approche? », treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, Doha, Qatar, 14 avril 2015.
- Allocution « La poursuite et la procédure pénale croate », Conférence régionale « La poursuite : procédure pénale régionale et expériences sur l'application », Belgrade, le 20 juin 2014.
- Allocution « Contrôle judiciaire dans les procédures devant le Parquet européen du point de vue de la Cour européenne des droits de l'homme », Conférence « Contrôle judiciaire du Parquet européen : nécessité, modèles, enjeux », Association de recherches pénales européennes (ARPE), Paris, du 9 au 10 avril, 2014.
- Allocution « Réforme du Code de procédure pénale croate en 2013 : Conformité avec les standards constitutionnels et européens? », Conférence « Changements structurels du droit de procédure pénale » (Strukturne Spremembe kazenskega procesnega prava), Académie slovène des sciences et des arts, Slovénie, Ljubljana, le 8 novembre 2013.
- Allocution « Contrôle judiciaire, admissibilité de preuves et les droits procéduraux dans les procédures devant le Parquet européen », Conférence internationale « Protection des droits fondamentaux et procéduraux des enquêtes de l'OLAF au futur Parquet européen », Fondations Basso et OLAF, financé par le programme Hercule II, Rome, du 12 au 14 juin, 2013.
- Allocution « Réforme de la procédure pénale croate préalable au procès », Ve Conférence sur le droit pénal et la criminologie, du 4 au 5 décembre 2012, Catez, Slovénie.
- Allocution au panel : Héritage du Tribunal international et son rôle dans les procès de la justice transitionnelle, Conférence « Héritage du Tribunal international pénal pour l'ex-Yougoslavie », Hôtel Westin, Zagreb, le 8 novembre 2012.
- Allocution « Loi sur la nullité de certains actes des autorités judiciaires de l'ex-Armée populaire yougoslave, l'ex-Yougoslavie et la République de la Serbie », Table ronde « La nécessité de la poursuite efficace des crimes de guerre en renforçant la coopération régionale et la poursuite des personnes avec la responsabilité de commande », Club de presse de National, Zagreb, le 14 mars 2012.
- Allocution « Droit à la liberté d'expression au sens de la Convention européenne des droits de l'homme », Institut international des droits de l'homme, Université DePaul, Chicago, le 5 août 2010.

- Communication « Certains aspects concernant le procureur européen du point de vue de la Croatie », Conférence internationale « Protection des intérêts financiers de l'Union européenne et les changements du cadre institutionnel de l'UE », Varsovie, Pologne, du 7 au 9 mai 2009.
- Communication « Défis constitutionnels du droit pénal européen », Conférence régionale de l'AIDP, Gyarmatpuszta, Hongrie, du 30 avril au 2 mai 2009.

Appartenance à des associations professionnelles

- Membre du Comité exécutif, Association internationale de droit pénal (AIDP), depuis 2009 (www.penal.org).
- Présidente de l'Association croate des sciences et pratiques pénales, depuis 2016.
- Présidente de l'Association croate de droit pénal européen, depuis mars 2013.
- Point de contact pour la Croatie, Réseau académique de droit pénal européen (ECLAN, www.eclan.eu), depuis 2007.
- Vice-présidente de l'Association croate de droit pénal européen, 2009-2013.
- Association croate de psychiatrie et de droit, présidente du comité scientifique.
- DAAD Croatia, membre depuis 2007.
- Association des anciens élèves de l'Université de Cambridge, membre depuis 1997.

Distinctions reçues

- Responsable de la formation de l'équipe de la Faculté de droit de Zagreb participant au Concours de plaidoirie qui a été classé premier au concours régional de plaidoirie dans le domaine des droits de l'homme à Belgrade en 2007 et 2008 et troisième en 2009, 2010 et 2011.
- Le prix de l'Association des professeurs universitaires et autres scientifiques pour les jeunes scientifiques et artistes pour le livre « Position légale des auteurs d'un délit ayant des troubles mentaux » publié en 2002 à Zagreb.
- Prix du Doyen de l'Université de Zagreb pour s'être classée première parmi les diplômés de la promotion de 1992.

Intérêts personnels

Art, histoire, participation aux débats publics dans le domaine du droit pénal.

Divers

Je ne suis membre d'aucun parti ou mouvement politique ni en Croatie ni à l'étranger. J'ai participé aux débats publics et médiatiques sur de nombreuses questions liées au droit international pénal, à la coopération internationale pénale, à la justice pénale et aux droits de l'homme. Dans mon travail scientifique ainsi qu'en fournissant des avis juridiques ou déclarations publiques, j'ai toujours été indépendante et impartiale et je me suis fiée à mes connaissances professionnelles et aux arguments juridiques.

6. IBÁÑEZ CARRANZA, Luz del Carmen (Pérou)

[Original : anglais]

Note verbale

L'ambassade du Pérou présente ses hommages à l'honorable Secrétariat de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome et a l'honneur de soumettre une candidature à l'élection de six juges de la Cour pénale internationale dans le cadre de la 16^e session de l'Assemblée qui se tiendra à New York du 4 au 14 décembre 2017.

Le Gouvernement de la République du Pérou présente la candidature de Madame Luz del Carmen Ibañez Carranza – procureure principale auprès de la juridiction nationale spécialisée dans la lutte contre le terrorisme, les crimes contre l'humanité et les graves violations des droits de l'homme – au poste de juge à la Cour pénale internationale sur la liste A pour la période allant de 2018 à 2027. Le Pérou estime que Madame Ibañez satisfait totalement aux critères mentionnés à l'article 36, paragraphe 3, du Statut de Rome.

L'ambassade du Pérou à l'honneur de soumettre la candidature de l'intéressée et de joindre à la présente son curriculum vitae et un document du Gouvernement péruvien montrant qu'elle présente les qualifications requises, conformément aux dispositions de l'article 36, paragraphe 4, du Statut de Rome et du paragraphe 6 de la Résolution de l'Assemblée des États parties relative aux Modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/3/Res.6).

Exposé des qualifications

Déclaration soumise conformément à l'article 36 (4) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et du paragraphe 6 de la Résolution de l'Assemblée des États parties relative aux Modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/3/Res.6).

Le Gouvernement péruvien a décidé de nommer Madame Luz del Carmen Ibañez Carranza – procureure principale spécialisée dans les droits de l'homme, le terrorisme et les crimes contre l'humanité – candidate au poste de juge à la Cour pénale internationale lors de l'élection prévue dans le cadre de la 16^e session de l'Assemblée à New York qui se tiendra du 4 au 14 décembre. Le curriculum vitae de Madame Ibañez est joint à la présente.

Madame Ibañez est nommée sur la liste A, c'est-à-dire celle contenant les noms des candidats ayant « une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire » (article 36, paragraphes 3 (b) (i) et 5, du Statut de Rome). Madame Ibañez satisfait totalement aux critères mentionnés.

Dans le cadre de sa carrière professionnelle, elle a fait preuve d'impartialité, d'intégrité, d'objectivité, d'indépendance, de pertinence et d'efficacité dans l'exercice de sa charge.

Licenciée en droit depuis 35 ans, elle a travaillé pendant 33 ans comme procureur tout en obtenant un doctorat et une maîtrise.

Elle est spécialisée dans les poursuites et les procès dans les crimes graves ayant des répercussions internationales : disparitions forcées, viols, tortures, exécutions extrajudiciaires, génocides et violences sexuelles, ainsi que dans les affaires relevant de la criminalité organisée (enlèvements, extorsions, etc.) et dans les attaques terroristes revêtant un caractère de gravité extrême (telles que celles observées dans le cadre du conflit armé et des violences internes ayant secoué le Pérou pendant la période 1980-2000).

Elle a intenté des poursuites contre le chef du Sentier lumineux (Sendero Luminoso), Abimael Guzman, et les autres dirigeants de cette organisation terroriste et, au cours de procès organisés en 2005-2006, obtenu la condamnation à la prison à vie des intéressés au titre des attaques commises dans le contexte des violences politiques survenues entre 1980 et 1992. Dans le cadre de cette répression, elle est également

parvenue à faire condamner Victor Polay Campos, l'ancien chef du groupe terroriste « MRTA » (Movimiento Revolucionario Túpac Amaru).

Elle a également dirigé les poursuites dans plusieurs affaires liées à de graves violations des droits de l'homme : « Cabitos », « Soras », « Chuschis » et autres cas pertinents.

Elle est aussi coordinatrice du sous-groupe des services de poursuites spécialisés dans les affaires visant les droits de l'homme, le terrorisme et les crimes contre l'humanité.

Elle a défendu la cause de la recherche des personnes disparues, de la récupération des restes humains et de l'identification des cadavres ensevelis dans des charniers, ainsi que de la restitution de ces restes aux familles des victimes des violences armées ayant secoué le Pérou entre 1980 et 1992.

Elle s'est brillamment acquittée de toutes ses fonctions en gérant des procédures pénales nationales, ainsi qu'en appliquant correctement le droit international et les normes relatives au respect des droits de la défense. Elle s'est également montrée particulièrement sensible à la souffrance des victimes du conflit armé interne dans notre pays. Son engagement sans faille en faveur de la justice et de la vérité ressort de ses efforts incessants pour faire triompher les arguments du ministère public dans les grandes affaires.

Elle jouit d'une solide formation en droit national et international et a acquis des connaissances spécialisées dans les domaines du financement du terrorisme, de la criminalité organisée internationale, du terrorisme et des droits de l'homme, des crimes contre l'humanité, de la protection des victimes et des témoins, des violences sexuelles, des violences à motivation sexiste et autres.

Elle enseigne à l'université depuis 1996 la procédure pénale, le droit pénal et les droits de l'homme.

Elle parle couramment l'anglais, a une bonne maîtrise du français et possède des rudiments de néerlandais, d'allemand, d'italien et de japonais. Sa langue maternelle est l'espagnol.

Elle a été nommée à plusieurs reprises déléguée du Pérou auprès de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) et d'autres institutions internationales.

Elle a publié plusieurs ouvrages académiques et a reçu des distinctions au titre de son travail.

Compte tenu de la nature de ses occupations professionnelles, elle jouit d'une expérience en droit pénal international, en droit international des droits de l'homme et en droit international humanitaire.

Elle est citoyenne péruvienne et ne possède pas d'autres nationalités.

Elle est totalement disponible pour s'acquitter de la charge de juge de la Cour pénale internationale.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom de famille : Ibáñez Carranza
 Prénom : Luz
 Deuxième prénom : del Carmen
 Sexe : Féminin
 Date de naissance : 15 juillet 1955
 Nationalité : Péruvienne
 Groupe régional : Amérique latine et Caraïbes
 Situation de famille : Divorcée
 Liste A / Liste B : Liste A

Langue	Langue maternelle : espagnol Anglais : (à l'écrit) niveau avancé ;(à l'oral) niveau avancé Français : (à l'écrit) niveau intermédiaire ;(à l'oral) niveau intermédiaire Néerlandais : (à l'écrit) niveau élémentaire ; (à l'oral) basique Allemand : (à l'écrit) basique ; (à l'oral) basique Japonais : (à l'écrit) basique ; (à l'oral) basique Italien : (à l'écrit) basique ; (à l'oral) basique
--------	--

Exposé des qualifications

Décembre 1998 - septembre 2007 : Universidad Inca Garcilaso de la Vega ; doctorat en droit.

Avril 1994 - décembre 1996 : Universidad Inca Garcilaso de la Vega ; mastère en droit pénal.

Avril 1974 - juin 1982 : Universidad Nacional de Trujillo ; diplôme d'avocat.

Avril 1974 - avril 1982 : Universidad Nacional de Trujillo ; licence en droit et en sciences politiques.

Janvier 2012 – avril 2012 : Pontificia Universidad Católica del Perú ; spécialiste et diplômée en droits de l'homme et en justice internationale.

Autres domaines d'expertise

- Cours international intitulé « Accessible, restorative and differential justice: towards a full guarantee of human rights » et organisé sous les auspices de l'Institut des droits de l'homme de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, San José de Costa Rica, septembre 2016.
- Cours de spécialisation internationale intitulé « International jurisdiction and human rights: justice as a transnational discourse » et organisé par la Cour interaméricaine des droits de l'homme et l'Universidad Católica del Perú, janvier-février 2012, Lima.

Expérience professionnelle

Février 2015 jusqu'à aujourd'hui : Bureau du procureur, procureure principale chargée de la coordination entre la direction du parquet et les procureurs des différents bureaux régionaux, spécialisée dans les violations des droits de l'homme, les infractions terroristes et les crimes contre l'humanité.

Décembre 2004 jusqu'à aujourd'hui : Bureau du procureur, procureure nationale principale auprès de la 2^e FSPN (Fiscalía Superior Penal Nacional - Bureau supérieur national du ministère public), une instance spécialisée dans les poursuites dans les affaires et les procès visant des actes terroristes, de graves violations des droits de l'homme et des crimes contre l'humanité.

Décembre 2004 jusqu'à aujourd'hui : Bureau du procureur, Lima, après sa nomination par le Consejo Nacional de la Magistratura [Conseil national de la magistrature].

Novembre 2004 – décembre 2014 : Bureau du procureur, procureure principale de la 4^e FSPN, une instance spécialisée dans les poursuites contre les infractions relevant du terrorisme.

Décembre 2004 – novembre 2004 : Bureau du procureur, procureure provinciale pour Lima nommée du 15 décembre 2000 au 1^{er} août 2002 et attachée au Bureau du procureur général du Pérou.

Expérience antérieure : Entre septembre 1992 et janvier 1993, procureure provinciale, Trujillo ; entre janvier 1993 et août 1999, conseillère juridique ; de mai 1988 à septembre 1989, procureure principale auprès du 4^e Bureau provincial du ministère public, Lima ; de février 1984 à mai 1988, procureure provinciale adjointe auprès du 4^e Bureau provincial du ministère public, Lima.

De décembre 1982 à janvier 1984 : procureure adjointe, Lima.

De septembre 1982 à décembre 1982 : conseillère juridique auprès de la Société de développement de Lima.

Autres activités professionnelles pertinentes

Janvier 2013 jusqu'à aujourd'hui : professeur et professeur titulaire à temps partiel à la faculté de droit et de sciences politiques de l'Universidad Nacional Federico Villarreal (UNFV), Lima, en droit pénal et en procédure pénale.

Novembre 2004 – décembre 2013 : professeur et professeur adjoint en partiel à la faculté de droit de sciences politiques de l'UNFV.

Mars 1996 – novembre 2004 : chargée de cours à la faculté de droit de sciences politiques de l'UNFV ; chargée de cours à l'Institut supérieur (troisième cycle) de l'UNFV en droit pénal, application du droit pénal et criminalité économique ; chargée de cours à l'Institut supérieur (doctorat) de l'UNFV en droits de l'homme ; et conférencier invité à l'Institut de formation du bureau du procureur, à l'Académie des forces armées et de la police et à l'Institut de droit humanitaire des forces armées. Intervenante extérieure dans des programmes organisés par le ministère de la Justice et consacrés aux procédures contentieuses orales, au nouveau Code de procédure pénale et aux garanties offertes par le système accusatoire.

Publications les plus pertinentes

- Livre : « Military Justice in a democratic State based on the rule of law: the Peruvian case », septembre 2010.
- Livre : « The role of military justice in a State based on the rule of law », Lima, Pérou, avril 2004, éditeur : Time publicidad, p. 280.
- Livre : « Offences committed by the military and the police: non-criminality and its effects », Lima, avril 2003, éditeur : Time publicidad, p. 332.
- Essai : « The challenges of the Cabitos case », in « The military base Los Cabitos: a place of horror and death », publié par APRODEH et la Communauté européenne, Lima, mars 2014.
- Essai : « Perpetration-by-means through organized power apparatuses, in particular terrorist structures », dans l'ouvrage publié pour le 50^e anniversaire de l'Universidad Nacional Federico Villarreal, Lima, avril 2014.
- Essai : « Human rights, responsibility and governance, as the basis for security, national defence and governability », novembre 2009, Lima, Pérou.
- Essai : « Perpetration-by-means through organized power apparatuses, in the Fujimori sentence », publié par l'Universidad Antonio Ruiz de Montoya, Lima, décembre 2009.
- Article publié dans un périodique international : « Refusal of mutual legal assistance or extradition », in UNAFEI Newsletter (Asia and Far East Institute for the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders), n° 101, février 2000, p. 13 et suivantes.
- Article publié dans un périodique international : « Country Report from Pérou », in Minutes du 114^e séminaire international de haut niveau de l'UNAFEI consacré à la prévention de la criminalité, Partie II, FFY, 1999 (JICA et UNAFEI), p. 286 à 304.
- Article : « Human rights in their current context », Grijley Legal Journal, 22 décembre 2009.
- Article : « Oral proceedings as a new challenge for the Public Prosecutor », in journal en ligne de l'Academia Nacional de la Magistratura [Académie nationale des juges et procureurs] intitulé « Estafeta virtual » [salle du courrier virtuelle], février 2005.
- Manuels à diffusion interne — destinés aux étudiants de l'enseignement supérieur de l'Universidad Nacional Federico Villarreal — portant sur les matières suivantes : procédure pénale, droit administratif, droit douanier, droit fiscal, procédure fiscale, droit applicable aux mineurs, droit régissant les rapports entre particuliers, droit du travail, droit de l'application des peines (1996, 1997, 1998, 1999, 2001, 2002 et 2009).

Séminaires les plus pertinents

Cours de troisième cycle

- Cours sur « la collecte de renseignements » organisé par l'unité de formation aux techniques de renseignements de la police nationale colombienne, Bogotá, du 22 au 28 mai 2011.

- Cours international sur les raisonnements juridiques sous-tendant le droit pénal organisé par l'Académie nationale des juges et procureurs, Lima, Pérou, du 26 mai 2009 au 24 juillet 2009, note 19.
- « Course on international humanitarian law/Miguel Grau », organisé par le ministère péruvien des Affaires étrangères et par la CONADEH (Commission nationale des droits de l'homme), Lima, mai 2008, note 18.
- Huitième cours international de droit pénal consacré aux débats autour du fonctionnalisme de la justice pénale et organisé par la Pontificia Universidad Católica du Pérou (PUCP) et l'Institut péruvien des sciences criminelles, Lima, du 7 au 10 juin 2006.
- Délinquance économique et criminalité au sein des entreprises, expériences concrètes en matière d'enquête sur ces infractions, Madrid, Espagne, octobre 2004 ; participation rendue possible par une subvention du Centre d'études juridiques du ministère espagnol de la Justice, Universidad Complutense de Madrid, octobre 2004.
- Cours international sur le droit pénal fonctionnaliste et la politique pénale en matière d'actifs, Universidad de Lima, novembre 2004.
- Huitième cours international de troisième cycle consacré à la politique et à la stratégie (CAEPE), Centre national d'études supérieures, CAEN, 13 juin au 19 décembre 2008.
- Cours sur la prévision stratégique et la collecte de renseignements dans le domaine de la lutte contre la criminalité organisée, Centre national d'études supérieures, CAEN, 19 mai au 27 juin 2008.
- Raisonnements juridiques sous-tendant le droit pénal, cours organisé par l'Académie nationale des juges et procureurs, Lima, Pérou, 26 mai au 24 juillet 2009, note 19.

Cours de spécialisation

- Cours international : « Accessible, restorative and differential justice: towards a full guarantee of human rights », sous les auspices de l'Institut interaméricain des droits de l'homme de la Cour américaine des droits de l'homme, San José de Costa Rica, septembre 2016.
- Cours de spécialisation consacré au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire, 2013, American University, Washington DC, États-Unis.
- Cours de spécialisation internationale sur le thème « International jurisdiction and human rights: justice as a transnational discourse », organisé par la Cour interaméricaine des droits de l'homme et l'Universidad Católica del Perú, janvier et février 2012, Lima.
- Cours sur le thème « Legal problems in the criminal prosecution of human rights violations » organisé par l'Institut pour la démocratie et les droits de l'homme (IDEPUC), Lima, Pérou, avril 2011.
- Cours sur le thème de la prévision, de l'analyse politique et de la collecte de renseignements dans la lutte contre la criminalité organisée, Centre national d'études supérieures, CAEN, en collaboration avec le Bureau du procureur, Lima, mars-juin 2008.
- Obtention du certificat sanctionnant la fin d'un cycle d'études consacré aux échanges commerciaux et financiers organisé par l'ASBANC (Association des banques péruviennes), 2002, dans le cadre d'un accord passé avec le Bureau du procureur.
- Obtention d'un diplôme international en droit pénal et en procédure pénale internationale sanctionnant la fin d'un cycle d'études organisé par l'Universidad Nacional Federico Villarreal, Lima, 2003-2004.
- Obtention du diplôme « Specialization course and diploma on the topic of illicit drug trafficking, drug addiction and social violence », à l'issue de la réussite aux examens sanctionnant les trois modules d'une formation organisée par l'Office of Drug Control Policy de l'ambassade des États-Unis d'Amérique, la Section de lutte contre le trafic de stupéfiants des États-Unis (Narcotics Affairs Section ou NAS), la Société péruvienne pour la prévention des problèmes liés à la drogue et des situations à haut risque chez les enfants, le Bureau du procureur et l'Universidad Nacional Federico Villarreal, Lima, juillet 2000-septembre 2003 (480 heures).

Séminaires internationaux

- Présentation lors du « III seminar on Latin-American thoughts on international justice: a multidisciplinary look at international justice from the Latin-American perspective » organisé à La Haye du 6 au 10 juin 2016 sur le thème : « Possibilities and difficulties in prosecuting international crimes within a national context: the Peruvian case ».

- Intervenante lors du séminaire international destiné aux officiers des forces armées du continent américain sur le thème « Armed forces and human rights in the Americas » ; conférence sur le massacre de Lucanamarca : « Can terrorist agents be the perpetrators of the gross violation of human rights? » Organisé par le Centre pour le droit humanitaire international des forces armées, Lima, avril 2016.
- Présentation à Mexico sur le thème de l'incorporation des normes internationales en matière de poursuites des graves violations des droits de l'homme, dans le cadre d'un cours de formation destiné aux procureurs, aux avocats et aux juges organisé par le Bureau du procureur général du Mexique (PGR), 4 novembre 2014.
- Intervenante lors de la conférence sur le thème « Evidence in sexual crimes in situations of power » organisée par la Commission pour la défense des droits de l'homme, Mexico City, Mexico DF (district fédéral), 3 novembre 2015.
- Intervenante lors de l'atelier sur le thème « International workshop on the fight against terrorism financing » organisé par l'ONUDC (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime), la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) et le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE), à Lima, Pérou, du 19 au 23 octobre 2010.
- Intervenante lors de l'atelier sur le thème « Mapping out judgments for crimes against humanity in the region » organisé par le CELS (Centre pour les études juridiques et sociales), Buenos Aires, Argentine, du 31 août au 2 septembre 2010.
- Intervenante lors de l'atelier sur le thème « Specialized workshop on the prevention and fight against terrorism and terrorism financing » organisé par l'ONUDC et le CICTE à Asunción, Paraguay, du 23 au 27 mars 2010.
- Présentation lors d'une discussion de la deuxième table ronde sur le thème « Continuing challenges regarding the issue of missing persons and their relatives in Pérou » organisée par la CONADEH (Commission nationale pour les droits de l'homme) en novembre 2009 dans les locaux du ministère péruvien des Affaires étrangères à Lima.
- Intervenante lors du séminaire sur le thème « Executive seminar on legal aspects of combating terrorism » organisé par l'United States Institute of International Legal Studies et l'ambassade des États-Unis d'Amérique à Lima, Pérou, du 3 au 7 août 2009.
- Intervenante lors du séminaire international consacré à la lutte contre le terrorisme international et les dangers pesant sur la région et plus particulièrement au thème « The definition of transnational terrorism and its importance in the new legislation on organized crime », à l'invitation du ministère de l'Intérieur et du Gouvernement colombiens, Lima, octobre 2007.
- Intervenante lors du séminaire international sur le thème « Assistance to victims of terrorism and other violent crimes » à l'invitation des ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur, ainsi que du Bureau espagnol de coopération internationale, plus particulièrement sur la question de « The Peruvian experience in the assistance to victims of terrorism and other violent crimes », Cartagena de Indias, Colombie, février 2007.
- Intervenante lors du séminaire latino-américain sur le thème « International legal cooperation » organisé par le Bureau espagnol de coopération internationale et le Centre d'études juridiques (CEJ) du ministère espagnol de la Justice, plus particulièrement sur la question de « Sentencing in mutual legal assistance », Cartagena de Indias, Colombie, 30 octobre-3 novembre 2006.
- Présentation lors du Deuxième congrès international des procureurs sur le thème « Medical negligence, threats and challenges for the function of prosecutors » organisé par le Bureau du procureur général du Pérou avec la participation de ses homologues colombiens, boliviens et mexicains ainsi que de représentants du ministère public espagnol, Lima, octobre 2004.
- Présentation lors d'une conférence sur le thème « Militarism and corruption in Latin-America » organisée par l'Institut des Hautes Études de l'Amérique latine (IHEAL) de l'université de la Sorbonne, Paris, France, novembre 2001
- Présentation sur le thème « The problem of military justice » devant la faculté de droit de l'université Tsinghua, Beijing, République populaire de Chine, septembre 2003.
- Panéliste lors du séminaire international sur le thème « The international criminal order » organisé par l'ambassade de France et le Bureau du procureur général du Pérou, Lima, du 14 au 16 octobre 2002.
- Présidente des sessions plénières (débats généraux) lors du 114^e séminaire international de haut niveau organisé par l'Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI) dans les locaux du bureau régional des Nations Unies à Tokyo, Japon, en février 2000.
- Intervenante lors du séminaire international organisé par le bureau régional des Nations Unies en Asie au Japon sur le thème « Methods of international cooperation in the fight against

transnational organized crime, focusing on mutual legal assistance and extradition» [conférence prononcée sous l'égide de l'UNAFEI (Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient)] du 10 janvier au 20 février 2000 ; cet événement de portée internationale a réuni des spécialistes des Nations Unies, du ministère de la Justice des États-Unis, de la Communauté européenne et de différents pays asiatiques.

- Panéliste lors du séminaire régional sur le thème « The International Criminal Court, the Rome Statute and its implementation » organisé par l'ambassade de France au Pérou, Lima, du 15 au 17 octobre 2002.
- Intervenante lors du Deuxième séminaire de droit pénal sur le thème « Crimes against humanity, criminal justice in relation to violations of human rights » organisé par l'Universidad Federico Villarreal, 23 novembre 2016.
- Panéliste lors de l'atelier international organisé à l'intention des juges et des magistrats sur le thème « Due diligence in the administration of justice and sexual crimes » par l'ONG DEMUS, le Centre d'études pour la défense des droits des femmes, le ministère de la Justice et l'Académie des juges et procureurs, Lima, Pérou, juin 2011.
- Intervenante lors de l'atelier « Workshop on the fight against the financing of terrorism » organisé par la Superintendance des banques et des compagnies d'assurances et par le ministère des Affaires étrangères du 27 au 29 octobre 2010 à Lima, Pérou.
- Intervenante principale lors du « IV National Congress on Criminal Law and Criminology, the modern-day dogmatic demands and policies on crimes in the face of new forms of organized crime » consacré au thème « Perpetration-by-means through organized power apparatuses, in particular terrorist structures » et organisé par l'Universidad Federico Villarreal, Lima, du 22 au 24 novembre 2007.
- Intervenante lors de la conférence sur le thème « National and international terrorism and its influence in the region » organisé par le ministère de l'Intérieur (services de renseignements), Lima, octobre 2007.
- Panéliste à une table ronde sur le thème « Active and passive extradition procedures in section VII of the new code of criminal procedure » organisée par INTERPOL, Lima, en juin 2007.
- Intervenante et tutrice lors du « First training programme on the guarantee-based adversarial system and the new code of criminal procedure » organisé par le ministère péruvien de la Justice et l'Agence allemande de coopération (GTZ), Lima, février 2006.
- Intervenante — lors de la table ronde internationale « The adversarial system, litigation and oral proceedings » organisée par l'Institut de formation du Bureau du procureur, Lima — sur le thème « Oral proceedings and the new procedural reforms », mai 2005.
- Intervenante – lors du séminaire régional de Callao « Transparency in State entities » organisé par la Commission nationale anticorruption – sur le thème « Experience gained in the fight against corruption from the perspective of the Public Prosecutor's Office », Callao, avril 2005.
- Intervenante lors du séminaire sur le thème « Current issues in terms of criminality, public safety and the function of prosecutors » organisé le 10 février 2005 par le Conseil national pour la sûreté publique, Lima, Pérou.
- Conférencière — dans le cadre du cours sur la sûreté publique organisé par l'Institut de formation du Bureau du procureur — sur le thème « Public safety and the role of the prosecutor », Lima, décembre 2004.
- Conférencière — dans le cadre du programme de criminologie débouchant sur un diplôme organisé par le Bureau du procureur — sur le thème « Techniques d'interrogatoire », Lima, novembre 2004.
- Conférencière et tutrice lors de cours/ateliers sur le thème « The function of the prosecutor under the new code of criminal procedure » organisé par l'Institut de formation du Bureau du procureur, Gonzalo Ortiz de Zevallos, à l'intention des procureurs principaux et des procureurs provinciaux de différents districts judiciaires du Pérou, à savoir ceux de Cuzco, Tacna, Cajamarca et Huaraz. La liste des sujets abordés s'établissait comme suit : « Oral proceedings in the new code of criminal procedure, the relationship between the Office of the Public Prosecutor and the police in the new code of criminal procedure » et procédure orale/techniques d'interrogatoire, septembre 2004.
- Conférencière — dans le cadre du cours/atelier « The function of the prosecutor in the new code of criminal procedure » organisé par l'Institut de formation du Bureau du procureur, Gonzalo Ortiz de Zevallos — sur le thème « Strategies in the evaluation of evidence », Lima, août 2004.
- Intervenante, dans le cadre d'un séminaire organisé par le Centre d'études supérieures de l'École militaire du Pérou sur le thème « The relationship between the armed forces and the Office of the Public Prosecutor », Lima, 1^{er} octobre 2003.

- Intervenante lors du « First National Anti-Corruption Congress » organisé à Trujillo les 12, 13 et 15 juillet 2002.
- Panéliste lors du séminaire/atelier organisé sur le thème : « Crimes against the public administration: complex issues regarding certain categories of crime »; par l'Institut de recherche du Bureau du procureur (INMIP), Lima, 14 et 15 mars 2002.

Événements auxquels la candidate a assisté

- Séminaire sur le thème « Drug trafficking and transnational organized crime » organisé par l'ambassade de France, la FILAP (Fondation internationale et d'Amérique latine d'administration et de politiques publiques, la DEVIDA (Commission nationale pour le développement et une vie exempts de drogue) et le CAEN (Centre national d'études supérieures), Lima, Pérou, novembre 2014.
- Symposium mondial sur les indications géographiques organisé par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'INDECOPI (Institut national pour la défense de la concurrence et de la propriété intellectuelle), Lima, Pérou, juin 2011.
- Premier congrès international sur la sûreté publique organisé par le ministère de l'Intérieur et la Commission pour la défense nationale et l'ordre public sur le thème du développement alternatif et de la lutte contre le trafic de stupéfiants dans l'enceinte du Congrès national à Lima, Pérou, les 29 et 30 octobre 2010.
- Atelier sur le cadre légal international de la prévention et de la répression du terrorisme et de son financement organisé par la sous-division sur la prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le CICTE, l'OEA (Organisation des États américains) et le Bureau du procureur du 29 septembre au 21 octobre 2010 à Lima, Pérou.
- Séminaire international sur le thème « Human trafficking » organisé par l'Institut de formation du Bureau du procureur, Lima, 21 et 22 mai 2009.
- Séminaire international sur le thème « The significance of the Fujimori trial in the fight against impunity in Pérou and worldwide » organisé par la George Mason University, États-Unis, et l'Institut de défense juridique (IDJ) du Pérou, Lima, 19 et 20 mai 2010.
- Table ronde sur le thème « International jurisprudence on crimes against human rights » organisé par l'Institut de défense juridique (IDJ), Lima, Pérou, 18 mai 2010.
- Quatrième congrès sur le thème « Forensic anthropology and the search for victims of enforced disappearance in the Latin-American context » organisé par l'Association latino-américaine d'anthropologie médico-légale, Universidad de San Marcos, Lima, avril 2008.
- Séminaire/atelier sur le thème « Workshop seminar on national and international terrorism » organisé par le ministère de l'Intérieur, Lima, décembre 2006.
- Atelier sur le thème « The Office of the Public Prosecutor and prosecutors' offices against organized crime » organisé par le Bureau du procureur général du 22 au 24 juin 2006 à Lima.
- Forum international sur le thème « Neo-terrorism and policing strategy under the rule of law » organisé par l'Institut des études supérieures de police (INAEP) et l'Universidad Mayor de San Marcos du 28 février au 2 mars 2006.
- « Technical seminar on financial investigation » organisé par le Bureau de l'assistance technique du département du Trésor des États-Unis d'Amérique et la NAS, États-Unis, Trujillo, du 14 au 25 août 2006.
- Séminaire à l'attention des juristes sur le thème « Litigation techniques and the process of prosecution in cases of violations of human rights » organisé par la Commission épiscopale pour l'action sociale (CEAS) du 9 au 11 septembre 2005, Lima.
- Séminaire international sur le thème « International seminar and round table on mutual legal assistance and extradition » organisé par le Bureau des Nations Unies, des membres de l'appareil judiciaire et le ministère des Affaires étrangères, Lima, octobre 2005.
- Séminaire international sur le thème « Prevention of the financing of terrorism » avec la participation de spécialistes de l'Autorité israélienne de lutte contre le blanchiment de capitaux organisé par la cellule de renseignements financiers péruvienne, Lima, août 2005.
- Troisième congrès international sur le droit procédural organisé par la faculté de droit de l'université de Lima, 14-16 juin 2005, Lima.
- Séminaire international latino-américain sur le thème « Towards a global strategy against impunity: the challenges facing the international community » (aspects éthiques) organisé par le Bureau du procureur général du 22 au 24 février 2005, Lima.
- Atelier/séminaire international sur le thème « The process of prosecution in cases of violations of human rights » organisé par le National Coordinator of Human Rights and the International Organization dont le siège se répartit entre l'Angleterre et le Canada, Lima, avril 2005.

- Séminaire international confidentiel sur le thème de la justice militaire, avec la participation de juges militaires des États-Unis, organisé par la Commission pour la Défense nationale et l'ordre public, le renseignement, les formes alternatives de développement et la lutte contre la drogue du Congrès national, Lima, février 2004.
- Séminaire sur le thème « Extradition, tool of international cooperation in the fight against crime » organisé par le ministère de la Justice, Lima, octobre 2004.
- Table ronde sur le thème « The role of the prosecutor in the investigative phase of criminal proceedings » – organisée par Réforme institutionnelle et secteur informel (Centre IRIS, Pérou), USAID, l'université du Maryland et l'Institut de formation du Bureau du procureur général – avec la participation de spécialistes venus de Puerto Rico, de procureurs généraux et de procureurs principaux, Lima, 15 juillet 2004.
- Quatrième conférence latino-américaine sur le thème « Drugs, addiction and social violence » organisée par l'ONG « OPCION » et l'ambassade des États-Unis d'Amérique, Lima, 10 au 12 juillet 2004.
- Cours/atelier sur le thème « Techniques in oral hearings in adversarial criminal proceedings » organisé par le Centre IRIS, USAID et l'Institut de formation du Bureau du procureur général avec la participation de tuteurs venus de Puerto Rico, Lima, 12 au 14 juillet 2004.
- Table ronde internationale sur le thème « The German intelligence services », organisée par la Fondation Frederick Neuman avec la participation de spécialistes allemands, Lima, 19 juin 2004.
- Conférence internationale sur le thème « The new code of criminal procedure and techniques in oral proceedings » — sous la présidence du professeur Héctor Quiñones (Porto Rico) qui enseigne à l'Universidad Norteamericana de Puerto Rico — organisée par l'Académie des juges et procureurs, Lima, mai 2004.
- Atelier réservé aux spécialistes sur le thème « Towards democratic civil control over the armed forces » organisé par l'Institut de défense légale (Instituto de Defensa Legal ou IDEELE), Lima, mai 2004.
- Conférence internationale sur le thème « Cooperation between States: extradition and letters rogatory » organisée par l'Académie des juges et procureurs sous le parrainage de l'ambassade des États-Unis d'Amérique, Lima, septembre 2003.
- Conférence internationale sur le thème « Arrest warrants and extradition as a means of maximising the fight against corruption and organized crime » organisée par, l'Académie nationale péruvienne des juges et des procureurs (AMAG) dans le cadre de son programme de formation continue, Lima, 4 et 5 août 2003.
- Cours/atelier sur le thème « Flagrancy and its modalities » organisé par le Bureau du procureur général (INIP), Lima, 27 au 29 mai 2003.
- Atelier international réservé aux spécialistes de la justice militaire sur le thème « Towards democratic civil control over the armed forces » organisé par l'Institut de défense légale (IDEELE), Lima, 20 mai 2003.
- Congrès panaméricain sur la prévention et la surveillance du blanchiment de capitaux et Deuxième réunion des responsables de la conformité organisés par la Fédération latino-américaine des banques (FELANBAN), Cartagena de Indias, Colombie, du 29 octobre au 1^{er} novembre 2002.
- Deuxième Conférence latino-américaine sur la drogue et la violence sociale et Troisième congrès international sur la prévention et le traitement des addictions organisés par le Bureau de politique de contrôle des drogues de l'ambassade des États-Unis d'Amérique au Pérou, la NAS et la Société péruvienne pour la prévention des problèmes liés à la drogue et des situations à haut risque chez les enfants (OPCIÓN), Lima, 28 et 29 octobre 2002.
- Séminaire international sur le thème « The Rome Statute and the International Criminal Court: alignment of Peruvian legislation » organisé par l'Institut de recherche du Bureau du procureur, Lima, 21 au 23 août 2002.
- Deuxième conférence annuelle latino-américaine sur le blanchiment de capitaux organisée par l'Institut international Alerta Global Media Inc., Mexico DC, Mexique, 17 au 19 octobre 2001.
- Premier séminaire international organisé sur le thème « Blanchiment de capitaux, criminalité organisée et terrorisme » par l'ambassade des États-Unis, l'université de Lima et le Congrès péruvien, Lima, 10 au 12 octobre 2001.
- Séminaire international sur le thème « Regulation of lobbying – myths and realities » organisé par la Commission nationale pour la lutte contre la corruption, Lima, 19 juin 2002.
- Séminaire sur le thème de la lutte contre la corruption, dans le cadre du deuxième cours organisé par le service de coopération technique international de la police française, l'École régionale andine du renseignement antidrogue (ERCAID) et le ministère péruvien de l'Intérieur, Lima, 15 au 19 avril 2002.

- Assiste, en qualité de représentante du Bureau du procureur du Pérou, à la table ronde internationale sur la lutte contre la corruption (Panama, Mexique, Vénézuéla, Colombie, Équateur, Nicaragua, Suisse) organisée par ce même Bureau, Lima, 21 et 22 mars 2002.
- Conférence internationale sur le thème « The geopolitics of drugs and alternative, integral development » organisée par la Commission pour la défense nationale et l'ordre public, le renseignement, les formes alternatives de développement et la lutte contre la drogue du Congrès national, 13 et 14 mars 2002, Lima.
- Séminaire sur le thème de la lutte contre la corruption, premier cours organisé par le service de coopération technique international de la police française, l'École régionale andine du renseignement antidrogue (ERCAID) et le ministère péruvien de l'Intérieur, Lima, 10 au 13 décembre 2001.
- Séminaire organisé sur le thème de la lutte contre le crime et la corruption organisé par le ministère péruvien de la Justice, le PNUCID et la CIPD (Bureau interrégional) et parrainé par la Section de lutte contre le trafic de stupéfiants des États-Unis (NAS), Lima, 13 au 15 novembre 2001.
- Séminaire international sur le thème du traitement judiciaire du contentieux administratif en France, organisé avec la participation d'intervenants français et péruviens par l'INMIP et le Bureau de la coopération technique de l'ambassade de France, Lima, septembre 2001.
- Séminaire international sur le thème de l'institutionnalisation de la lutte contre la corruption organisé par le Contrôleur général du Pérou, Pro-Ética et PNUFI, Lima, 7 et 8 août 2002.
- Premier forum décentralisé sur la lutte anticorruption organisé par la Chambre de commerce de Lima et le PNUD, juillet 2001.
- Première conférence nationale sur la lutte anticorruption organisée par le ministère de la Justice, l'Association civile pour la transparence, le PNUD et la BID avec des intervenants en provenance du continent américain et d'Europe, Lima, mai 2001.

Événements nationaux

- Table ronde sur le thème « The Peruvian army and the Public Prosecutor's Office, areas of interest in terms of investigations and prosecutions of cases » organisée par le Collège du Bureau du procureur, Lima, 19 et 20 avril 2010.
- Séminaire sur le thème « Workshop on special investigation techniques and circumstantial evidence » organisé par la CICAD de l'OEA, Lima, 16 au 18 novembre 2010.
- Séminaire sur le thème « Legal tools for the criminal prosecution of violations of human rights » organisé par l'IDEHUEPC (Institut pour la démocratie et les droits de l'homme de la Pontificia Universidad Católica del Perú), Lima, 17 et 18 juillet 2009.
- Séminaire sur le thème des problèmes inhérents à la jurisprudence dans la poursuite des crimes internationaux organisé par la Cour pénale nationale et le programme de maîtrise de la Pontificia Universidad Católica del Perú, Lima, décembre 2007.
- Séminaire sur le thème du terrorisme national et international organisé par les services de renseignements du ministère péruvien de l'Intérieur, Lima, 13 et 14 décembre 2006.
- Troisième journée sur le droit procédural organisé par l'Institut de procédure pénale, Lima, juin 2006.
- Forum international sur le thème « Néo terrorisme et stratégie policière dans un État de droit » organisé par l'Institut des études supérieures de police (INAEP) et l'Universidad Mayor de San Marcos, Lima, mars 2006.
- Séminaire sur la justice militaire intitulé « Propositions et perspectives » organisé par le conseil suprême de justice militaire, Lima, juin 2004.
- Séminaire réservé aux spécialistes consacré à la redéfinition de la justice militaire et organisé par l'Institut de défense légale, 19 octobre 2004.
- Séminaire organisé sur le thème du contrôle démocratique des systèmes de collecte de renseignements par l'Institut de défense légale, Lima, 8 juillet 2004.
- Table ronde sur les effets constitutionnels des arrêts rendus par la Cour interaméricaine des droits de l'homme organisé par l'Institut de recherche du Bureau du procureur, Lima, 17 et 18 février 2003.
- Table ronde sur les nouveaux défis auxquels est confrontée la profession judiciaire organisée par l'Académie des juges et des procureurs, 13 juin 2002.
- Deuxième séminaire sur les infractions contre l'administration publique organisé par l'Institut de recherche du Bureau du procureur.
- Séminaire sur les infractions contre l'administration publique (questions complexes visant certaines catégories d'infractions) organisé par l'Institut de recherche du Bureau du procureur, 14 et 15 mars 2002.

Appartenance à des associations professionnelles

- Association internationale des procureurs (IAP).
- Association du barreau de Lima.
- Freedom Law Society.

Distinctions reçues

Félicitations adressées à la candidate

- Félicitations de la direction antiterroriste de la police (DIRCOTE) pour sa précieuse contribution à la lutte contre le terrorisme, Lima, juillet 2016, dans le cadre d'une cérémonie pour le 32^e anniversaire de la création de cet organisme.
- Hommage du Congrès péruvien (n° 11 651) pour son travail important au sein du Bureau du procureur, 28 janvier 2011.
- Félicitations et reconnaissance de la direction antiterroriste de la police au titre de son engagement, août 2009.
- Félicitations officielles du ministère de l'Intérieur par l'intermédiaire de S.E. le ministre des Affaires étrangères pour sa précieuse contribution en tant que membre à part entière de la délégation péruvienne aux cinq sessions ordinaires du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) tenues à Trinidad-et-Tobago, février 2005.
- Reconnaissance de la Commission nationale de lutte contre la corruption au titre de son intervention brillante dans le cadre du séminaire régional anticorruption organisé par ladite commission, Callao, février 2005.
- Félicitations internationales adressées par l'Università Cattolica del Sacro Cuore, Milan, Italie, au titre de son travail méritoire en qualité de procureure, ainsi que de la sensibilité et des compétences juridiques dont elle a su faire preuve pour trancher des affaires de violations de droits individuels relevant de la compétence de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, 15 mai 2003.
- Félicitations internationales adressées par l'UNAFEI (Asia and Far East Institute for the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders) qui siège à Tokyo, par l'intermédiaire du Bureau du procureur général du Pérou pour son rôle prédominant, sa participation et sa précieuse contribution en qualité de présidente de divers groupes de travail et sessions plénières lors du 114^e séminaire international des procureurs principaux. La même organisation a également adressé ses félicitations au Bureau du procureur général et au doyen de la faculté de droit et de sciences politiques de l'UNFY, à savoir deux institutions que la candidate a représentées dans le cadre du forum international susmentionné, mars 2000.
- Félicitations adressées par le directeur de la troisième région de police au nom de la liberté pour son professionnalisme hors du commun et la compétence exemplaire dont elle a fait preuve dans le cadre de ses enquêtes pour actes de terrorisme.
- Félicitations adressées par le chef de la 32^e unité de l'armée basée à Trujillo pour la manière efficace et pragmatique dont elle a mené son travail d'enquête dans des affaires de terrorisme.
- Félicitations et reconnaissance de sa hiérarchie pour l'efficacité de son aide et de sa collaboration.
- Félicitations de la faculté de droit de l'Universidad Nacional Federico Villarreal pour l'excellence de son enseignement.

Honneurs décernés à la candidate

- Nommée candidate par le Gouvernement péruvien au poste de procureur de la Cour pénale internationale aux élections de 2011, avec le soutien des organismes officiels compétents et d'organisations de la société civile, ainsi que d'organisations de défense des droits de l'homme.
- Nommée candidate par des organisations de la société civile à l'édition 2016 du prix international des droits de l'homme décerné par l'Association internationale du barreau.

Réalisations exceptionnelles

- Désignée par divers procureurs généraux pour représenter le Bureau du procureur en quatre occasions au sein d'une délégation chargée de défendre le Pérou devant l'Organisation

- interaméricaine de défense dans le cadre des périodes de session plénière n^{os} 134, 137, 154 et 162 (Washington DC, 2009 et 2015 et Buenos Aires, 2017, respectivement).
- Membre de la délégation chargée de représenter le Pérou lors de la présentation orale des septième et huitième rapports périodiques joints de ce pays devant le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies (CEDAW), à Genève, Suisse, juillet 2014.
 - Membre de la délégation chargée de représenter le Pérou lors de la cinquième période des sessions du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) à Trinidad-et-Tobago, en 2005, en compagnie du ministre de l'Intérieur et de représentants de la magistrature.
 - Nommée par la procureure générale, Gladys Echaíz Ramos, membre de la délégation du Bureau du procureur en qualité d'experte pour représenter — de concert avec ladite procureure générale et la ministre de la Justice (Rosario Fernández) — le Pérou à la Deuxième conférence ministérielle sur la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme et contre la criminalité organisée transnationale tenue à Panama, mai 2008.
 - Participe en compagnie de la procureure générale du Pérou, Adelaida Bolívar, à la première réunion régionale de l'Association internationale des procureurs (AIP) pour l'Amérique latine tenue à Santiago du Chili, juillet 2006.
 - Nommée membre de la délégation du Bureau du procureur du Pérou, dirigée par Doña Nelly Calderón Navarro, s'étant rendue en République populaire de Chine du 6 au 16 septembre 2003.
 - Choisie pour aider la procureure du Pérou, Doña Nelly Calderón Navarro, à superviser le rapatriement de fonds obtenus dans le cadre d'actes de corruption dans le contexte des affaires Montesinos et Fujimori après négociation avec les autorités judiciaires françaises et suisses, novembre 2001.
 - Choisie par la procureure du Pérou, Doña Nelly Calderón Navarro, pour représenter cette dernière devant le Congrès du Pérou et les commissions parlementaires spéciales Cuaresma, Alvarado et Mulder, afin de plaider pour la présentation de chefs d'inculpation de l'ancien président Alberto Fujimori et d'autres fonctionnaires de haut rang au titre de violations de la Constitution.
 - A sollicité et obtenu une subvention du Bureau régional pour l'Asie des Nations Unies, de l'UNAFEI (Institut des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient) et de l'Agence japonaise de coopération (JICA) pour participer au 114^e séminaire international sur le thème « Methods of international cooperation in the fight against transnational organized crime, focusing on mutual legal assistance and extradition ». Cet événement s'est étalé sur une période de deux mois (janvier et février 2000) et a permis d'étudier et de comprendre les systèmes de justice pénale d'Asie, d'Europe de l'Est, d'Afrique et des Amériques, et plus particulièrement celui du Japon.
 - Désignée par la direction et le personnel académique de l'UNAFEI, ainsi que par les participants au 114^e séminaire international organisé sur le thème « Methods of international cooperation in the fight against transnational organized crime, focusing on mutual legal assistance and extradition » à Tokyo, Japon, pour présider divers groupes de travail et diriger les discussions plénières en présence de participants venus du monde entier.
 - Désignée par la direction et le personnel académique de l'UNAFEI, ainsi que par les participants au 114^e séminaire international organisé sur le thème « Methods of international cooperation in the fight against transnational organized crime, focusing on mutual legal assistance and extradition » à Tokyo pour prononcer un discours devant la Cour suprême japonaise au nom de tous les intéressés.
 - Chargée de diriger les poursuites contre le chef de l'organisation terroriste Sendero Luminoso (Sentier lumineux), Abimael Guzmán Reynoso, et tous ses dirigeants. A obtenu la prison à vie ou d'autres peines très lourdes contre les accusés.
 - Nommée par la procureure du Pérou, Nelly Calderón Navarro, première coordinatrice principale du Bureau du procureur général et des Bureaux supraprovinciaux du ministère public spécialisée dans la lutte contre le terrorisme et les infractions impliquant de graves violations des droits de l'homme, ainsi que des crimes contre l'humanité. A établi au niveau national un sous-système spécialisé permettant de mener des poursuites de manière cohérente dans les affaires de ce type. Titulaire de cette fonction du 10 janvier 2005 au 4 mai 2007.
 - Nommée par la procureure du Pérou, Doña Nelly Calderón Navarro, coordinatrice responsable de l'exploitation des avantages inhérents à une collaboration efficace dans la lutte contre le terrorisme.
 - Nommée par le Conseil des procureurs de la Cour suprême au poste de contrôleur interne, Lima, février 2008.
 - Nommée par le procureur général représentante du ministère public devant le Service de coordination de la surveillance des intrants chimiques, ds. 008-93, articles 49 et 51 ITINCI, mars 2002.

- Présidente de la commission spéciale établie par la procureure générale du Pérou, Adelaida Bolívar, pour évaluer le Rapport 1997 du médiateur et le travail du Bureau du procureur dans le domaine des droits de l'homme, décembre 2005 à février 2006.
- Nommée par la procureure générale du Pérou, Adelaida Bolívar, présidente de la commission chargée de procéder à une évaluation et de formuler des propositions organisationnelles dans le domaine de l'application du droit fiscal et douanier et des infractions aux droits de propriété intellectuelle, février-mars 2006.
- Nommée par la procureure générale du Pérou, Gladys Echaíz Ramos, présidente de la commission chargée de réviser l'ensemble de la législation antiterroriste dans le but de proposer des améliorations (révision, mises à jour et correction de lacunes) en matière de lutte contre le terrorisme, ainsi que de préparer un nouveau projet de loi, décembre 2009.

Intérêts personnels

Droits de l'homme, justice pénale internationale, systèmes de procédure pénale, action humanitaire au profit des victimes de disparition forcée, politique nationale et internationale, poésie, littérature classique et moderne, philosophie, promenades en plein air, voyages, connaissance du monde, découverte de la nature.

Autres faits pertinents

Contributions au monde du droit et de la justice

- La candidate a participé à l'initiative nationale Construction de la Paix et Réconciliation sous l'égide de « Justice pour la Paix ».
- Elle a engagé des procédures pénales dans le cadre de centaines de poursuites et autres procès visant des terroristes et des dirigeants d'organisations terroristes.
- Elle a engagé des procédures pénales dans le cadre de centaines de poursuites à l'encontre d'auteurs de graves violations des droits de l'homme et de crimes contre l'humanité.
- Elle a déclenché des recherches visant à retrouver des victimes de disparition forcée, ainsi que la récupération de restes humains pour des raisons humanitaires.
- Elle a contribué à « la récupération et la restitution de restes humains à grande échelle » à leur famille.
- Elle a encouragé, soutenu et organisé le sauvetage de ce qu'il est convenu d'appeler les « masas cautivas de Sendero » (personnes kidnappées par le Sentier lumineux) dans la forêt pluviale de Vraem, en particulier les enfants (« pioneritos ») pour permettre leur réintégration dans la société péruvienne.
- Elle a contribué à la sécurité nationale et à la paix dans le pays et à l'international.
- Elle a obtenu la condamnation à la prison à vie de dirigeants terroristes importants.
- Elle a encouragé les initiatives législatives visant à améliorer et actualiser les lois antiterroristes.
- Elle a contribué à l'obtention de condamnations à l'encontre des suspects dans des affaires célèbres de crimes contre l'humanité.
- Elle a participé à la lutte anticorruption au Pérou, contribuant ainsi à la sécurité du pays, en assumant la direction (dans le cadre de sa position au sein de la brigade FN) d'enquêtes financières importantes visant de hauts dirigeants qui ont permis d'illustrer la prépondérance de ces pratiques et de divulguer certaines méthodes (origines, destinataires, mouvement des fonds versés) ; elle a également abordé ces questions en insistant sur l'intérêt d'un recours au droit international afin de mettre un terme au régime d'impunité des auteurs.
- Elle est parvenue à interpréter le droit international de manière à faciliter son intégration au droit national, à trouver un cadre législatif permettant de traiter certains crimes comme la destruction intégrale de villages, les assassinats à grande échelle et les massacres perpétrés par les membres de l'organisation terroriste Sentier lumineux (OTSL) en les qualifiant de crimes contre l'humanité ; ce procédé lui a permis de contourner les dispositions relatives au délai de prescription et d'éviter ainsi le risque de voir des chefs terroristes réintégrer la société après avoir purgé leur peine.
- Elle a contribué à la promotion et au respect continu des droits de l'homme au Pérou.
- Elle a défendu, en faisant preuve d'une grande combativité juridique, l'intégration du droit national au droit international — en ce qui concerne le droit pénal international, le droit humanitaire international et le droit international des droits de l'homme — ainsi

que la jurisprudence des tribunaux pénaux internationaux et des tribunaux régionaux des droits de l'homme dans le traitement, l'instruction et la répression des crimes graves et atrocités commis pendant la période de violences ayant secoué le Pérou, contribuant ainsi à mettre un terme à l'impunité et à promouvoir la Justice pour la Paix.

Qualifications et expérience, compétence et qualités particulières

« A » Qualifications et expérience

- La candidate jouit d'une grande expérience en qualité de procureure chargée de diverses enquêtes et poursuites depuis 1984 ; elle a été confirmée à trois reprises par le Comité national des juges et procureurs (CNM).
- Elle jouit d'une expérience et de compétences considérables dans la gestion des affaires criminelles importantes — associées notamment aux crimes contre l'humanité — survenues dans le contexte de conflits internes armés, lesquels constituent des crimes internationaux.
- Elle jouit d'une expérience et de compétences considérables dans la conduite des affaires importantes et dans l'obtention de la condamnation des suspects.
- Elle a la capacité d'intégrer des équipes et aussi de les diriger si besoin est.
- Elle possède de solides qualifications et un bagage universitaire considérables, ainsi que des qualités et des compétences internationales dans le domaine du droit pénal, de la procédure pénale, du droit de la preuve (droit civil), de l'instruction, de la médecine légale, de la police scientifique, du droit pénal international, du droit international des droits de l'homme, du droit humanitaire international, de la justice différencielle et de la justice prônant l'égalité des genres (femmes et enfants), ainsi que du raisonnement et de l'argumentation juridiques.

« B » Compétences

- La candidate est extrêmement qualifiée dans la préparation et la pratique des instances judiciaires.
- Elle est rompue au travail sous pression.
- Elle sait rebondir face aux menaces et aux dangers inhérents à l'exercice de ses fonctions.
- Elle s'adapte facilement aux environnements multiculturels et multilingues.
- Elle a l'expérience des contacts avec la presse.
- Elle connaît bien le fonctionnement des juridictions pénales internationales (CPI, TPIY et TPIR), et des Cours/commissions internationales des droits de l'homme (Cour interaméricaine des droits de l'homme, CIDH, CrEDH).
- Elle remplit ses fonctions professionnelles avec efficacité et de manière proactive.

« C » Qualités particulières

- La candidate a mené une longue carrière exemplaire en qualité de procureure.
- Elle est extrêmement respectée à titre professionnel et personnel.
- Elle jouit d'un profond respect auprès de ses pairs et des milieux universitaires.
- Elle inspire la plus grande considération à titre professionnel et personnel.

Résumé

La candidate est procureure principale spécialisée dans la lutte contre le terrorisme et les graves violations des droits de l'homme. Elle dirige les poursuites dans les affaires complexes ayant un retentissement important : violations massives des droits de l'homme, génocide, disparitions forcées, exécutions sommaires et extrajudiciaires, actes de terrorisme, etc., mais aussi infractions relevant de la criminalité organisée comme les enlèvements ou les extorsions. Ces affaires portent sur des sujets revêtant la plus haute importance pour la Cour pénale internationale (CPI).

Elle est également la coordinatrice principale dans la lutte contre le terrorisme et les infractions impliquant de graves violations des droits de l'homme, ainsi que des crimes contre l'humanité.

Elle a obtenu son diplôme d'avocat il y a 35 ans, travaille depuis 33 ans comme procureure et elle est également titulaire d'un doctorat et d'un mastère en droit.

Elle est connue pour son activité débordante comme procureure et pour avoir réussi à faire passer en procès des auteurs de violations des droits de l'homme des dizaines d'années après les faits.

Elle enseigne depuis 1996 la procédure pénale, le droit pénal et les droits de l'homme à l'université.

Elle jouit d'une expérience et de compétences reconnues en droit pénal, procédure pénale, droit constitutionnel, droit pénal international, droit international des droits de l'homme, droit humanitaire international, procédures d'instruction pénale, anthropologie et archéologie légales, psychiatrie légale, médecine légale et collecte de renseignements.

Elle a été candidate au nom du Pérou à l'élection de 2011 au poste de procureur de la Cour pénale internationale

Diplômes universitaires pertinents

2007 : Doctorat en droit, Universidad Inca Garcilaso de la Vega

2003 : Mastère en droit pénal, Universidad Garcilaso de la Vega

1982 : Licence en droit et en sciences politiques, université nationale de Trujillo

1982 : Diplôme d'avocat, université nationale de Trujillo

Formation complémentaire

Cours de spécialisation en droits de l'homme, droit international humanitaire et justice internationale (American University, Etats-Unis ; Institut interaméricain des droits de l'homme, Costa Rica ; Université catholique pontificale du Pérou, PUCPu).

Expérience professionnelle

1982 - jusqu'à aujourd'hui : procureure, puis - à compter de 1988 - procureure principale.

Depuis 2000 : Procureure provinciale chargée, sous l'autorité directe du procureur général, de mener des enquêtes spéciales dans les affaires de corruption et d'enrichissement illicite visant de hauts responsables au titre d'actes commis entre 1990 et 2000.

2004 : Nommée procureure principale de Lima et procureure nationale pour les affaires pénales ; s'acquitte de tâches spécialisées en matière de lutte contre les infractions s'analysant en graves violations des droits de l'homme, en crimes contre l'humanité (y compris les disparitions forcées, les massacres, les actes de torture, les exécutions extrajudiciaires, les actes de génocide, les viols et les violences sexuelles contre les femmes dans le contexte de troubles et de conflits armés).

Janvier 2005 : Nommée procureure principale responsable de la coordination d'un sous-système spécialisé dans la lutte contre le terrorisme et les infractions impliquant de graves violations des droits de l'homme ; à ce titre, développe des compétences en matière de gestion, administration, organisation, supervision et contrôle des 17 procureurs spéciaux rattachés au dit sous-système.

2015 - jusqu'à aujourd'hui : Nommée, pour un deuxième mandat procureure principale responsable de la coordination d'un sous-système spécialisé dans la lutte contre le terrorisme et les infractions impliquant de graves violations des droits de l'homme. En plus de son travail de procureure, mène diverses actions en faveur de la récupération, de l'identification et de la restitution des corps ou des restes de victimes de disparitions forcées commises pendant la période de violences politiques ayant secoué le Pérou, ainsi que dans la localisation d'enfants et d'adultes enlevés par l'organisation terroriste Sentier lumineux (Sendero Luminoso).

Succès professionnels

- 2005-2006 : La candidate a dirigé les poursuites contre le chef de l'organisation terroriste Sendero Luminoso (Sentier lumineux), Abimael Guzmán Reynoso, et tous ses dirigeants dans cadre d'une série de procès organisés en 2005-2006 contre les intéressés au titre de crimes et d'attaques terroristes commis dans le cadre des violences politiques ayant secoué le pays entre 1980 et 1992, y compris la procédure engagée contre Victor Polay Campos, l'ancien chef du groupe terroriste « MRTA » (Movimiento Revolucionario Túpac Amaru) ; elle a appuyé et dirigé la recherche et l'exhumation de nombreux corps ensevelis dans des charniers dans des affaires emblématiques de graves violations des droits de l'homme.
- 2000-2003 : En qualité de procureure de district, elle a mené des instructions dans des affaires complexes de corruption sous la direction du procureur général ; de plus elle a dirigé des enquêtes criminelles et financières pour corruption et enrichissement illicite contre l'ancien président Alberto Fujimori Fujimori, son ancien conseiller politique Vladimiro Montesinos Torres, et de hauts responsables.

Procureure chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme commises pendant la période 1980-1992

- Affaire «Loayza Tamayo» portant sur de graves violations des droits de l'homme : enlèvements, actes de torture et viols perpétrés par des officiers et membres des forces armées.
- Affaire célèbre des poursuites à l'encontre d'Abimael Guzman et de la structure dirigeante de Sentier lumineux et de sa structure de commandement au titre de tous les crimes et actes terroristes commis par cette organisation entre 1980 et septembre 1992. La candidate est parvenue — pour la première fois dans l'histoire du Pérou — à obtenir la prison à vie contre les individus susnommés à l'issue d'un processus démocratique devant un tribunal judiciaire ordinaire et en respectant les garanties de la défense, ce qui constitue un réel progrès aux niveaux national et international.
- Affaire «Indalecio Pomatanta» portant sur les meurtres et les graves violations des droits de l'homme perpétrés par des membres de la marine péruvienne. Cette instance a marqué une étape décisive dans le travail de la Commission « Vérité et Réconciliation ».
- Affaire « Los Laureles » concernant la disparition forcée de plusieurs personnes à Huanuco, Pérou, 1992, dans les locaux du quartier général militaire dit « Los Laureles ». Cette instance concernait de graves violations des droits de l'homme commises par des officiers supérieurs. Elle a marqué une étape décisive dans le travail de la Commission « Vérité et Réconciliation ».
- Affaire « Chuschis ». Cette instance a marqué une étape décisive dans le travail de la Commission « Vérité et Réconciliation ». Elle concernait des crimes contre l'humanité — tels que des meurtres et des disparitions forcées de paysans — commis par de hauts responsables.
- Enquête de « Capaya » qui a marqué une étape importante dans le travail de la Commission « Vérité et Réconciliation » et qui a porté sur des disparitions survenues depuis 1983 à Huancavelica dans les Andes péruviennes.
- Affaire « El Frontón » qui a marqué une étape importante dans le travail de la Commission « Vérité et Réconciliation » et qui a porté sur le massacre, en 1986, de 133 détenus du centre pénitencier « El Frontón » par 33 membres de la marine péruvienne.
- Affaire aux nombreuses ramifications « Los Cabitos » (1983) qui portait sur la torture, l'enlèvement et la disparition forcée de 109 personnes de la ville d'Ayacucho dans le quartier général militaire « Los Cabitos » et le bâtiment des services de renseignement dit « Casa rosada », [la Maison rose] par des membres des forces armées. Cette instance a marqué une étape décisive dans le travail de la Commission « Vérité et Réconciliation ».

Missions et affectations internationales

- Nommée quatre fois membre de la délégation péruvienne à la Commission interaméricaine des droits de l'homme pour les 134^e, 137^e, 154^e et 162^e sessions. (Washington, États-Unis, 2008, 2009, 2015 ; et Buenos Aires, Argentine, 2017).
- Nommée membre de la délégation péruvienne au Comité de la Convention pour l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes (Genève, Suisse, 2014).
- Nommée membre de la délégation péruvienne à la cinquième session du Comité interaméricain contre le terrorisme CICTE (Trinidad-et-Tobago, 2005).

- A participé à un échange d'expériences et de bonnes pratiques en République populaire de Chine comme membre de la Commission du Bureau du procureur. (2003).

Affectations pertinentes

- Présidente de la Commission de révision de la législation antiterroriste chargée de rédiger la nouvelle loi sur le terrorisme (2010).
- Présidente de la Commission d'évaluation du rapport n° 97 du médiateur consacré à la poursuite des graves violations des droits de l'homme.

Langue

- Langue maternelle : espagnol
- Anglais : niveau avancé
- Français : niveau intermédiaire
- Rudiments de néerlandais, d'allemand, de japonais et d'italien (niveau basique)

Publications universitaires

- « El rol de la Justicia Militar en un Estado Democrático de Derecho » [le rôle de la justice militaire dans un état démocratique : le cas du Pérou], Lima, avril 2010.
- « El delito de función en militares y policías: Atipicidad y Efectos » [les crimes commis par les membres de l'armée et de la police dans le cadre de leurs fonctions : caractère atypique et effets, Lima, avril 2003, éditions Time Publicidad.
- « Derechos Humanos, Responsabilidad y Gobernanza como base de la seguridad, defensa nacional y gobernabilidad », Lima, novembre 2009.
- « La autoría mediata y el dominio de la voluntad en aparatos organizados de poder en la sentencia a Fujimori » in « The Sentence to Fujimori », Lima, décembre 2009.
- « Los retos del caso Cabitos » in « Cuartel Cabitos, lugar de horror y muerte », éditeur : APRODEH & Union européenne, Lima, mars 2014.

Activités universitaires

- Professeur de droit pénal, de procédure pénale et de droits de l'homme pendant 21 ans à la faculté de droit de l'université nationale Federico Villarreal.
- Professeur invité à l'École de formation des procureurs au sein de l'Académie judiciaire nationale et de l'École supérieure de justice militaire.

Remerciements reçus

- Reconnue comme experte la candidate possède des connaissances spécialisées sur des questions visant la criminalité organisée, les crimes contre l'humanité, les violations des droits de l'homme, le terrorisme, l'extradition et l'entraide judiciaire. Elle a été invitée, en tant qu'intervenante et rapporteure, à des séminaires et autres événements organisés par les Nations Unies et d'autres organisations internationales compétentes.
- A reçu les remerciements de l'Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI) pour la manière dont elle a assumé son rôle de présidente de plusieurs séminaires et sessions lors du 114^e séminaire international de haut niveau consacré à la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité internationale, plus particulièrement dans les domaines de l'entraide judiciaire et de l'extradition tenu à Tokyo, Japon. Cet événement était organisé par l'UNAFEI et la JICA. La candidate avait été choisie par des universitaires pour diriger plusieurs sessions plénières et groupes de discussion et a joué un rôle moteur, illustrant ainsi ses capacités de direction et d'animation de débats juridiques dans un environnement multiculturel (2000).
- A reçu les remerciements de l'Istituto di Studi Internazionali, Università Cattolica Sacro Cuore, Milan, Italie, pour son travail remarquable en qualité de procureure spécialisée dans les violations des droits de l'homme (2003).

- A reçu les remerciements du ministre de la Justice et des Droits de l'homme du Pérou pour sa participation remarquable à la 137^e session de la Commission interaméricaine des droits de l'homme en qualité de membre de la délégation péruvienne.
- A reçu les remerciements du ministre de la Sécurité nationale par l'intermédiaire du ministre des Affaires étrangères pour sa contribution remarquable, en qualité de membre de la délégation péruvienne, à la Cinquième session ordinaire du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) tenue à Trinidad-et-Tobago (2005).

Autres contributions au système judiciaire péruvien

Le travail de la candidate a permis de renforcer le système de justice péruvien et à promouvoir la paix et la réconciliation nationales pour les raisons suivantes :

- (a) Elle a mené des centaines d'enquêtes et d'instructions contre des terroristes et des dirigeants d'organisations terroristes au titre d'événements survenus entre 1980 et 2000.
- (b) Elle a contribué à la sécurité nationale et à la paix dans le pays et à l'international en obtenant la condamnation à la prison à vie de dirigeants terroristes.
- (c) Elle a mené des enquêtes, engagé des poursuites et dirigé l'accusation lors de procès contre les auteurs de graves violations des droits de l'homme et de crimes contre l'humanité, y compris des violences sexuelles et d'autres agressions sur des enfants.

De plus, elle a contribué à la promotion et au respect durables des droits de l'homme en prenant plusieurs initiatives :

- (a) La recherche de personnes disparues, la récupération de restes humains et l'identification de cadavres ensevelis dans des charniers, ainsi que la restitution desdits restes aux proches des victimes des violences armées ayant secoué le pays entre 1980 et 1992.
- (b) La direction de l'accusation dans des procès complexes à l'encontre d'auteurs étatiques et non étatiques d'atrocités de masse et de graves violations des droits de l'homme commises dans le contexte des violences survenues au Pérou.

La candidate a favorisé l'application efficace et systématique du droit pénal international, du droit humanitaire international et du droit international des droits de l'homme, ainsi que de la jurisprudence et des normes des juridictions internationales en matière d'enquêtes et de poursuites visant les crimes graves et les atrocités de masse commis pendant la période de violences internes qu'a connue le Pérou, contribuant ainsi à combattre l'impunité et à promouvoir « la Justice pour la Paix ».

Qualifications particulières

- Vaste expérience depuis 1984 comme procureure et comme procureure principale dans la direction de bureaux du ministère public et les poursuites dans les affaires importantes.
- Vaste expérience des affaires et des crimes perpétrés dans le contexte d'un conflit armé et de violences.
- Solide formation universitaire et acquisition de connaissances techniques approfondies.
- Spécialisée dans le droit pénal et la procédure pénale, ainsi que dans les violations des droits de l'homme.
- Grande aptitude à débattre oralement dans le prétoire.
- Capacité à superviser et contrôler les actions respectives de nombreux officiers de justice, enquêteurs et autres spécialistes de médecine légale.
- Capacité à travailler sous pression.
- Capacité à rebondir face aux menaces et aux dangers.
- Faculté d'adaptation aux environnements de travail multiculturels et multilingues.
- Excellente communication orale et aptitude à communiquer avec la presse.
- Habituee à travailler avec des juridictions internationales concernant les questions relevant des droits de l'homme et du droit humanitaire.
- Remplit ses fonctions professionnelles avec efficacité et de manière proactive.

7. KHOSBAYAR, Chagdaa (Mongolie)

[Original : anglais]

Note verbale

L'Ambassade de Mongolie auprès du Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, conformément à la note ICC-ASP/16/SP/07 du Secrétariat en date du 7 mars 2017, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de Mongolie a décidé de présenter la candidature de M. Chagdaa Khosbayar, ressortissant mongol, à l'élection au poste de juge de la Cour pour les années 2018 à 2027 qui doit avoir lieu à la seizième session de l'Assemblée, à New York, du 4 au 14 décembre 2017.

M. Chagdaa Khosbayar se présente au titre de la liste A et remplit pleinement aux exigences énoncées au paragraphe 3-b-i de l'article 36, dans la mesure où il a une compétence reconnue en matière de procédure pénale et de droit pénal et l'expérience pertinente nécessaire, aussi bien en tant que juge, procureur, avocat ou dans toute autre fonction similaire, en matière de procédure pénale.

M. Chagdaa Khosbayar a consacré l'ensemble de sa carrière à la justice et acquis une vaste expérience dans chaque domaine de la procédure pénale, en occupant différents postes en tant qu'avocat, procureur et en qualité de juge siégeant dans les tribunaux des plus ordinaires aux juridictions les plus élevées du pays. Ayant débuté sa carrière comme avocat spécialisé en délinquance juvénile et trafic d'êtres humains, M. Chagdaa est aujourd'hui un juge hautement respecté de la Cour suprême de Mongolie spécialisé dans les affaires pénales. Au cours de sa carrière, il s'est occupé de plus de quatre mille dossiers pénaux, concernant, notamment, les crimes les plus graves.

M. Chagdaa Khosbayar a été le fer de lance de la mise en place d'un cadre juridique et d'une nouvelle approche en matière de justice pénale en Mongolie. Il a contribué à intégrer les principes d'imprescriptibilité, de compétence universelle et de complémentarité pour les crimes relevant de la compétence de la Cour pénale internationale dans notre législation nationale. Il a été membre du Comité gouvernemental chargé de la rédaction du nouveau Code pénal et du nouveau Code de procédure pénale et a participé activement à l'élaboration du droit de la responsabilité civile, de la loi sur l'application de la législation et de la loi sur les services fédéraux.

M. Chagdaa Khosbayar est également amené à donner de nombreuses conférences dans les universités mongoles. Il est professeur adjoint de droit pénal avancé, de criminologie et de procédure pénale. Il prépare un doctorat à la Faculté de droit de l'Université nationale de Mongolie. Il a publié plusieurs travaux de recherche juridique sur des questions relatives à l'administration de la justice, aux procédures pénales comparées et à la codification des lois.

Le curriculum vitae et l'exposé des qualifications du candidat sont joints à la présente note.

La Mongolie est l'un des membres fondateurs de la Cour et l'un des seuls représentants du continent asiatique. Le Gouvernement de Mongolie est convaincu que l'élection d'un candidat mongol au poste de juge de la Cour contribuerait fortement au renforcement du système de justice pénale internationale dans la mesure où elle irait dans le sens d'un multilatéralisme et d'une représentation géographique équitable. Cette élection encouragera également d'autres pays en voie de développement issus de la région Asie-Pacifique, qui sont actuellement sous-représentés, à ratifier le Statut de Rome.

Exposé des qualifications

Déclaration soumise conformément au paragraphe 4-a de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6, telle qu'amendée par les résolutions ICC-ASP/5/Res.5, ICC-ASP/12/Res.8 et ICC-ASP/14/Res.4, adoptées par l'Assemblée des États Parties, les

10 septembre 2004, 1^{er} février 2007, 27 novembre 2013 et 26 novembre 2015, respectivement, concernant les modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour pénale internationale.

M. Chagdaa Khosbayar remplit les conditions requises à l'article 36, paragraphe 3, alinéas a), b) et c) du Statut de Rome comme suit :

a) Paragraphe 3, alinéa a) :

M. Chagdaa Khosbayar jouit d'une haute considération morale et est connu pour son impartialité et son intégrité. Il a les qualifications requises pour occuper les plus hautes fonctions judiciaires en Mongolie, dans la mesure où il siège à la Cour suprême de Mongolie. Conformément à l'article 51 de la Constitution de Mongolie et à l'article 4 de la Loi sur le statut des juges de Mongolie, seule une personne à la réputation irréprochable, dont l'impartialité et l'intégrité ne peuvent être remises en cause, peut être appelée à siéger à la Cour suprême. M. Chagdaa possède toutes les qualités morales requises.

b) Paragraphe 3, alinéa b), sous-alinéa-i) :

M. Chagdaa Khosbayar réunit les conditions énoncées à l'article 36, paragraphe 3, alinéa b), sous-alinéa i). En effet, il a une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi qu'une vaste expérience dans tous les aspects de la procédure pénale, en ayant occupé plusieurs postes, que ce soit en qualité d'avocat, que de procureur ou de juge, au sein de tribunaux ordinaires ou des plus hautes juridictions du pays. Ayant débuté sa carrière en tant qu'avocat spécialisé dans la délinquance juvénile et le trafic d'êtres humains, M. Chagdaa est aujourd'hui un juge hautement respecté de la Cour suprême de Mongolie, spécialisé dans les affaires pénales. Au cours de sa carrière, il s'est occupé de plus de quatre mille dossiers pénaux, concernant, notamment, les crimes les plus graves.

M. Chagdaa Khosbayar a été le fer de lance de la mise en place d'un cadre juridique et d'une nouvelle approche en matière de justice pénale en Mongolie. Il a contribué à intégrer les principes d'imprescriptibilité, de compétence universelle et de complémentarité pour les crimes relevant de la compétence de la Cour pénale internationale dans la législation nationale. Il a été membre du Comité gouvernemental chargé de la rédaction du nouveau Code pénal et du nouveau Code de procédure pénale et a participé activement à l'élaboration du droit de la responsabilité civile, de la loi sur l'application de la législation et de la loi sur les services fédéraux.

M. Chagdaa Khosbayar est également amené à donner de nombreuses conférences dans les universités mongoles. Il est professeur adjoint de droit pénal avancé, de criminologie et de procédure pénale. Il prépare un doctorat à la Faculté de droit de l'Université nationale de Mongolie. Il a publié plusieurs travaux de recherche juridique sur des questions relatives à l'administration de la justice, aux procédures pénales comparées et à la codification des lois.

c) Paragraphe 3, alinéa c) :

M. Chagdaa Khosbayar a une excellente connaissance de l'anglais, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral. Il parle également couramment le russe et a une bonne connaissance du français.

Aux fins de l'article 36, paragraphe 5, du Statut de Rome, M. Chagdaa Khosbayar se présente au titre de la liste A, dans la mesure où il remplit les conditions requises à l'article 36, paragraphe 3, alinéa b), sous-alinéa i) du Statut de Rome telles que susmentionnées.

Aux fins de l'article 36, paragraphe 8, alinéa a), sous-alinéas i) à iii), du Statut du Rome :

a) La Mongolie appartient au système juridique continental ;

b) La Mongolie appartient à une région sous-représentée au sein de la Cour pénale internationale. En cas d'élection, M. Chagdaa Khosbayar sera le premier juge ressortissant de Mongolie à siéger à la Cour ; et

c) M. Chagdaa Khosbayar est de sexe masculin.

M. Chagdaa Khosbayar a une longue expertise juridique dans le domaine des violences faites à l'encontre de populations vulnérables. En sa qualité de juge chargé de crimes commis par et contre des mineurs, il a dirigé, pendant plusieurs années, les procédures dans de nombreux procès concernant des crimes violents contre des mineurs et des femmes et dans des affaires de violences sexuelles contre des femmes. Avant d'être nommé juge, il a occupé les fonctions d'avocat pénaliste de la défense spécialisé dans la délinquance juvénile et le trafic d'êtres humains, impliquant des femmes et des enfants à des fins d'exploitation sexuelle.

En vertu du paragraphe 7 de l'article 36 du Statut de Rome, M. Chagdaa Khosbayar est de nationalité mongole et ne possède aucune autre nationalité.

M. Chagdaa Khosbayar s'engage à exercer ses fonctions à plein temps lorsque la charge de travail de la Cour l'exigera.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom de famille : Chagdaa
 Prénom : Khosbayar
 Sexe : Masculin
 Date de naissance : 20 janvier 1967
 Nationalité : Mongole
 Critères régionaux : Asie-Pacifique
 État civil : Marié
 Liste A / Liste B : Liste A
 Langues : Langue maternelle : Mongol
 Anglais : (à l'écrit) Confirmé ; (à l'oral) Confirmé
 Français : (à l'écrit) Intermédiaire ; (à l'oral) Intermédiaire
 Russe : (à l'écrit) Courant ; (à l'oral) Courant

Qualifications académiques

Depuis 09/2007 : Université nationale de Mongolie ; Doctorat en droit (en cours).
 08/2010 - 04/2011 : Université Brigham Young, États-Unis ; Maîtrise en droit comparé.
 09/2003 - 06/2007 : Université nationale de Mongolie, Faculté de droit ; Maîtrise en droit.
 09/2003 - 06/2007 : Faculté des études diplomatiques, Université nationale de Mongolie ; Maîtrise en droit international.
 09/1999 - 12/2001 : Université nationale de Mongolie, Faculté de droit ; Licence de droit.
 09/1998 - 06/1999 : Université technique de Mongolie ; Maîtrise en sciences et technologies.
 09/1984 - 06/1992 : Université technique de Mongolie ; Licence en sciences et technologies.

Expérience professionnelle

Depuis 04/2015 : Cour suprême de Mongolie ; Juge ; Division des affaires pénales.

- 10/2013 - 04/2015 : Cour d'appel de la capitale ; Juge ; Les affaires dont était saisie la Cour concernaient fréquemment les crimes les plus graves perpétrés en Mongolie.
- 10/2012 - 10/2013 : Tribunal de la capitale ; Juge ; Division des affaires pénales.
- 03/2006 - 10/2012 : Tribunal du district de Sukhbaatar ; Juge ; Juge-président en première instance dans de nombreux procès pénaux complexes.
- 06/2004 - 03/2006 : Unité des enquêtes du Bureau du Procureur général ; Procureur chargé des enquêtes ; Responsable d'enquêter sur des crimes relevant d'une compétence exclusive.
- 04/2003 - 06/2004 : Barreau de Mongolie ; Avocat ; Droit pénal.

Autres activités professionnelles pertinentes

- Depuis 09/2011 : Professeur adjoint de droit pénal avancé, de criminologie et de procédure pénale avancée à l'Université nationale de Mongolie.
- Depuis 11/2011 : Conférencier à l'Institut juridique national de Mongolie.
- 09/2011 - 06/2016 : Membre du Comité gouvernemental chargé de rédiger le nouveau Code pénal et le nouveau Code de procédure pénale de Mongolie.
- Depuis 09/2016 : Membre du Comité gouvernemental chargé de rédiger les amendements au Code pénal de Mongolie.
- 09/2013 - 09/2016 : Membre du Comité de déontologie du Barreau de Mongolie.
- Depuis 01/2017 : Membre du Comité éditorial de « La balance de la justice », journal juridique de l'Association des juges mongols.
- Depuis 05/2013 : Membre du Conseil d'administration du Comité de droit international de l'Association mongole des juristes.
- Depuis 05/2013 : Membre du Conseil d'administration du Comité de droit pénal de l'Association mongole des juristes.
- Depuis 05/2013 : Membre du Comité des juges de l'Association mongole des juristes.
- Depuis 05/2017 : Membre de la Commission spéciale de la Cour suprême chargée de rédiger des commentaires sur le Code pénal 2016 et le Code de procédure pénale 2016 de Mongolie.

Publications les plus pertinentes

- « Dissenting opinion in Civil law jurisdiction », journal « Questions judiciaires », Conseil général de la magistrature de Mongolie, Vol. 4, décembre 2016, pages 8-16.
- « Public participation in the Court decision making process is a Constitutional requirement », journal « Droit », Université nationale de Mongolie, Vol. 4, décembre 2014, pages 88-103.
- « Codification of Evidence rule and Proof process », journal « Droit », Université nationale de Mongolie, Vol. 4, décembre 2014, pages 104-110.
- « Criminal law: New approaches in Modern criminal law doctrine and principles », ouvrage de référence pour les juges mongols, Cour suprême de Mongolie & Fonds Hanns Seidel Stiftung (Allemagne), Vol. 3, 2013, co-écrit avec 9 autres juges.
- « Establishing Rule of Evidence and Standard of Proof must be one of the leading points of New Criminal Code of Mongolia », magazine bimestriel « Droit et État de Mongolie », Cour suprême de Mongolie, Vol. 4 (70), 2012, pages 33-41.
- « Modern Criminal law doctrine and principles », ouvrage de référence pour les juges mongols, Cour suprême de Mongolie & Fonds Hanns Seidel Stiftung (Allemagne), Vol. 2, 2012, co-écrit avec 10 autres juges.
- « Comparisons of Simplified procedure of Criminal proceedings in Civil law countries to Plea bargaining and Adjudication by plea in Common law jurisdictions », magazine

- juridique trimestriel « La balance de la justice », Association mongole des juristes, Vol. 3, décembre # 2011, pages 12-18.
- « Simplified procedure of Criminal proceedings », journal juridique « L'État de droit », Institut juridique national, Vol. 3, 2011, pages 54-60.
 - « The essence of Common law system and its comparison to the Civil law system », journal juridique « L'État de droit », Institut juridique national, Vol. 2, 2011, pages 36-41.
 - « Is it possible to have the Jury System in Mongolia? », « Revue mongole du droit », Institut juridique national, Vol. 1, mars 2011, pages 35-45.
 - « Adjudication by plea in Common law jurisdictions », journal « Les affaires du monde », Faculté des études diplomatiques, Université nationale de Mongolie, Vol. 2, 2009, pages 108-116.
 - « Adjudication by Plea in Civil law jurisdictions », journal juridique « L'État de droit », Institut juridique national, Vol. 2, juin 2009, pages 77-80.
 - « Adjudication by Plea in US criminal proceedings », journal juridique « L'État de droit », Institut juridique national, Vol. 1, février 2009, pages 49-55.
 - « Particularities in the investigation of Corruption crimes committed by High level government officials », magazine bimestriel « Droit et État de Mongolie », Cour suprême de Mongolie, Vol. 3 (51), 2007, pages 31-36.

Séminaires les plus pertinents

- 17-19 mai 2017, Conférence judiciaire internationale, parrainée par la Fondation Furth, Paris, France.
- 20-30 mars 2017, « Strengthening the Capacity of Judicial Training », Crimes économiques, Banque du développement asiatique en partenariat avec le Conseil général judiciaire de Mongolie, Oulan-Bator, Mongolie.
- 7-25 juillet 2014, « Public International Law », Académie de droit de La Haye, La Haye, Pays-Bas.
- 23 septembre 2013-7 juillet 2015, Cours de français général, Alliance française d'Oulan-Bator, Oulan-Bator, Mongolie.
- 1-3 octobre 2013, « Workshop on Countering The Financing of Terrorism: Investigation and Prosecution Issues », Service de la prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Oulan-Bator, Mongolie.
- 29 juillet-18 août 2013, « Private International Law », Académie de droit de La Haye, La Haye, Pays-Bas.
- 4-16 décembre 2011, « Translation and Interpreting Training in English », Centre d'apprentissage des langues Inlingua, Fort Lauderdale, Floride, États-Unis.
- 27-29 septembre 2011, « Protection of Children's Right », UNICEF, Oulan-Bator, Mongolie, Formateur certifié en matière de protection des droits des enfants au cours du processus pénal.
- 6 mars 2009, « The Principles of Evidence », USAID (Agence des Etats-Unis pour le développement international), Centre national des tribunaux d'État.
- 8 novembre-20 décembre 2008, « Drug Trafficking Combat », Académie de police Moubarak, Egypte.
- 24-26 avril 2006, « Das neue mongolische Zivil-und Strafprozeßrecht sowie Urteilstechnik », Zusammenarbeit (GTZ) GmbH et USA USAID (Agence des Etats-Unis pour le développement international), Mongolie.
- 30 juin 2006, « Litigation skills », Centre national de recherche, de formation et d'information juridique et judiciaire, Mongolie.
- 10-11 octobre 2006, « Preparatory training for the experts in the juvenile crimes », UNICEF.
- 1^{er} septembre 2005-1^{er} septembre 2008, « Special permission for the interpretation during investigative, pretrial and trial proceedings into Russian language », Centre de formation du Ministère de la justice et des affaires intérieures, Mongolie.
- 23 septembre 2004, « Money laundering and Financial Investigation », Asia Law Initiative, Trésor américain, Liberty and Rule of Law Association.
- 1^{er} septembre 2001-1^{er} juillet 2003, Formation en anglais avancé, Université nationale de Mongolie, Faculté des études diplomatiques.

Appartenance à des associations professionnelles

- Membres de l'Union internationale des magistrats.
- Membre du Barreau de Mongolie.
- Membre du Comité éditorial de « La balance de la justice », journal juridique de l'Association des juges mongols.
- Membre du Comité gouvernemental chargé de rédiger les amendements au Code pénal 2016 et au Code de procédure pénale 2016 de Mongolie.
- Membre du Conseil d'administration du Comité de droit international de l'Association mongole des juristes.
- Membre du Conseil d'administration du Comité de droit pénal de l'Association mongole des juristes.
- Membre du Comité des juges de l'Association mongole des juristes.
- Membre de la Commission spéciale de la Cour suprême chargée de rédiger des commentaires sur le Code pénal 2016 et le Code de procédure pénale 2016 de Mongolie.
- Membre de la Commission spéciale de la Cour suprême chargée des questions d'amnistie et d'aménagement des peines.

Distinctions reçues

- Médaille d'honneur pour contribution au service de la Mongolie et son peuple.
- Médaille de l'auxiliaire de justice décerné par le Ministre de la justice pour contribution remarquable à l'administration de la justice.
- Certificat d'honneur décerné par la Cour suprême de Mongolie.

Intérêts personnels

- Jardinage, voyages, chasse.
- Sports (culturisme).

Divers

- Membre de la délégation de la Cour suprême de Mongolie auprès de la Cour pénale internationale en novembre 2014.
- Membre de la délégation mongole à la quatorzième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome.

8. MAJARA, Nthomeng Justina (Lesotho)

[Original : anglais]

Note verbale

Le Ministère des Affaires étrangères et des Relations internationales du Royaume du Lesotho présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur de porter à sa connaissance que le Gouvernement du Royaume du Lesotho a décidé de présenter la candidature de l'honorable juge en chef Nthomeng Justina Majara au poste de juge de la Cour pénale internationale dont les élections auront lieu à l'occasion de la tenue de la seizième session de l'Assemblée, qui se tiendra au siège des Nations Unies à New York, du 4 au 14 décembre 2017.

La juge Majara est citoyenne du Royaume du Lesotho. Son curriculum vitae est joint en annexe.

Par la présente note verbale, le Gouvernement du Royaume du Lesotho présente officiellement la candidature de l'honorable juge en chef Nthomeng Justina Majara au poste de juge de la Cour pénale internationale.

Exposé des qualifications

Exposé établi en application du paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et de la résolution ICC-ASP/3/Res. relativement à la mise en candidature de la juge Nthomeng Justina Majara au poste de juge de la Cour pénale internationale.

Le Gouvernement du Royaume du Lesotho confirme que la juge Nthomeng Justina Majara réunit les qualités requises à l'article 36, paragraphe 3 a), b) et c) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Elle jouit d'une haute considération morale et est reconnue pour son impartialité et intégrité. Ces qualités, conjuguées à une expérience pertinente dans le domaine juridique, l'ont portée à être nommée au poste de juge en chef (Chef du pouvoir judiciaire). La juge Majara possède une compétence confirmée en droit et procédure pénaux et une expérience pertinente comme magistrat, juge de la Cour suprême et juge d'office de la Cour d'appel du Lesotho. À titre de professeur à la National University of Lesotho, elle a effectué des activités de recherches et d'enseignement relativement au système de justice pénale. De plus, la juge Majara a édité ou co-édité des rapports de recherche sur les questions juridiques concernant les femmes à l'échelon national, régional et international.

La juge en chef Majara possède une excellente connaissance de l'anglais, l'une des langues de travail de la Cour.

Le Lesotho a préparé la candidature de la juge Majara en application du paragraphe 4 a) i) de l'article 36 du Statut de Rome. Les parties intéressées, comme le Barreau et la Commission de la magistrature, ont participé au processus, et la candidature a été sanctionnée par Sa Majesté.

La candidature de l'honorable Nthomeng Majara est présentée au titre de la liste A en conformité avec le paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome.

Le Gouvernement du Lesotho est conscient des dispositions du paragraphe 8 a) de l'article 36 du Statut de Rome. Concernant l'article 8 b), tel que mentionné précédemment, la juge Majara a fait des recherches sur les questions des femmes, notamment la situation juridique des femmes et la violence contre les femmes. Comme magistrat, elle a eu affaire à des enfants comme jeunes contrevenants et comme témoins, ainsi que dans le cadre d'affaires familiales concernant leur maintien et la protection de leurs droits. À titre de juge de la Cour suprême, elle a présidé la commission sur l'adoption des enfant au Lesotho. Le Gouvernement du Royaume du Lesotho comme la candidate confirment la disponibilité de celle-ci à temps plein dès lors que la charge de travail de la Cour l'exigera.

La juge Majara est citoyenne du Royaume du Lesotho.

Curriculum vitæ

Données personnelles

Nom : Majara
Prénom : Nthomeng
Second prénom : Justina
Sexe : Femme
Date de naissance : 8 juin 1963
Nationalité : Lesotho
Groupe régional : Afrique
État civil : Célibataire
Liste A / Liste B : Liste A
Langues
Langue maternelle : Sesotho
Anglais : (écrit) Confirmé ; (oral) Confirmé

Études

1996 - 1997 : King's College, Londres ; Maîtrise en droit (LLM).
1989 - 1992 : National University of Lesotho ; Baccalauréat ès arts en droit (BA Law).

Expérience professionnelle

Septembre 2014 – présent : Gouvernement du Lesotho ; Juge en chef ; Juge d'office de la Cour d'appel.
Juin 2004 - Septembre 2014 : Gouvernement du Lesotho ; Juge de la Haute Cour ; Juge d'office de la Cour d'appel.
Mars 2003 - Juin 2004 : Ministère du Revenu du Lesotho ; Chef, Affaires internes.
2000 - Mars 2003 : Women and Law in Southern Afrique Research and Educational Trust ; Associée de recherche.
Janvier 1995 - 2000 : National University of Lesotho ; Professeur.

Autres activités professionnelles

2014 : Membre du Conseil d'État
2010 : Juge par intérim de la Haute Cour de la Namibie
2005 - 2014 : Présidence des appels en matière d'impôt
2007 - 2008 : Présidence de la commission d'enquête sur l'adoption des enfants au Lesotho
2000 - 2003 : Élaboration de programmes et matériel de sensibilisation aux droits des femmes et des enfants.
1998 - 2000 : Coordination et animation de séminaires de la faculté de Droit de la National University

Publications pertinentes

- In search of justice: where do women in Lesotho go?
- Sexual violence in Lesotho: the realities of justice for women

Séminaires pertinents

- Upholding the rule of law - Melbourne 2017.
- Uniting the world for children through enforceable world law and effecting global governance - Inde 2016.
- The judiciary as guarantors of the rule of law - Guyane 2016.

Associations et sociétés professionnelles

- Présidence du Lesotho legal information institute
- Association des magistrats et des juges du Commonwealth
- Judicial officers association of Lesotho
- Administrateur suppléant - Lesotho RSA Biodiversity Trust

Prix et distinctions

- Prix commémoratif Mokhele Kabi pour le meilleur étudiant en droit commercial - 1992
- Prix de la meilleure performance, catégorie Conseils - 2000

Intérêts personnels

Lecture, tennis, musique, cinéma.

Autres données pertinentes

- Quatorze ans d'expérience comme juge des cours supérieures en droit civil, pénal et des droits de la personne
- Dix ans d'expérience comme magistrat professionnel.

Curriculum vitae détaillé*Résumé*

Compétence et expérience pratique en présidence et administration de procès au criminel, en audition de la preuve et en prononcé de décisions à titre de magistrat et de juge des tribunaux du Lesotho, y compris de décisions sur des questions de droit au criminel à la Cour d'appel. Expérience pratique et compétence en évaluation et analyse de preuve criminelle et en prononcé de jugements opportuns et solides comme magistrat et juge au criminel.

Expérience et expertise en droit et procédure pénaux comme professeur de droit à la National University of Lesotho (NUL), dont conception de cours en droit pénal et en criminologie. Expérience pratique en salle d'audience comme magistrat président et conduisant des procès au civil à la Haute Cour et comme juge à la Cour d'appel.

Capacité avérée à s'acquitter de toutes fonctions judiciaires, y compris le prononcé de décisions de manière efficace, équitable et prompte, dans le respect des plus hautes normes d'impartialité, d'indépendance et d'intégrité. Compétence avérée en gestion et supervision à titre d'administrateur général des tribunaux du Lesotho et de présidente du tribunal d'appel de l'agence du revenu de Lesotho.

Adhésions/Affiliations

- Avocate des tribunaux du Lesotho (admise en 1992), membre de la Judicial Officers Association of Lesotho, de l'Association des magistrats et des juges du Commonwealth, et de la Fédération internationale des femmes juristes (Lesotho).
- Administrateur suppléant de la RSA Biodiversity Trust – Lesotho (2004-2005).
- Lesotho Organization for Conservation of Natural Resources (LOCNA) 1998-2000.

Études

1996 – 1997 : Maîtrise en droit (LLM), King's College, Londres, Royaume-Uni.

1989 – 1992 : Baccalauréat en droit (LLB), National University of Lesotho.

1980 – 1984 : Baccalauréat ès arts en droit (BA Law), National University of Lesotho.

Compétences clés

- Maîtrise de Microsoft Office, y compris Access, Excel, Word et PowerPoint.
- Excellentes aptitudes à communiquer, à l'écrit et à l'oral (anglais et sesotho).

Expérience professionnelle

2014 – présent : Juge en chef, Royaume du Lesotho : Chef du pouvoir judiciaire. Administrer, superviser et gérer tous les tribunaux du Lesotho, en collaboration avec les chefs des divers tribunaux et le conseiller-maître de la Haute Cour. Présidente de la Commission de la magistrature. Nommer, destituer et discipliner des magistrats et autres membres de l'appareil judiciaire. Émettre des directives de politique et promulguer des règles de pratique et de procédure concernant les tribunaux ; présider les affaires, dont les affaires pénales devant la Haute Cour ; juge d'office de la Cour d'appel. Assurer la liaison avec les chefs des autres branches du gouvernement sur toute question d'administration de la justice au Lesotho ; présider les cérémonies d'État, comme l'assermentation du Roi comme chef d'État, du premier ministre comme chef du gouvernement, des ministres et des juges de la Haute Cour et de la Cour d'appel. Entendre et décider les affaires civiles, pénales et constitutionnelles ; examiner les décisions et affaires, y compris pénales, des tribunaux subordonnés et inférieurs, des cours martiales, des commissions et conseillers exerçant des fonctions judiciaires, quasi-judiciaires ou d'administration publique sous n'importe quel régime juridique.

2004 – présent : Juge d'office de la Cour d'appel : La Cour d'appel est la plus haute instance et cour du Lesotho. La Cour se compose d'un président et de six juges d'appel. Les fonctions d'un juge de la Cour d'appel incluent l'audition de tous les appels renvoyés par la Haute Cour, y compris les appels au criminel, les questions de droit, la recherche, la rédaction et le prononcé des décisions.

2004 – 2014 : Juge de la Haute Cour : La Haute Cour est investie de la pleine compétence en première instance des affaires civiles et pénales, ainsi que d'une compétence en appel des tribunaux subordonnés et autres organes et tribunaux administratifs. Les fonctions des juges de la Haute Cour incluent l'audience et la décision de toutes affaires civiles, pénales et constitutionnelles de la Haute Cour et de la Cour d'appel du Lesotho. Les affaires pénales portées devant la Haute Cour incluent celles de meurtre impliquant, entre autres, la violence policière, la violence publique, la fraude, le viol, l'homicide volontaire et la tentative de meurtre.

2008 – 2014 : Présidence du tribunal d'appel en matière d'impôt du Lesotho : Assurer la gestion du tribunal, dont l'attribution des affaires et la promulgation de règles de procédure et de preuve du tribunal. Présider les affaires concernant les plaintes en matière d'impôt portées devant le tribunal d'appel en matière d'impôt du Lesotho.

2003 – 2004 : Chef, Affaires internes, Ministère du Revenu du Lesotho : Gérer les fonds, biens et affaires de la division. Diriger, organiser et superviser les agents et employés de la division et gérer le système de gestion du rendement de la division. Élaborer et mettre en œuvre les plans stratégiques et annuels du Ministère, en assurant l'intégration des stratégies ministérielles et des stratégies d'affaires de l'autorité. Soutenir les divisions opérationnelles et

établir des accords de niveau de service avec les autres divisions. Conseiller le Commissaire général sur toute question touchant la division ; cerner tout besoin de changement des procédures et activités de la division et mettre en œuvre ces changements. Suivre les travaux en cours et contrôler l'efficacité des activités de la division ; contrôler le respect des normes de conduite et des règlements par tout le personnel. Assurer la liaison avec les agences de lutte anti-corruption et les services policiers relativement à la gestion des enquêtes et poursuites pénales pertinentes. Traiter les allégations de corruption et de fraude, préparer les rôles des causes, et assurer la liaison avec les autres organismes chargés de faire respecter la loi et autres organes externes pour échanger des vues et de l'information et pour satisfaire les besoins opérationnels et le développement de l'autorité.

- 2000 – 2003 : Associée de recherche, Women and Law in Southern Afrique Research and Educational Trust : Effectuer des recherches sur des questions concernant les femmes et le droit à l'échelon national, ainsi que les droits légaux des femmes à l'échelon national, régional et international. Préparer du matériel d'enquête, de méthodologie et d'autres documents pour faciliter les activités de recherche. Exécuter chaque aspect de la recherche, dont la cueillette et l'analyse de données, la rédaction de rapports et leur impression, publication et dissémination aux divers groupes d'intéressés. Élaborer et distribuer du matériel de sensibilisation et d'information pour promouvoir la compréhension et l'appréciation des droits légaux des femmes, y compris présenter des émissions aux stations de radio et de télévision locales. Produire des affiches, dépliants et brochures sur les conclusions de recherche. Fournir des conseils juridiques aux clients, y compris sur des affaires pénales. Organiser et participer aux réunions, ateliers et séminaires régionaux sur les questions concernant les femmes et le droit à des fins de comparaison et d'échange d'information en vue d'améliorer la situation socio-juridique des femmes.
- 1995 – 2000 : Professeur – Faculté de droit, National University of Lesotho : Concevoir et enseigner des cours de droit, dont : procédure pénale, criminologie, procédure civile, droit familial, droit et environnement ; superviser les dissertations des étudiants.

Autre expérience

- Professeur tuteur (1998 – 2000) ;
- Membre du comité de rédaction, Lesotho Law Journal (1998 – 2000) ;
- Membre du conseil de la Faculté des sciences sociales (1998 – 2000) ;
- Présidence, comité de discipline des étudiants (1998 – 1999) ;
- Coordonnateur, séminaire de la Faculté de droit (1995 – 1996) ;
- Membre du conseil de l'institut des études extra-muros (1995 – 1996) ;
- Magistrat résident des tribunaux subordonnés (1993 – 1995) ;
- Magistrat de première classe président et administrant les procès pénaux et civils (1989-1993) ;
- Magistrat de deuxième classe président et administrant les procès pénaux et civils (1986-1989).
- Magistrat de troisième classe président et administrant les procès pénaux et civils (1984-1986).

Autre expérience

- Administrateur suppléant du Lesotho-South Africa Biodiversity Trust, 2004 – 2005. Examen des lois et politiques visant l'adoption de mesures pour préserver et protéger les espèces en péril, notamment les poissons menés, espèce rare endémique des eaux en région montagneuse au Lesotho.
- Membre du comité de discipline des étudiants de la National University of Lesotho (représentante des étudiants), 1990 – 1992.
- Membre de la Fédération internationale des femmes juristes (FIDA)

- Présidence de la commission d'enquête sur la fraude aux examens, National University of Lesotho (NUL), 1999.
- Membre de la Lesotho Organization for Conservation of Natural Resources (LOCNA), 1998 – 2000.
- Présidence du Lesotho Revenue Appeals Tribunal, 2005 – 2014.
- Présidence de la Commission of Inquiry on Adoption of Children in Lesotho. Présidence de la Commission, conception de la méthodologie d'adoption de nouvelles lois, y compris la rédaction et soumission d'un rapport au Cabinet. La plupart des recommandations ont été mises en œuvre, dont la promulgation, en 2011, d'une loi sur la protection et le bien-être des enfants et la création du Ministère du Bien-être social.
- Présidence du Lesotho Legal Information Institute (Leslii), 2011 – présent. Leslii est un rejeton de African Lii, l'organe mère dont le mandat est d'offrir un accès gratuit à de l'information juridique au grand public, y compris sur les affaires jugées, la loi, les publications universitaires et autre information pertinente.
- Juge par intérim de la Cour suprême de la Namibie, 2010. Présidence d'un cas de jurisprudence dans lequel le ministre de la Justice et la Commission de la magistrature, dirigés par un juge de la Haute Cour, étaient parties dans une affaire concernant la séparation des pouvoirs des organes judiciaire et exécutif. La décision a été confirmée en appel.
- Membre du Conseil d'État du Lesotho, 2014. Appui au Roi dans l'exécution de ses fonctions et autres fonctions conférées par la Constitution nationale.

Réalisations et prix

Livres (co-éditeur)

- In search of justice: Where do women in Lesotho go?
- Sexual violence in Lesotho: The realities of justice for women.

Manuscripts

- The legal situation of women in Lesotho (actualisation et analyse comparative avec d'autres pays d'Afrique sub-saharienne – 2001).

Rapports

- The law-making process in Lesotho – 1998.
- Legislation and Policy guidelines for management and Zoning of the Katse and Mohale Reservoir – 2001.

Mémoires de conférences

- The role of women lawyers and judicial officers in leading the advancement of justice for women and achieving gender equality – 2015 (le rôle des avocates et administratrices judiciaires dans l'avancement de la justice pour les femmes et l'atteinte de l'équité entre les sexes).
- Celebrating 22 years of the constitution of Lesotho: Reflections on the role of the judiciary (les vingt-deux ans de la Constitution du Lesotho: pensées sur le rôle de l'organe judiciaire).
- The Role of the judiciary and other stakeholders in responding to the scourge of violence against women and children: A holistic approach – 2012 (le rôle de l'organe judiciaire et autres intervenants dans la lutte contre le fléau de la violence contre les femmes et les enfants : une approche holistique).
- Environmental law and its implications for the judiciary – Judicial conference 2008 (droit environnemental et enjeux pour l'organe judiciaire – conférence judiciaire).
- The role of the courts in the fight against HIV/AIDS – Conference of the South African Chapter of the International Association of Women Judges – 2005 (le rôle des tribunaux dans la lutte contre le VIH/SIDA – conférence de la Fédération internationale des femmes juristes, section Afrique du Sud).

Prix

- Prix commémoratif Mokhele Kabi pour le meilleur étudiant en droit commercial – 1992.
- Prix de la meilleure performance, catégorie Conseils, Lesotho Women in Business – 2000.

Références

Références fournies sur demande.

9. MENSA-BONSU, Henrietta (Ghana)

[Original : anglais]

Note verbale

L'Ambassade de la République du Ghana présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, se référant à sa note verbale n° ICC-ASP/16/SP/07 du 7 mars 2017, a l'honneur de lui faire savoir que le Gouvernement du Ghana présente la candidature du Professeur Henrietta J.A.N. Mensa-Bonsu aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale, au titre de la liste A, en vue des élections qui se tiendront à la seizième session de l'Assemblée des États Parties ayant lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 4 au 14 décembre 2017.

Sont joints en annexe le curriculum vitae et un exposé des qualifications de la candidate.

Exposé des qualifications

Le Ghana entretient, de longue date, une relation mutuellement bénéfique avec la Cour pénale internationale. Il convient également de souligner que le Ghana est un membre loyal de l'Assemblée des États Parties depuis qu'il a ratifié le Statut de Rome il y a presque vingt ans.

Notre collaboration de longue date avec la Cour est manifestée par la brillante carrière du Professeur Akua Kueyenhia, juge ghanéenne, au service de la Cour et de l'humanité.

Guidé par ces faits, et confiant en leur valeur, le Gouvernement du Ghana a décidé de présenter la candidature du Professeur Henrietta Mensa-Bonsu, ressortissante ghanéenne, à l'élection des juges de la Cour, au titre de la liste A.

Le Professeur Henrietta Mensa-Bonsu, qui parle couramment l'anglais, est une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité. Elle est qualifiée pour pratiquer le droit au Ghana, et exercer les fonctions de juge ou de présidente de la Cour Suprême du Ghana.

Le Professeur Henrietta Mensa-Bonsu rend, depuis de nombreuses années, d'éminents services dans la fonction publique ghanéenne, en sa qualité de Maître de conférences dans la plus importante université publique du Ghana. Elle enseigne diverses disciplines du droit, en particulier le droit pénal et la pratique pénale. Grâce aux fonctions qu'elle a assumées dans une juridiction de common law, elle possède également une compétence reconnue dans les domaines qui sont pertinents pour la Cour. Elle est ainsi bien placée pour s'acquitter brillamment de ses responsabilités de juge à la Cour.

Durant sa carrière, le Professeur Henrietta Mensa-Bonsu a eu l'opportunité d'appliquer le droit international public lorsqu'elle était diplomate pour les Nations Unies, au Libéria, peu après la guerre civile, dans le cadre du processus de consolidation de la paix et de reconstruction des institutions et des infrastructures du pays déchiré par la guerre.

Elle assume actuellement les fonctions de première Directrice du Legon Centre for International Affairs and Diplomacy, à l'Université du Ghana, un poste qu'elle occupe depuis près de dix ans. Le Professeur Mensa-Bonsu sera en mesure de servir à la Cour immédiatement après son élection. Ses compétences professionnelles seront très avantageuses pour la Cour.

C'est pour ces raisons, auxquelles s'ajoutent ses brillantes qualifications académiques et son dévouement au bien commun du Ghana, dans le cadre de l'enseignement du droit au niveau universitaire, que le Ghana la présente en vue de l'élection aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale.

Le Ghana souhaite rappeler en conclusion que le Professeur Henrietta Mensa-Bonsu s'est engagée à s'acquitter de ses fonctions à plein temps lorsque la charge de travail de la Cour l'exigera.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom de famille : Mensa-Bonsu
 Prénom : Henrietta
 Deuxième prénom : Joy Abena Nyarko
 Sexe : Femme
 Date de naissance : 29 octobre 1957
 Nationalité : Ghanéenne
 Critères régionaux : Afrique
 Liste A / Liste B : Liste A
 Langues : Anglais : (à l'écrit) avancé ; (à l'oral) avancé
 Français : (à l'écrit) intermédiaire ; (à l'oral) intermédiaire

Qualifications académiques

Août 1984 - juin 1985 : Université de Yale ; Maîtrise de droit [Master of Laws (LL.M)].
 Septembre 1980 - décembre 1982 : Faculté de droit du Ghana ; Certificat d'aptitude professionnelle (Professional qualifying certificate).
 Octobre 1977 - août 1980 : Université du Ghana ; Licence de droit [Bachelor of Laws (LL.B)].
 Septembre 1975 - juin 1977 : Lycée de filles de Wesley (Wesley Girls' High School) ; Certificat général de fin d'études secondaires (niveau avancé) [General certificate of education (advanced level)].
 Septembre 1970 - juin 1975 : Lycée de filles de Wesley (Wesley Girls' High School) ; Certificat général de fin d'études secondaires (niveau ordinaire) [General certificate of education (ordinary level)].

Expérience professionnelle

Novembre 2011 - juillet 2018 : Université du Ghana ; Professeur ; Directrice du Legon Centre for International Affairs and Diplomacy.
 Novembre 2007 - octobre 2011 : Nations Unies ; Représentant spécial adjoint pour l'État de droit au Libéria.
 Juillet 1985 - octobre 2007 : Université du Ghana ; Maître de conférences.
 Septembre 1982 - juillet 1984 : Université du Ghana ; Professeur adjoint.
 Août 1980 - août 1982 : Administration pénitentiaire du Ghana ; Personnel du service national.

Autres activités professionnelles

- Novembre 2014 - juin 2015 : Membre du Groupe indépendant de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies chargé d'étudier les opérations de paix.
- Juin 2006 - septembre 2006 : Conseiller technique international auprès de la Commission vérité et réconciliation du Libéria.
- Mai 2002 - octobre 2004 : Membre de la Commission du Ghana pour la réconciliation nationale.
- Mai 2006 : Membre du Comité d'éminents juristes de l'Union africaine sur l'affaire *Hissène Habré*.
- Novembre - janvier 2001 : Membre du Comité d'éminents juristes de l'OUA sur l'affaire *Lockerbie*.
- Octobre 1996 - juin 2002 : Coordinatrice de projets pour le Programme sur les modes alternatifs de règlement des conflits à la Faculté de droit de l'Université du Ghana.

Publications les plus pertinentes

- H.J.A.N. Mensa-Bonsu (1990), "Le jeune délinquant et le système de justice pénale" ("The Young Offender And The Criminal Justice System"), Vol. 18, University Of Ghana Law Journal, pp. 49-71.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu (1992), "L'association de malfaiteurs selon deux juridictions de common law - Analyse comparative" ("Conspiracy In Two Common Law Jurisdictions - A Comparative Analysis"), Vol. 4, African Journal Of International And Comparative Law, pp. 419-448.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu (1992), "Poursuite pour rupture de promesse de mariage au Ghana - Nouvelles applications d'une ancienne règle" ("The Action For Breach Of Promise To Marry In Ghana - New Uses For An Old Rule") (1988-1991), Nigerian Current Law Review, pp. 45-66 ; (1993-1995), Review Of Ghana Law 41 ; cité dans l'affaire *Donkor c. Ankrah* (2003-2005) 2 G.L.R.125.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu (1992), "La complicité selon le Code pénal ghanéen" ("Complicity Under The Criminal Code Of Ghana") (1991-1992), Vol. 18, Review Of Ghana Law Sub. Nom. (Developments In Ghana Law) (édition spéciale pour la commémoration du 25^{ème} anniversaire du Council For Law Reporting), pp. 193-219.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu (1995), "Publication des statistiques de la criminalité - Un atout inexploité pour le système de justice pénale" ("Publishing Criminal Statistics - An Unexplored Asset To The Criminal Justice System") (1993-1995), Vol. Xix, University Of Ghana Law Journal, pp. 32-52.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu (1995), "Les droits de l'homme et la justice pour mineurs" ("Human Rights And Juvenile Justice") 7, Travaux de la Conférence annuelle de la Société africaine de droit international et comparé (1995), pp. 321-347.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu, "La défense de l'erreur de fait et la revendication de droits - Nouveaux aspects" ("The Defence Of Mistake Of Fact And Claim Of Right - Matters Arising") ; affaire *La République c. Kwadwo II* (1996-1999), Vol. 20, University Of Ghana Law Journal 125-136 ; cité dans l'affaire *Osei Kwadwo II c. la République* (2007-2008), Scglr 1148 ; et dans l'affaire *Woyome c. la République* (2016) (non publié).
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu (1997), "Le système juridique ghanéen dans le contexte d'une économie inflationniste" ("The Ghana Legal System In An Inflationary Economy") (1996-2000), Vol. Xx, Review Of Ghana Law.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu (1996), "Le système des audiences publiques des tribunaux et les droits de l'homme" ("The Public Tribunal System And Human Rights"), dans Human Rights And Access To Justice, Fondation Konrad Adenauer, 1997.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu, "La criminalité économique, le droit pénal et le droit pénal ghanéen" ("Economic Crime, The Criminal Law And The Criminal Law Of Ghana") (1999-2000), Vol. 4 et 5, Banking & Financial Law Journal, pp. 82-99.

- H.J.A.N. Mensa-Bonsu, "La réparation des dégâts - Problématiques du système carcéral dans le contexte d'une société d'après-conflit" ("Picking Up The Pieces – Issues Of The Prison System In A Post-Conflict Society"), Vol. 2, n° 2, novembre 2005, Legon Journal Of International Affairs, pp. 36-54.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu, "Le droit à la mise en liberté provisoire sous caution, le droit jurisprudentiel et la Constitution de 1992" ("The Right To Bail, Judge-Made Law And The 1992 Constitution"), Banking And Financial Law Journal, janvier-juin 2014, Vol. 3, n° 1, pp. 191-223 ; cité dans l'affaire *Martin Kpebu c. le Procureur général* (non publié) ; ordonnance n° J1/13/2015 ; jugement rendu par la Cour suprême le 5 mai 2016.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu, "La Cour pénale internationale, la justice pénale internationale et la politique internationale" ("The ICC, International Criminal Justice And International Politics"), Africa Development, Vol. XI, n° 2, 2015, pp. 139-159, Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique (CODESRIA), 2015.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu, "O, la différence faite par un mot - Réorganiser le Ghana en procédant à la révision du droit écrit" ("O, The Difference That A Word Makes – Remaking Ghana By The Statute Law Revision Process"), Uglj. Vol. Xxviii, 2015 Uglj.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu, "L'Architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine - Un garant de paix et de sécurité pour le continent ?" ("The African Union's Peace And Security Architecture" A Guarantor Of Peace And Security On The Continent?), Vol. 8, n° 2, Lejiad, août 2016.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu et Philip K. Attuquayefio, "L'État de droit et le syndrome du "savez-vous qui je suis ?" - Réflexions sur la sécurité politique au Ghana" ("Rule Of Law And The 'Do You Know Who I Am' Syndrome: Reflections On Political Security In Ghana"), (2016), Vol. 24, n° 4, African Journal Of International And Comparative Law.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu (1993), "Protéger l'enfant par la législation pénale - Un programme pour la Quatrième République" ("Protecting The Child Through Criminal Legislation - The Agenda For The Fourth Republic"), The Rights Of The Child In Ghana - Perspectives (Woeli Publishers, 1994), pp. 96-119.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu, "La loi commentée sur les infractions pénales de Ghana Black Mask" (The Annotated Criminal Offences Act Of Ghana Black Mask), 1993 ; 5^{ème} édition, 2008.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu, "La liberté d'insuffler des idées et le droit pénal au Ghana" ("The Freedom To Impart Ideas And The Criminal Law In Ghana"), Intellectual Freedom In Ghana Anansesem Publications Ltd., 1994, pp. 5-15.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu (1995), "La presse et le droit pénal au Ghana" ("The Press And The Criminal Law In Ghana"), dans The Law And The Media In Ghana Kwame Karikari & Kofi Kumado (EDS) School Of Communication Studies, 2000, pp. 88-118.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu (1996), "Les programmes universitaires, la loi et l'égalité entre les sexes" ("The University Curriculum, Law And Gender"), Women And The University Curriculum, Jessica Kingsley Publishers/Unesco Publishing, 1996, pp. 53-67.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu (1997), "Les droits de l'enfant dans la Constitution ghanéenne de 1992" ("The Rights Of The Child Under The 1992 Constitution Of Ghana"), Human Rights Forum, Fondation Konrad Adenauer, 1997.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu (1997), "Le droit pénal et les professionnels de santé au Ghana" (The Criminal Law And The Health Professional In Ghana), Institute Of Economic Affairs, n° 9, Occasional Paper Series, 1997.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu, "La procédure pénale commentée et la Loi sur la justice pour mineurs de Ghana Black Mask" (The Annotated Criminal Procedure And Juvenile Justice Act Of Ghana Black Mask, Accra), 1999 ; 3^{ème} édition, 2009.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu, "Les aspects généraux du droit pénal - Recueil pour le Ghana" (The General Part Of Criminal Law - A Ghanaian Casebook), Vol. I, Ack Mask, Accra, 2001.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu, "Les aspects généraux du droit pénal - Recueil pour le Ghana" (The General Part Of Criminal Law - A Ghanaian Casebook), Vol. I, Black Mask, Accra, 2002.

- H.J.A.N. Mensa-Bonsu (2005), "Réconciliation et intégration nationale" ("Reconciliation And National Integration"), dans *Reconciling The Nation Proceedings Of The Gaas/Fes Forum On National Reconciliation*, Fès, Accra.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu, "'Les délits politiques' dans l'Histoire politique du Ghana de 1948 à 1993" ("Political Crimes' In The Political History Of Ghana, 1948-1993"), dans *Ghana Law Since Independence: History, Development And Prospects*, Faculté de droit de l'Université du Ghana, 2007.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu, "Le système ghanéen de justice pour mineurs mis à l'essai - Les progrès réalisés avec difficulté et lenteur" (Ghana's Juvenile Justice System On Probation... Making Progress With Painful Steps And Slow), Ghana Academy Of Arts And Sciences, Accra, 2007.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu, "Transplanter la tradition anglaise : légalisme, légalité, pluralisme juridique et droit pénal au Ghana" ("Transplanting The English Oak: Legalism, Legality, Legal Pluralism And The Criminal Law Of Ghana"), dans 'Reclaiming The Human Sciences And Humanities Through African Perspectives', Helen Lauer et Kofi Anyidoho (EDS), Accra: Sub Saharan Press, Vol II, chapitre 67, pp. 1187-1216.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu, "Les mots qui dénigrent, les mots qui menacent et la difficulté de consolider une nation dans le cadre de la démocratie constitutionnelle" ("Language That Denigrates, Language That Threatens, And The Challenge Of Nation Building Under A Constitutional Democracy"), dans *A Commitment To Law: Essays In Honour Of Nana Dr. Samuel Kwadwo Boateng Asante Richard Frimpong Oppong & William Kissi Agyebeng* (EDS), Londres, Wildy, Simmonds & Hill Publications, 2016.
- H.J.A.N. Mensa-Bonsu, "La justice pour mineurs au Ghana" ("Juvenile Justice In Ghana"), *The International Handbook Of Juvenile Justice*, Scott Decker et Nerea Marteache (EDS), Springer International Publishing Ag, 2016.

Séminaires les plus pertinents

Séminaires/conférences incluant la présentation de documents

- Séminaire sur les droits de l'homme et l'accès à la justice, "Le système des audiences publiques des tribunaux et les droits de l'homme - Les droits de l'homme et l'accès à la justice" ("The Public Tribunal System And Human Rights - Human Rights And Access To Justice"), Fondation Konrad Adenauer, 1996.
- Séminaire national ghanéen sur la gouvernance du système judiciaire, PNUD/Parlement ghanéen, juin 1997.
- Séminaire national ghanéen sur la transparence et la bonne gouvernance, PNUD/Parlement ghanéen, mai 1998, "Responsabilisation et transparence - Le rôle des commissions indépendantes" ("Accountability And Transparency - The Role Of The Independent Commissions").
- Séminaire sur les stratégies susceptibles d'éradiquer les violences faites aux femmes, Accra, novembre 1998.
- Conférence pour le quarantième anniversaire de la Ghana Academy Of Arts And Sciences, "Les droits de l'homme, les responsabilités (devoirs) et la Constitution ghanéenne de 1992" ("Human Rights And Responsibilities (Duties) And The 1992 Constitution Of Ghana"), 18 novembre 1999.
- Séminaire sur le désengorgement des prisons, tenu lors de la Conférence des juges et des magistrats, présentation sur "Les modes alternatifs de la fixation de la peine - Problématiques" ("Sentencing Alternatives - Issues"), Accra, 5 octobre 2000.
- Présentation à la Conférence des experts, "Évaluation des méthodes de résolution dans le cadre du règlement des différends" ("Assessment Of Adr Methods In Conflict Resolution"), Dakar, 7-9 mars 2001.
- Présentation au séminaire destiné aux administrateurs des commissions vérité et réconciliation "Comprendre le processus de réconciliation nationale" ("Understanding The National Reconciliation Process"), New York, 2002.
- Présentation à la réunion annuelle des prêtres catholiques diocésains, "Le processus de réconciliation nationale et le rôle des organismes religieux" ("The National Reconciliation Process: The Role Of Religious Bodies"), Wa, janvier 2003.

- Présentation "Processus de réconciliation nationale : L'expérience ghanéenne et libérienne" ("National Reconciliation Processes: The Ghana And Liberian Experience"), à la Conférence nationale ougandaise "Au-delà de Juba - Dialogue national sur la vérité et la réconciliation" ('Beyond Juba - National Dialogue On Truth And Reconciliation'), Faculté de droit de l'Université Makerere, Kampala (Ouganda), 1^{er}-2 décembre 2006.
- Présentation "Relever les défis d'aujourd'hui en respectant les normes sur les droits de l'homme" ("Meeting The Challenges Of Today While Upholding Human Rights Standards"), à la table ronde de l'Office des Nations Unies à Genève/DCAF "Droits de l'homme et réforme du secteur de la sécurité" ('Human Rights And Security Sector Reform'), Genève (Suisse), novembre 2008.
- Présentation "Résoudre les difficultés liées au leadership lors des missions de maintien de la paix - Données d'expérience" ("Addressing Leadership Challenges In Peacekeeping Missions - A Spectrum Of Experiences"), à la Série de dialogues du Zif/Comité de coordination de normalisation des Nations Unies, 2010, Turin (Italie), octobre 2010.
- Présentation au Dialogue national sur le soutien de la paix, de la sécurité humaine et de la gouvernance démocratique en vue du développement accéléré du Ghana (National Dialogue On Sustaining Peace, Human Security And Democratic Governance For Accelerated Development In Ghana), Gouvernement du Ghana, Accra, 14 novembre 2013.
- Formation internationale sur la protection des réfugiés et des personnes relevant de la compétence du HCR, "L'État de droit dans la protection des réfugiés et des personnes relevant de la compétence du HCR" ("Rule Of Law In The Protection Of Refugees And Persons Of Concern"), LEClAD, Accra, 13 septembre 2013.
- Présentation "L'État de droit dans les opérations de paix" ("The Rule Of Law In Peace Operations"), au Dialogue mondial sur l'État de droit dans les opérations de soutien à la paix, à la Série de dialogues du Zif/Comité de coordination de normalisation des Nations Unies, Berlin (Allemagne), 16-17 décembre 2013.
- Présentation "La Cour pénale internationale, la justice pénale internationale et la politique internationale" ("The ICC, International Criminal Justice And International Politics"), au séminaire "La justice pénale internationale, la réconciliation et la paix en Afrique : La Cour pénale internationale et au-delà" ('International Criminal Justice Reconciliation And Peace In Africa : The ICC And Beyond'), CODESRIA, Dakar (Sénégal), 10-12 juillet 2014.
- Présentation "Le corps judiciaire et la promotion de la responsabilisation" ("The Judiciary And Promotion Of Accountability"), à la conférence de l'Association des États Parties au Statut de Rome "Souveraineté et justice pénale internationale" ('Sovereignty And International Criminal Justice'), Dakar, 20-21 juillet 2015.
- Table ronde d'experts du Zif/Ipss sur la coopération trilatérale dans les opérations de paix, Addis-Abeba, 7-8 octobre 2015.
- Septième cours pour les personnels de haut rang sur la consolidation de la paix "Renforcer le leadership en vue de consolider la paix" ("Enhancing Leadership For Peacebuilding"), Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP), 16-20 novembre 2015.
- Réunion du groupe d'experts de haut niveau "Les migrations dues aux conflits en Afrique : Optimiser les nouvelles possibilités d'améliorer leurs effets sur la paix, la sécurité et le développement inclusif" ("Conflict-Induced Migration In Africa: Maximising New Opportunities To Address Its Peace, Security And Inclusive Development Dimensions"), Accord/Unosaa/CUA/OIM, Durban, 23-24 novembre 2015.
- Présentation "Opérationnalisation des opérations de paix - Le rapport Hippo" ("Operationalizing Peace Operations – The Hippo Report"), réunion d'examen finale du Zif 'Afterwork Review Meeting', Berlin, 24 février 2016.
- Dialogue d'experts "Clarifier les options au terme d'une année d'examens - Réforme sur l'opérationnalisation des opérations de paix" ("Clearing The Decks After A Year Of Reviews: Operationalizing Peace Operations Reform"), Zif, Berlin 25-26 février 2016.

Participation à d'autres conférences internationales

- Séminaire international sur les droits de l'homme et les droits des peuples, Bénin, 1988.
- Séminaire international sur la deuxième lecture de la Convention relative aux droits de l'enfant, Sénégal, 1988.
- Séminaire international sur la formation des assistants juridiques, Gambie, 1989.
- Réunion intergouvernementale d'experts sur le projet de Charte africaine des droits de l'enfant, Éthiopie, 1990.
- Table ronde sur le développement DSE/Banque mondiale, Allemagne, 1997.
- Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, Banjul (Gambie), juillet 2006.
- Conférence "Coopérer en vue de renforcer le maintien de la paix dans le cadre des Nations Unies" ('Working Together To Strengthen United Nations Peacekeeping'), UNOO/DOMP, États-Unis, février 2011.
- Conférence "Élections et stabilité en Afrique de l'Ouest" ('Elections And Stability In West Africa'), International Peace Institute, États-Unis, septembre 2011.
- Conférence "Le processus II des hypothèses du Zif : L'avenir des opérations de paix jusqu'en 2025" ('Zif's Scenario Process Ii: The Future Of Peace Operations In The Year 2025'), Éthiopie, novembre 2011.
- Conférence "Le processus III des hypothèses du Zif : L'avenir des opérations de paix jusqu'en 2025" ('Zif's Scenario Process Iii : The Future Of Peace Operations In The Year 2025'), New York, juin 2012.
- Onzième réunion générale annuelle de l'Association des formateurs au soutien de la paix en Afrique (APSTA), Addis-Abeba, 25-28 septembre 2013.
- Séminaire international sur l'appui fourni par l'Union européenne aux centres de formation africains, Addis-Abeba (Éthiopie), 25-26 novembre 2013.
- Onzième réunion bisannuelle du Réseau international des universités sur les droits de l'homme, Halle-sur-Saale (Allemagne), mai 2014.
- Séminaire des Nations Unies "Le leadership féminin de haut rang" ("Senior Women's Leadership"), Genève, 11 octobre 2014.
- Atelier de formation pour les dirigeants de haut rang des missions des Nations Unies, Genève, 29 septembre-10 octobre 2014.
- Séminaire "Les dynamiques du maintien de la paix des Nations Unies" ("Trends In United Nations Peacekeeping"), Greentree Estates, New York (États-Unis), décembre 2014.
- Consultations avec les pays d'Asie et d'Océanie sur les opérations de paix de l'ONU, Dhaka (Bangladesh), 20-24 janvier 2015.
- Consultations avec les États membres de l'Union africaine sur les opérations de paix de l'ONU, Addis-Abeba, 9-15 février 2015.
- Atelier "La protection des civils dans le maintien de la paix" ("Protection Of Civilians (Poc) In Peacekeeping"), Université de New York, 12 mars 2015.
- Atelier "Soutenir la paix dans les situations d'après-conflit" ("Sustaining Peace In Post-Conflict Settings"), New York (États-Unis), 13 mars 2015.
- Conférence des Nations Unies pour les chefs d'état-major des armées des États membres, 26-27 mars 2015.
- Consultations avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur les opérations de paix de l'ONU, Salvador (Brésil), 30-31 mars 2015.
- Conférence de l'Association des États Parties au Statut de Rome "Le corps judiciaire et la promotion de la responsabilisation - Souveraineté et justice pénale internationale" ("The Judiciary And Promotion Of Accountability" - 'Sovereignty And International Criminal Justice'), Dakar, 20-21 juillet 2015.
- Atelier de formation pour les dirigeants de haut rang des missions des Nations Unies, Beijing, 6-17 juin 2016.
- Atelier de formation pour les dirigeants de haut rang des missions des Nations Unies, New Delhi, 20-31 mars 2017.

Appartenance à des associations professionnelles

- Membre de la Ghana Academy of Arts and Sciences.
- Membre du Conseil exécutif du Réseau international des universités sur les droits de l'homme (INHRN).
- Membre du Barreau ghanéen.

Distinctions reçues

Distinctions universitaires

- 1994 : Bourse pour les étudiantes Acu/Unitwin.
- 1991-1992 : Bourse Fulbright.
- 1984-1985 : Bourse McDougal (Faculté de droit de Yale) (Yale Law School).
- 1980 : Prix McCallen (Volta Hall, Université du Ghana).

Autres distinctions

- Prix du service méritoire (Meritorious Service Award) de la Caisse de retraite des personnels des universités du Ghana (Ghana Universities Staff Superannuation Scheme) (2016).
- Prix de la Meilleure Inspiratrice (Girls' Inspire Award) de la Fondation Insight (Ghana) (2016).
- Prix de la Meilleure Inspiratrice dans l'éducation ('Women's Inspire Award for Excellence in Education') du magazine Glitz (2016).
- Citation pour services méritoires rendus dans les Forces armées ghanéennes (janvier 2012).
- Prix 'Obaa Mbo' accordé par TV Africa à des femmes éminentes (2010).
- Prix du service méritoire de l'Akufo Hall (2004).
- Prix d'excellence du service méritoire (Distinguished Award for Meritorious Service) de l'Université du Ghana (1999).
- Prix d'excellence des présidents de l'Association internationale des Lions Clubs (1998).

Intérêts personnels

Lecture.

Autres faits utiles

Outre les activités précédemment mentionnées, j'ai eu le privilège de participer à un grand nombre de conférences internationales et d'ateliers internationaux lorsque j'exerçais les fonctions de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général des Nations Unies pour l'appui au secteur de la sécurité et l'État de droit au Libéria ; et les fonctions de Directrice du Legon Centre for International Affairs and Diplomacy. J'ai également participé à de multiples conférences et ateliers tenus à l'échelle locale. J'ai eu le privilège d'en présider un grand nombre.

10. PERALTA DISTEFANO, Ariela (Uruguay)

[Original : espagnol]

Note verbale

L'Ambassade de la République orientale de l'Uruguay auprès du Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome et, conformément à la procédure prévue dans la résolution ICC-ASP/16/SP/07, a l'honneur de communiquer que le Gouvernement de la République a décidé de présenter la candidature de M^{me} Ariela Peralta Distéfano aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale pour les élections qui auront lieu durant la seizième session de l'Assemblée, qui se tiendra au siège des Nations Unies à New York, du 4 au 14 décembre 2017.

En effet, au vu de l'expertise confirmée acquise par M^{me} Peralta Distéfano tout au long de son éminente carrière juridique dans le domaine des droits de l'homme, le Gouvernement de l'Uruguay confirme que M^{me} Peralta Distéfano réunit les qualités requises à l'article 36 du Statut de Rome, et demande son inclusion au titre de la liste B de candidats (article 36-5 du Statut), à titre de candidate pour le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Aux fins du paragraphe 8-a-i) à iii) de l'article 35, M^{me} Peralta Distéfano représente le système juridique civil, ou continental.

De plus, le Gouvernement de l'Uruguay tient à souligner que la candidature de M^{me} Peralta Distéfano est le fruit d'un rigoureux processus de sélection faisant intervenir les branches législative, exécutive et judiciaire du Gouvernement. Ce processus de sélection a abouti le 14 mars 2017 à l'élection de M^{me} Peralta Distéfano par l'Assemblée générale de l'Uruguay, en vertu des articles 73 à 75 de la loi N° 18.026 (loi concernant la coopération avec la Cour pénale internationale).

En application de l'article 36-4-a du Statut de Rome, un exposé de qualification, ainsi qu'un curriculum vitae abrégé et détaillé de la candidate, en espagnol, anglais et français, sont joints à la présente note verbale.

L'Ambassade de l'Uruguay auprès du Royaume des Pays-Bas saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale les assurances de sa très haute considération.

Exposé des qualifications

Le présent exposé est déposé en vertu du paragraphe 4-a de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et du paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6 de l'Assemblée des États Parties sur la procédure de nomination et d'élection des juges de la Cour pénale internationale.

L'Uruguay soumet à l'examen des États Parties la candidature de M^{me} Peralta Distéfano, Présidente de l'Institut national des droits de l'homme et de défense du peuple (INDDHH) Uruguay. M^{me} Peralta Distéfano est considérée comme étant idéalement qualifiée pour le poste de juge de la Cour pénale internationale au titre de la liste B, comme en témoigne sa grande expérience et son engagement permanent en faveur des principes et objectifs du Statut de Rome.

M^{me} Peralta s'est vouée à titre personnel et professionnel à la défense des droits de l'homme et au développement de la démocratie. Lorsque M^{me} Peralta s'est inscrite à la Faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de la République de l'Uruguay, le pays était sous le joug d'une dictature militaire qui a duré de 1973 à 1985.

Une fois la démocratie restaurée, la majorité des organisations sociales et syndicats de l'Uruguay avaient été abolis, morcelés ou fragilisés par les forces militaires qui avaient détenu le pouvoir en Uruguay. M^{me} Peralta a été l'un des plus jeunes avocats à prêter son soutien et sa contribution à la restauration du tissu social de l'Uruguay, participant à la

remise sur pied et à la consolidation de diverses organisations sociales vouées à la protection des droits des femmes, des enfants et des prisonniers, parmi d'autres groupes particulièrement vulnérables, en sa double capacité d'avocat et de notaire assermentée. Depuis, elle a assumé des causes qui ont décidé de son profil professionnel et exigé des choix personnels difficiles.

Durant cette période, M^{me} Peralta a commencé à collaborer avec des organisations non-gouvernementales en faveur des enfants qui ont commis des infractions au droit pénal, en vue de faire adopter des mesures de substitution à l'emprisonnement. Pendant dix ans, elle a été Directrice du Programme de promotion et de défense des droits civils et politiques du Service de paix et de justice (SERPAJ-Uruguay), organisation qui offre des services de représentation juridique relativement aux violations des droits de l'homme commises en Uruguay. Le SERPAJ est l'organisation de défense et de promotion des droits de l'homme la plus respectée en Uruguay ; elle a été fondée par, entre autres, Adolfo Perez Esquivel, gagnant du Prix Nobel de la paix. M^{me} Peralta a acquis une grande expertise au fil de ses visites dans des centres de détention, et est co-auteur de l'unique rapport annuel sur les droits de l'homme en Uruguay, édité par SERPAJ. Elle a également occupé la fonction de Secrétaire exécutive de SERPAJ pour l'Amérique latine.

M^{me} Peralta s'est portée candidate avec bonheur au poste d'Officier du Programme pour les Amériques de l'Association pour la prévention de la torture, à Genève. Alors qu'elle occupait cette fonction, elle a gagné la prestigieuse bourse Hubert H. Humphrey de recherches et d'études au Washington College of Law de l'American University, pour laquelle elle a déménagé aux États-Unis. Alors qu'elle poursuivait un master en études légales internationales, le Programme des Nations Unies pour le développement, en vertu d'un accord conclu avec le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Union interparlementaire de l'Uruguay, a nommé M^{me} Peralta Consultante au niveau national concernant les politiques législatives en matière des droits de l'homme, un rôle qu'elle a assumé à distance pendant qu'elle terminait son master en effectuant des visites sur le terrain, après quoi elle put l'assumer sur place en Uruguay.

M^{me} Peralta s'est vu offrir le poste de Directrice exécutive adjointe du Centre pour la justice et le droit international (CEJIL), à quoi s'ajouta la responsabilité de Directrice de la Région des Andes, de l'Amérique du Nord et des Caraïbes. Basée désormais à Washington, D.C., elle a codirigé, de concert avec le directeur exécutif, de nombreuses audiences liées à des causes et thèmes précis devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Elle a également plaidé et supervisé, dans le cadre de litiges stratégiques, des affaires qui ont fait jurisprudence devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Il convient de noter que le CEJIL, de concert avec ses 400 organisations partenaires, représente plus de 13 000 victimes et personnes protégées dans le cadre de plus de 220 affaires et procédures de mesures provisoires et de précaution devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme. À titre d'exemple, deux affaires remarquables dirigées par M^{me} Peralta dans le cadre de son travail pour le CEJIL sont l'affaire *Massacre Rochela c. la Colombie* et l'affaire *Gelman c. l'Uruguay*. Dans la décision de février 2011 de cette dernière affaire, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a ordonné à l'État de l'Uruguay de faire une déclaration publique au Congrès de l'Uruguay, en présence du Président d'alors, José Mujica, reconnaissant sa responsabilité envers les victimes Juan et Macarena Gelman, ainsi que son devoir de poursuivre et de punir les responsables de la disparition forcée, en 1976, de Maria Claudia Garcia de Gelman dans le contexte de l'Opération Condor. Enfin, la décision exigeait que le gouvernement revoie la loi relative à l'extinction de l'action publique, ce qui a abouti à l'adoption, en octobre 2011, de la loi N° 18.831 qui rétablit le plein exercice de l'action publique contre l'État pour les crimes de terrorisme d'État commis jusqu'au 1^{er} mars 1985.

En 2012, M^{me} Peralta a été proposée par plusieurs organisations de la société civile comme candidate pour le premier conseil d'administration de l'Institut national des droits de l'homme et de défense du peuple (INDDHH) Uruguay au moment de sa création. Malgré le considérable engagement que représente la direction des affaires de violations graves des droits de l'homme sur le continent américain devant le Système interaméricain des droits de l'homme, M^{me} Peralta a décidé de retourner à son pays pour occuper le poste pour lequel elle avait été élue. L'Assemblée générale a voté en faveur de sa nomination au poste puisque, des cinq candidats proposés, elle avait été la seule à avoir obtenu la majorité

spéciale des deux-tiers à l'un des tours de vote. M^{me} Peralta est actuellement en Uruguay, où elle occupe le poste de Présidente du Conseil directeur.

Au fil de sa carrière, M^{me} Peralta a prononcé d'innombrables discours dans le cadre de forums régionaux et internationaux ; a exercé un rôle consultatif relativement au Plan stratégique 2017-2020 de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, et auprès du Conseil académique consultatif hororaire de l'Institut des politiques publiques en matière des droits de l'homme du Mercosur. Elle est devenue membre active du Réseau latino-américain pour la prévention du génocide et des atrocités de masse de l'Institut Auschwitz pour la paix et la réconciliation et de la Fondation Mandela relativement aux travaux sur la mémoire récente. Enfin, elle a agi comme Conseillère en stratégie auprès de GQUAL, une campagne de promotion de l'égalité entre les sexes au sein des tribunaux et organes internationaux.

Parmi ses nombreuses publications, relevons sa contribution à l'enquête historique sur les détenus disparus en Uruguay, en vertu de l'article 4 de la loi N° 15.848, étude demandée par la Présidence de la République et coordonnée par Álvaro Rico en 2007.

Tout au long de sa vie, la passion de M^{me} Peralta pour le droit international et le droit international des droits de l'homme l'a conduite à poursuivre des études spécialisées aux Pays-Bas, à Genève et aux États-Unis, entre autres.

Eu égard aux exigences stipulées à l'article 36-3-c du Statut de Rome, nous confirmons que M^{me} Ariela Peralta possède une excellente connaissance d'une des langues de travail de la Cour pénale internationale.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom de famille : Peralta Distéfano
 Prénom : Ariela
 Sexe : Femme
 Date de naissance : 20 juillet 1962
 Nationalité : Uruguayen
 Critères régionaux : Amérique latine et des Caraïbes
 Seconde nationalité : Italien
 État civil : Marié
 Liste A / Liste B : Liste B

Études

Diplômes

- Master en études légales internationales (LL.M. in International Legal Studies), Spécialisation: Protection internationale des droits de l'homme, American University (Washington College of Law), Washington, D.C., Etats-Unis 2005.
- Notaire assermentée, Faculté de droit et des sciences sociales, Universidad de la República Oriental del Uruguay, Montevideo, Uruguay 1990.
- Avocate, Faculté de droit et des sciences sociales, Universidad de la República Oriental del Uruguay, Montevideo, Uruguay 1987.
- Avouée, Faculté de droit et des sciences sociales, Universidad de la República Oriental del Uruguay, Montevideo, Uruguay 1985.

Attestations

- Deuxième journée: Procès contre le terrorisme d'Etat. Dialogues entre l'académie, les organisations sociales et l'Etat ; Faculté de psychologie, Faculté de droit et des sciences sociales et Observatoire Luz Ibarburu ; Montevideo, Uruguay 2015.
- Séminaire Raphael Lemkin, Prévention du génocide et des atrocités de masse ; Réseau latino-américain, Institut Auschwitz pour la paix et la réconciliation ; Santiago de Chili, Chili 2015.
- Etudes relatives à la mémoire récente. Centre de la mémoire Nelson Mandela ; En font partie des leaders et des agents du changement de dix pays. Global Leadership Academy (GIZ) et Fondation Nelson Mandela ; Eschborn et Johannesburg, Afrique du Sud 2014.
- Cours d'été en droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire ; Washington College of Law, American University, Washington, D.C., Etats-Unis 2005.
- Justice transitionnelle et déclaration de responsabilité par les Etats ; Attestation d'assiduité délivrée par le Programme Hubert H. Humphrey et l'American University ; Washington, D.C., Etats-Unis 2005.
- Attestation certifiant la fin des études universitaires et de développement professionnel du cadre du Programme Hubert H. Humphrey ; Washington College of Law, American University, Washington, D.C., Etats-Unis 2004-2005.
- Cours de formation en droit international des droits de l'homme et en diplomatie ; Service international des droits de l'homme ; Genève, Suisse 2000.
- Premier cours-atelier sur les droits des femmes: renforcement de leur promotion et de leur protection internationale ; Institut interaméricain des droits de l'homme (IIDH) ; San José de Costa Rica, Costa Rica 1999.
- Premier cours latino-américain sur les droits des enfants et des adolescents: défense juridique et Système interaméricain de protection des droits de l'homme ; Institut interaméricain des droits de l'homme (IIDH) ; San José de Costa Rica, Costa Rica 1999.
- Cours international relatif à la protection des droits de l'homme des juges, juristes et autres agents légaux ; Académie de droit international de La Haie et Institut hollandais des droits de l'homme ; Université d'Utrecht, Pays-Bas 1998.
- Premier forum régional d'organisations non gouvernementales en matière de démocratisation de la justice ; Buenos Aires, Argentine 1998.
- Attestation de résultats académiques du cadre du XVI^e Cours interdisciplinaire en droits de l'homme ; Institut interaméricain des droits de l'homme (IIDH) ; San José de Costa Rica, Costa Rica 1998.

Langues

- Espagnol: Langue maternelle.
- Anglais: Maîtrise des compétences de compréhension et de production orale et écrite.
- Italien: Compréhension écrite.
- Portugais: Compréhension écrite.

Expérience professionnelle

06/2016-jusqu'à présent : Présidente de l'Institut national des droits de l'homme et de défense du peuple (INDDHH) ; Uruguay ; Les fonctions du Président de l' INDDHH, entre autres: pour représenter les institutions nationales, organisent régulièrement des réunions du Conseil directeur et extraordinaire des institutions nationales conformément à la loi de la création et de la réglementation des institutions nationales, l'exécution des décisions les

institutions nationales, exercer toutes les autres fonctions qui lui sont conférés par la présente loi ou les règlements de l'INDDHH.

06/2016-jusqu'à présent : Membre du Conseil directeur de l' Institut national des droits de l'homme et de défense du peuple ; Uruguay ; L'INDDHH est un organisme national autonome qui a pour mission de défendre, de promouvoir et de protéger l'ensemble des droits de l'homme reconnus par la Constitution et par le droit international. Il a été créé en application de la loi N° 18.446 de 2008, conformément aux Principes de Paris. Son premier Conseil directeur a pris ses fonctions le 22 juin 2012. Il est tenu, entre autres, de suggérer des mesures correctrices, de formuler des recommandations non contraignantes et de connaître des plaintes en violation des droits de l'homme. Dans l'exercice de ses fonctions, il peut, notamment, effectuer des visites d'inspection, avec ou sans avis préalable, dans tout site ou secteur d'activité des organismes et entités relevant de sa compétence, demander des rapports, examiner des dossiers et tous documents, engager des poursuites pénales, intenter tous recours, y compris l'*habeas corpus* ou le recours en protection; accéder, avec ou sans avis préalable, aux lieux de détention, hôpitaux, établissements militaires ou autres où seraient retenues ou internées des personnes privées de la liberté. Dans le cadre de sa vaste mission, l'INDDHH est compétent pour recommander l'harmonisation des dispositions légales et des pratiques institutionnelles avec les obligations et directives internationales en matière des droits de l'homme, rédiger des rapports sur la situation des droits de l'homme au niveau national, départemental ou zonal, connaître et statuer sur les allégations de violation des droits de l'homme à la demande d'une partie ou d'office, émettre des avis sur des projets de loi, proposer la prise de mesures conservatoires d'urgence afin de faire cesser la violation présumée des droits de l'homme et/ou d'empêcher la réalisation ou l'augmentation du dommage, fournir des informations et diffuser largement les droits de l'homme et l'éducation en matière des droits de l'homme. Il remplit également la fonction de dispositif national de prévention de la torture, en application du Protocole facultatif de la Convention contre la torture et autres. mauvais traitements et peines cruelles, inhumaines ou dégradantes.

2014-jusqu'à présent : Directrice académique : Diplôme supérieur: "Droits de l'homme, démocratie et Etat de droit" ; Faculté latino-américaine des sciences sociales (FLACSO), Uruguay.

02/2006-06/2012 : Directrice exécutive adjointe et Directrice de la Région des Andes, de l'Amérique du Nord et des Caraïbes : Centre pour la justice et le droit international (CEJIL) ; Washington D.C., Etats-Unis ; Le poste de Directrice exécutive adjointe comprenait la direction de tous les secteurs d'activité de cette organisation. En cas de violation ou de manquement par l'Etat aux droits de l'homme, la Directrice exécutive et la Directrice exécutive adjointe sont tenues de saisir la Commission et la Cour interaméricaine des droits de l'homme, afin d'assurer la réparation et d'adopter les modifications des politiques publiques et/ou légales pour empêcher que de telles violations puissent se reproduire.

Mission du Centre pour la justice et le droit international: contribuer à la jouissance des droits de l'homme dans les Amériques par l'utilisation efficace du Système interaméricain des droits de l'homme (SIDH), et de l'ensemble des dispositifs de protection internationale. Le CEJIL vise à promouvoir la pleine démocratie dans tous les pays des Amériques, afin que les droits de tous, femmes et hommes, y soient respectés; afin que les personnes y soient libres, à l'abri de la peur et de la misère, conformément aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme et à celles du préambule à la Convention américaine des droits de l'homme.

Objectifs du CEJIL: 1) contribuer à réduire les écarts d'inégalité et d'exclusion dans la région, pour garantir le droit à l'égalité et le respect de la dignité des personnes; 2) répondre face aux graves violations des droits de l'homme qui portent atteinte à la vie, à l'intégrité et à la sécurité de différentes personnes et favoriser l'exercice de la justice; 3) contribuer au renforcement

des démocraties, en particulier, l'Etat de droit et les institutions démocratiques de contrôle, les systèmes d'administration de la justice, la société civile, les défenseurs, hommes et femmes, des droits de l'homme et autres agents sociaux importants; 4) contribuer à accroître l'efficacité du Système interaméricain, en favorisant en particulier l'accès égalitaire de toutes les personnes à ses dispositifs de protection, aux améliorations introduites dans son fonctionnement et à l'observation stricte de ses décisions. Affaires remarquables dont le CEJIL a été saisi:

- Cour interaméricaine des droits de l'homme, Affaire Rodríguez Vera *et al.* (Disparus du Palais de Justice) contre la Colombie. Objections préliminaires, motifs, réparations et frais de justice. Jugement rendu le 14 novembre 2014. Série C N° 287.
- Cour interaméricaine des droits de l'homme, Affaire Uzcátegui *et al.* contre le Venezuela. Motifs et réparations. Jugement rendu le 3 septembre 2012. Série C N° 249.
- Cour interaméricaine des droits de l'homme, Affaire González Medina et sa famille contre la République dominicaine. Objections préliminaires, motifs, réparations et frais de justice. Jugement rendu le 27 février 2012. Série C N° 240.
- Cour interaméricaine des droits de l'homme, Affaire famille Barrios contre le Venezuela. Motifs, réparations et frais de justice. Jugement rendu le 24 novembre 2011. Série C N° 237.
- Cour interaméricaine des droits de l'homme, Affaire Gelman contre l'Uruguay. Motifs et réparations. Jugement rendu le 24 février 2011 Série C N° 221.
- Cour interaméricaine des droits de l'homme, Affaire Gomes Lund *et al.* ("Guerrilha do Araguaia") contre le Brésil. Objections préliminaires, motifs, réparations et frais de justice. Jugement rendu le 24 novembre 2010. Série C N° 219.
- Cour interaméricaine des droits de l'homme, Affaire Anzualdo-Castro contre le Pérou. Objections préliminaires, motifs, réparations et frais de justice. Jugement rendu le 22 septembre 2009. Série C N° 202.
- Cour interaméricaine des droits de l'homme, Affaire Massacre Rochela contre la Colombie. Motifs, réparations et frais de justice. Jugement rendu le 11 mai 2007. Série C N° 163.
- Cour interaméricaine des droits de l'homme, Affaire La Cantuta contre le Pérou. Motifs, réparations et frais de justice. Jugement rendu le 29 novembre 2006. Série C N° 162.

07/2005-02/2006 : Consultante au niveau national concernant les politiques législatives en matière des droits de l'homme : Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUE) et de l'Union interparlementaire ; Montevideo, Uruguay ; Responsable des entretiens avec les membres des parlements sur le mandat parlementaire des droits humains, des cours et la publication de documents, études d'harmonisation des formations de législatif.

2004 : Officier du Programme pour les Amériques : Association pour la prévention de la torture (APT) ; Genève, Suisse ; La promotion de la ratification et de la mise en oeuvre de l'OPCAT dans toutes les régions du monde, y compris en Amérique latine.

1994-2004 : Directrice du Programme de promotion et de défense des droits civils et politiques : Service de paix et justice (SERPAJ-Uruguay); Montevideo, Uruguay; Litigio de casos a nivel nacional sobre violaciones de derechos humanos. Informes al Estado y órganos de contralor; monitoreo, visitas e informes a centros de detención, redacción y/o supervisión del Informe Anual de Derechos Humanos.

1998-2002 : Secrétaire exécutive : Service de paix et justice pour l'Amérique latine (SERPAJ-AL); Montevideo, Uruguay; Planificación estratégica y supervisión para todas las oficinas de América Latina, trabajando con Adolfo

Perez Esquivel; SERPAJ: L'Amérique latine jouit d'un statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

- 1996-1998 : Avocate consultante de l'ONG : Equipe Travesía, Programme alternatif de la privation de la liberté des adolescents, vie et éducation ; Montevideo, Uruguay.
- 1996-1998 : Membre de la Commission de défense des droits des enfants et des adolescents ; Ordre des avocats de l'Uruguay (CAU) et UNICEF ; Montevideo, Uruguay.
- 1996-1998 : Avocate du Centre de promotion des droits des enfants et des adolescents, Ordre des avocats de l'Uruguay ; Montevideo, Uruguay.
- 1987-2004 : Exercice libéral de la profession : Avocate et notaire, travail *pro-bono* ; Montevideo, Uruguay.

Autres activités professionnelles pertinentes

- 2016/jusqu'à présent : Membre du Groupe d'experts pour la mise en œuvre du Plan stratégique de la Commission interaméricaine des droits de l'homme.
- 2015/jusqu'à présent : Membre désigné, Conseil académique consultatif pro bono de l'Ecole internationale des politiques publiques en droits de l'homme de l'IPPDH-Mercosur.
- 2014/jusqu'à présent : Directrice académique, Diplôme supérieur: "Droits de l'homme, démocratie et Etat de droit", Faculté latino-américaine des sciences sociales (FLACSO), Uruguay.
- 2014/jusqu'à présent : Membre et enseignante, Prévention du génocide et des atrocités de masse, Réseau latino-américain, Institut Auschwitz pour la paix et la réconciliation (AIPR).
- 2014/jusqu'à présent : GQUAL-Conseillère en stratégie, campagne pour l'égalité des sexes dans la représentation internationale dans les tribunaux.
- 2013/jusqu'à présent : Membre désigné, Centre de la mémoire, Fondation Nelson Mandela, GIZ Global Leadership Academy, et Centre de la mémoire Nelson Mandela.

Présentations professionnelles

Conférences, cours universitaires et présentations de livres

- "La ratification et l'internalisation des traités internationaux des droits de l'homme dans la législation nationale: défis et opportunités de la région", Séminaire régional à l'intention des membres des Commissions parlementaires des droits de l'homme. Bureau régional pour l'Amérique du Sud du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Ecole de gouvernement du parlement uruguayen, Chambre des députés, Pouvoir législatif, Colonia del Sacramento, Uruguay, 6-7 avril 2017.
- La pensée de Hannah Arendt, Bibliothèque nationale de l'Uruguay, 30 mars 2017.
- Journée de réflexion sur la coexistence des citoyens, Présidence de Chambre des députés de l'Uruguay et INDDHH, 7 mars 2017.
- "Vers l'égalité des sexes dans la représentation internationale", XIIIe Conférence régionale sur la femme en Amérique latine et aux Caraïbes, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Montevideo, Uruguay, 27 octobre 2016.
- "Le système universel et le système interaméricain de protection des droits de l'homme", Droits de l'homme. Bureau du Procureur général de la nation. Centre de formation. Montevideo, Uruguay, 27 octobre 2016.
- "Les enjeux de la planification de la prévention afin d'harmoniser les efforts institutionnels" in Cours de formation sur les dispositifs internationaux et régionaux d'alerte précoce et politiques publiques pour la prévention des atrocités de masse.

- Organisé par l'Université Externado de Colombie et par l'Institut Auschwitz pour la paix et la réconciliation, avec la collaboration du Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide des Nations Unies, Bogota, Colombie, 14-17 septembre 2016
- "Les règles de Mandela". Les nouvelles règles internationales sur les droits de l'homme et les prisons, dénommées "Les règles de Mandela". Chambre des sénateurs, Pouvoir législatif, Montevideo, Uruguay, 23 juin 2016.
 - "Concentration des médias et lois relatives à la communication audiovisuelle dans la région". Conférence annuelle de l'organisation News Ombudsmen (ONO) et IVE Séminaire ibéro-américain de défenseurs/Ouvidorias, Buenos Aires, Argentine, avril 2016.
 - "La dimension essentielle de l'Etat de droit", Faculté de droit et des sciences sociales, Universidad de la Republica, Montevideo, Uruguay, avril 2016.
 - "Atrocités de masse et violations des droits de l'homme en Amérique latine dans les années 70 et 80", Texas Christian University. Découverte de la citoyenneté mondiale, Fort Worth, Texas, Etats-Unis, mars 2016.
 - "Dialogue sur les institutions publiques du domaine des droits de l'homme au sein du Mercosur", table ronde organisée par l'Institut des politiques publiques en matière des droits de l'homme du Mercosur et par l'Ambassade du Brésil en Argentine, Buenos Aires, Argentine, 25 septembre 2016.
 - "Vers de nouvelles défenses. L'enjeu de leur mise en œuvre, de leur durée et de leurs incidences", Congrès latino-américain des défenseurs lors des audiences, Cartagena de Indias, Colombie, 23-25 novembre 2016.
 - "Possibilités des défenseurs du peuple pour promouvoir le respect des décisions des organes du Système interaméricain: l'expérience uruguayenne". La mise en œuvre des décisions des organes du Système interaméricain et l'administration de justice: synergies, tensions et possibilités. Séminaire international, Centre pour la justice et le droit international, San José de Costa Rica, Costa Rica 24-25 novembre 2014.
 - "Droit à une vie à l'abri de la violence. Une loi intégrale, contribue-t-elle à la jouissance de ce droit? ", Genre et autonomie: l'exercice des droits, Montevideo, Uruguay, décembre 2013.
 - "La chaîne pro bono: Communauté légale et accès à la justice", dans le cadre du Séminaire international "Profession légale et pro bono: renforcement de l'accès à la justice", organisé par la Fondation Pro Bono Chili et par le Centre Cyrus Vance de l'Association du barreau de New York. Santiago du Chili, Chili, avril 2011.
 - "Sauvegardes pour prévenir les disparitions et la torture", dans le cadre des visites effectuées aux centres de détention pour la promotion de la collaboration. Réunion d'experts organisée pour discuter des conditions déplorables de privation de la liberté dans les établissements de détention dans le monde entier. Réunion organisée conjointement par l'American University, le Washington College of Law et l'Association pour la prévention de la torture, Washington D.C., Etats-Unis, mars 2011.
 - "Le rapport de l'Union européenne aux dispositifs régionaux des droits de l'homme" in L'Union européenne. Les instruments des droits de l'homme et le Traité de Lisbonne: le jeu d'Etat et le chemin futur. 12e Forum des organisations non gouvernementales des droits de l'homme de l'Union européenne, Bruxelles, Belgique, juillet 2010.
 - "Affaire Gelman contre l'Uruguay" in Premières journées des politiques publiques des droits de l'homme: mémoire, justice, réparation, organisées par l'Ecole de psychologie, Universidad de la República Oriental del Uruguay et coparrainée par l'Association des anciens prisonniers politiques de l'Uruguay (CRYSOL) et par l'Association ¿Dónde están? (Où sont-ils?)-France; Montevideo, Uruguay, juin 2010.
 - "Etude de quatre affaires pour promouvoir la défense des femmes en Afrique", Réunion organisée par INTERIGHTS, Dar es Salaam, Tanzanie, 2010.
 - "Surveillance démocratique", le rôle du suivi démocratique dans la lutte contre la corruption. L'expérience péruvienne. Activité organisée par la Banque mondiale; Washington D.C., Etats-Unis, novembre 2007.
 - "Cadres légaux", des processus de démobilisation en Colombie. Organisé par la Commission latino-américaine du parlement suédois, Stockholm, Suède, mai 2007.
 - "Justice, vérité et réparation", en matière de disparition forcée. Expériences comparées, Universidad del Rosario, Fondation sociale et al., Bogota, Colombie, septembre 2006.

- “Loi de justice et de paix”. Mission spéciale en Colombie pour examiner le projet de loi présenté par l'exécutif auprès du parlement. Conclusions de la Mission présentées à une commission spéciale du parlement suédois, Stockholm, Suède, juillet 2005.
- “Les droits des femmes: renforcement de leur promotion et de leur projection internationale”. Institut interaméricain des droits de l'homme (IIDH) et Centre pour la justice et le droit international (CEJIL), (Présentation du livre). Ministère de l'éducation et de la culture, Montevideo, Uruguay, mars 2005.
- “Les principaux débats du domaine des droits de l'homme”, Atelier de dialogue parlementaire: instruments et contributions pour le renforcement du travail parlementaire, Montevideo, Uruguay, février 2005.
- “Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants: Un manuel pour la prévention”. Institut interaméricain des droits de l'homme (IIDH). Association pour la prévention de la torture (APT). Sous les auspices d'Amnistie internationale (AI), New York, Etats-Unis, octobre 2004.
- “Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants: Un manuel pour la prévention”. Institut interaméricain des droits de l'homme (IIDH). Association pour la prévention de la torture (APT). Coparrainé par le Washington College of Law, l'Académie des droits de l'homme et du droit humanitaire, American University, Etats-Unis, octobre 2004.
- “Guide de suivi des centres de détention pour la protection contre la torture”, IIIe Assemblée générale du réseau des institutions nationales des Amériques. Sous les auspices de l'Association pour la prévention de la torture, (APT) et du Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Buenos Aires, Argentine, juin 2004.
- “Séminaire: impunité et la Cour pénale internationale, Mise en œuvre du Statut de Rome en Uruguay”, Amnistie internationale (AI) -Section Uruguay, Montevideo, Uruguay, octobre 2003.
- “Quelle démocratie souhaitons-nous?”, violations graves des droits de l'homme et leurs conséquences en Uruguay, Forum social uruguayen, Montevideo, Uruguay, novembre 2002.
- “Conséquences de l'impunité en Uruguay”, Forum social uruguayen, Montevideo, Uruguay, novembre 2002.
- “Les valeurs des Uruguayens”, Université catholique Dámaso A. Larrañaga (UCUDAL), Montevideo, Uruguay, septembre 2002.
- “Réparation intégrale des victimes de graves violations des droits de l'homme”, dialogue entre les forces armées et la société civile au Paraguay, Institut interaméricain des droits de l'homme (IIDH), San José, Costa Rica, 2002.
- “Le cas de l'Uruguay”, Séminaire international: mémoire, torture, réparation et prévention. Commissions de la vérité. Commission mexicaine des droits de l'homme, District fédéral, Association pour la prévention de la torture et autres mauvais traitements, Mexico D.F., Mexique, 2002.
- “Enjeux des droits de l'homme au XXIe siècle”. Session extraordinaire convoquée par la Haute Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme. Mme Mary Robinson, Montevideo, octobre 2001.
- “Droits de l'homme et droit pénal”, VIe Congrès de droit pénal et de criminologie, Université de la République (UDELAR), Atlántida, Uruguay, septembre 2001.
- “Séminaire Culture de la paix”, Service paix et justice Amérique latine (modératrice). Montevideo, Uruguay, mars 2001.
- “Le système pénitentiaire uruguayen”, Ier Congrès d'exécution pénale à l'échelle des états fédéraux. Institut interaméricain des droits de l'homme, Amnistie internationale-Section Brésil, Réforme pénale internationale, PUC/rs, Porto Alegre, Brésil, 1999.
- “Voix vitales des femmes en démocratie”, présentation de Mme Hillary Rodham Clinton, Montevideo, Uruguay, octobre 1998.

Invitations spéciales (depuis ces cinq dernières années)

- Renforcement des instruments des Nations Unies: quelle stratégie applicable à la révision 2020 ; Genève, Suisse, mai 2017.

- Conférence sur la lutte anti-impunité des crimes complexes. Expériences de la Cour pénale internationale et de l'Argentine Ministère des relations extérieures et du culte de la République argentine, Buenos Aires, Argentine, 20 avril 2017.
- Séminaire sur le système de justice créé par le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, Ministère de la justice et des droits de l'homme de la République argentine et Parlementaires pour l'action globale, Chambre des députés de l'Argentine, Buenos Aires, Argentine, décembre 2016.
- Séminaire parlementaire: Appui à la Cour pénale internationale: Dire non à l'impunité des crimes internationaux, dire oui à la réparation des victimes - Chambre des sénateurs de la République Orientale de l'Uruguay et Parlementaires pour l'action globale, Montevideo, Uruguay, septembre 2016.
- Séminaire Raphael Lemkin sur la prévention du génocide et des atrocités de masse, Réseau latino-américain, Institut Auschwitz pour la paix et la réconciliation, Santiago du Chili, Chili, mai 2015.
- Seminario Raphael Lemkin sur la prévention du génocide et des atrocités de masse, Réseau latino-américain, Institut Auschwitz pour la paix et la réconciliation, Osweicim, Pologne, octobre 2014.
- Mandela, Travaux sur la mémoire récente -Troisième dialogue, Phnom Penh, Cambodge, juillet 2014.
- Mandela, Travaux sur la mémoire récente -Deuxième dialogue, Berlin, Allemagne, mars 2014.
- Mandela, Travaux sur la mémoire récente -Premier dialogue, Eschborn et Johannesburg, Afrique du Sud, novembre 2013.

Membre d'associations

- Participation fréquente à des séminaires et présentations sur des questions relatives aux crimes contre l'humanité, aux droits de genre, à la violence contre les femmes, aux droits des enfants et des immigrés, à la torture et autres mauvais traitements, à la promotion de la vérité, à la justice et et à la réparation en Afrique, en Europe, en Amérique du Nord, dans les Caraïbes et en Amérique latine.
- Membre désigné, Centre de la mémoire, Fondation Nelson Mandela, GIZ Global Leadership Academy, et Centre de la mémoire Nelson Mandela 2013-jusqu'à présent.
- Membre désigné, Conseil académique consultatif bénévole de l'Ecole internationale de politiques publiques en matière des droits de l'homme de l'IPPDH-Mercosur 2015-jusqu'à présent.
- Membre et enseignante, Prévention du génocide et des atrocités de masse, Réseau latino-américain, Institut Auschwitz pour la paix et la réconciliation (AIPR) 2014-jusqu'à présent.
- GQUAL-Conseillère en stratégie, campagne pour l'égalité des sexes dans la représentation internationale dans les tribunaux 2014-jusqu'à présent.
- Membre désigné, collaboration régionale Sud-Sud. Groupe de mise en commun des expériences des systèmes internationaux de promotion et de protection des droits de l'homme 2012-jusqu'à présent.
- Juge, 15^e Concours interaméricain des tribunaux de défense des droits de l'homme, Académie des droits de l'homme et du droit humanitaire, American University, Washington College of Law, Washington, D.C., Etats-Unis 2010.
- Juge, 11^e Concours interaméricain des tribunaux de défense des droits de l'homme, Académie des droits de l'homme et du droit humanitaire, American University, Washington College of Law, Washington, D.C., Etats-Unis 2006.

Bourses et distinctions

- Bourse totale, Hubert H. Humphrey-Fulbright, accordée par l'Institut de l'éducation internationale (IIE) et par le Réseau des universités des Etats-Unis, avec le soutien du Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, de l'American University, Washington College of Law (WCL), Washington D.C., Etats-Unis 2004-2005.
- Attestation de reconnaissance de la réussite des études universitaires et du parcours professionnel à la Faculté de droit et des sciences sociales, Washington College of Law, American University Programme Hubert H. Humphrey, Washington D.C., Etats-Unis 2004-2005.
- Bourse totale, Centre pour la justice et le droit international (CEJIL), obtention du prix accordé à un travail de recherche sur les droits des femmes. Bourse coparrainée par le CEJIL et l'IIDH, Washington D.C., Etats-Unis 2002.

- Bourse totale, Cours de formation à Genève en Droit international des droits de l'homme et en diplomatie, Service international des droits de l'homme (ISHR) ; Genève, Suisse 2002.
- Bourse totale, II^e Cours sur les droits des femmes: renforcement de leur promotion et de leur protection, Institut interaméricain des droits de l'homme (IIDH) ; San José de Costa Rica, Costa Rica 1999.
- Bourse totale, I^{er} Cours sur les droits des femmes: renforcement de leur promotion et de leur protection, Institut interaméricain des droits de l'homme (IIDH) ; San José de Costa Rica, Costa Rica 1999.
- Bourse, Cours de spécialisation sur les droits des enfants, garçons et filles, Institut interaméricain des droits de l'homme (IIDH), San José de Costa Rica, Costa Rica 1999.
- Bourse, Cours international sur la protection des droits de l'homme à l'intention des juges, avocats et autres agents de la loi, Académie de droit international de La Haie et Institut hollandais des droits de l'homme Université d'Utrecht, Pays-Bas 1998.
- Bourse, XVI^e Cours interdisciplinaire en droits de l'homme, Institut interaméricain des droits de l'homme (IIDH), San José de Costa Rica, Costa Rica 1998.

Affiliations

- Réseau latino-américain pour la prévention du génocide et des atrocités de masse.
- Institut Auschwitz pour la paix et la réconciliation 2014- jusqu'à présent.
- Fondation Nelson Mandela 2013-jusqu'à présent.
- Bourse Hubert H. Humphrey, Commission Fulbright 2004-jusqu'à présent.
- Service de paix et de justice - Amérique latine 1997-jusqu'à présent.
- Association des notaires de l'Uruguay 1990-jusqu'à présent.
- Ordre des avocats de l'Uruguay 1989-jusqu'à présent.

Publications

- "Complicidad Económica y Derecho Uruguayo" (co-auteur), in El Negocio del Terrorismo de Estado. Los Cómplices Económicos de la Dictadura Uruguaya. Bohoslavsky, J. P. (Coordinateur). Editorial Sudamericana, Montevideo, Uruguay (2016).
- "Capítulo Uruguay" in Federación Iberoamericana de Ombudsman. XIII Informe sobre Derechos Humanos. Transferencia e Información Pública. Escobar G. (Director). Trama Editorial, Madrid, Espagne (2015).
- "Derechos Humanos y Política en el Ciclo Electoral" in Políticas en Tiempos de Mujica III a un Año de las Elecciones Nacionales. Instituto de Ciencias Políticas de la Facultad de Ciencias Sociales. Estuario Editoras, Montevideo, Uruguay (2014).
- "Contribuciones a una Política Anti-Tortura en Uruguay" (co-auteur), in Próximos pasos hacia una política penitenciaria de derechos humanos en Uruguay. Ensayos de Seguimiento a las Recomendaciones de 2009 y 2012 de la Relatoría de Naciones Unidas contra la Tortura. American University, Washington College of Law, Centre des droits de l'homme et du droit humanitaire, Initiative anti-torture. Washington D.C., Etats-Unis (2014).
- "La Sentencia de la Corte Interamericana en el Caso Gelman vs. Uruguay" in Derechos Humanos en el Uruguay. Informe 2011; Montevideo, Uruguay SERPAJ (2011).
- "El Caso Gelman y los Desafíos a la Ley de Caducidad" in Luchas Contra la Impunidad. Uruguay 1985-2011. Ediciones Trilce, Montevideo, Uruguay (2011).
- "Salvaviduas para Prevenir la Tortura y la Desaparición" in Visitas a los Lugares de Detención: Promoviendo la colaboración. College of Law de l'American University et Association pour la prévention de la torture, Washington D.C., Etats-Unis (2011).
- "Las víctimas no Deben Seguir Implorando", article de presse, hebdomadaire Brecha, année 26, N° 1306, Montevideo, Uruguay (2010).
- "Ni el presidente ni la voluntad popular", article de presse, hebdomadaire Brecha, année 25, N° 1252, Montevideo, Uruguay (2009).
- La Tortura en el Derechos Internacional- Guía de Jurisprudencia (co-auteur), Centre pour la justice et le droit international et Association pour la prévention de la torture, Genève, Suisse (2008).
- Investigación Histórica sobre Detenidos Desaparecidos en el Uruguay, en cumplimiento con el Artículo 4 de la Ley N° 15.848, étude demandée par la Présidence de la République (co-auteur). Rico, A. (Coordonnateur). Montevideo, Uruguay (2007).

- “Estándares de Derechos Humanos Relativos a la Justicia (No Impunidad y Proporcionalidad)” in *Desaparición forzada, política criminal y procesos restaurativos. Dilemas y desafíos de la verdad, la justicia y la reparación en el contexto colombiano*, Fondation sociale et al., Bogota, Colombie (2006).
- “Estudio sobre Armonización Legislativa conforme a los Tratados de Derechos Humanos ratificados por Uruguay u otras Normas Legales con Fuerza vinculante” (Révision et commentaires), Ed. du Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme et du Programme des Nations Unies pour le développement, Montevideo, Uruguay (2006).
- *Monitoreo de los Lugares de Detención: una Guía Práctica* (traductrice en espagnol), Association pour la prévention de la torture, Genève, Suisse (2005).
- “El caso de Uruguay”, Séminaire international: mémoire, torture, réparation et prévention. Commissions de la vérité. Commission mexicaine des droits de l'homme, District fédéral; Association pour la prévention de la torture et autres mauvais traitements, Mexico D.F., Mexique (2003).
- “No hay más ley que la impunidad”, article de presse, hebdomadaire Brecha, année 19, N° 941, 10, Montevideo, Uruguay (2003).
- *Derechos Humanos en el Uruguay. Informe 2003*. (co-éditrice); Montevideo, Uruguay: SERPAJ 2003.
- “El derecho a la Libertad de Expresión” in *Derechos Humanos en el Uruguay, Informe 2003* (co-auteur); Montevideo, Uruguay: SERPAJ 2003.
- “El derecho a la Vida, a la Seguridad, a la Libertad, y a la Integridad Física” in *Derechos Humanos en el Uruguay, Informe 2003*; Montevideo, Uruguay: SERPAJ 2003.
- “Nixon: Brasil ayudó a manipular las elecciones uruguayas de 1971” (participation au travail de recherche et à la traduction); The National Security Archives, George Washington University, éditeur Carlos Osorio, 2002.
- La protección de los Derechos Humanos de las Mujeres y de las Niñas en el Sistema Interamericano, in *Gazeta 15*, (collaboratrice), CEJIL ed. Washington D.C., Etats-Unis (2002).
- “Reparación integral a las víctimas de graves violaciones a los Derechos Humanos” in *Diálogo para la Vida en Democracia: Relaciones entre las Fuerzas Armadas y la Sociedad Civil en Paraguay*, Publication à l'issue de la conférence, Institut interaméricain des droits de l'homme, San José de Costa Rica, Costa Rica (2002).
- “El derecho a la Vida, a la Seguridad, a la Libertad y a la Integridad Física” (co-auteur) in *Derechos Humanos en el Uruguay, Informe 2002*. Montevideo, Uruguay: SERPAJ 2002.
- “El derecho a la No Discriminación” in *Derechos Humanos en el Uruguay, Informe 2002*. Montevideo, Uruguay: SERPAJ 2002.
- “Derechos Económicos, Sociales y Culturales” (co-auteur) in *Derechos Humanos en el Uruguay, Informe 2002*. Montevideo, Uruguay: SERPAJ 2002.
- “El derecho a la Vida, a la Seguridad, a la Libertad y a la Integridad Física” (co-auteur) in *Derechos Humanos en el Uruguay, Informe 2001*. Montevideo, Uruguay: SERPAJ 2001.
- “El derecho a la Vida, a la Seguridad, a la Libertad y a la Integridad Física” (co-auteur) in *Derechos Humanos en el Uruguay, Informe 2000*. Montevideo, Uruguay: SERPAJ 2000.
- “Derechos de los Niños, Niñas y Adolescentes” in *Derechos Humanos en el Uruguay, Informe 2000*. Montevideo, Uruguay: SERPAJ 2000.
- “El derecho a la Vida, a la Seguridad, a la Libertad y a la Integridad Física” (co-auteur) in *Derechos Humanos en el Uruguay, Informe 1999*. Montevideo, Uruguay: SERPAJ 1999.
- “El derecho a la Vida, a la Seguridad, a la Libertad y a la Integridad Física” (co-auteur) in *Derechos Humanos en el Uruguay, Informe 1998*. Montevideo, Uruguay: SERPAJ 1998.
- “Derechos de los Niños, Niñas y Adolescentes” (co-auteur) in *Derechos Humanos en el Uruguay, Informe 1998*. Montevideo, Uruguay: SERPAJ 1998.
- “Derechos de los Niños, Niñas y Adolescentes” (co-auteur) in *Derechos Humanos en el Uruguay, Informe 1997*. Montevideo, Uruguay: SERPAJ 1997.
- “El derecho a la Vida, a la Seguridad, a la Libertad y a la Integridad Física” (co-auteur) in *Derechos Humanos en el Uruguay, Informe 1997*. Montevideo, Uruguay: SERPAJ 1997.

Intérêts personnels

La lecture histoire non-fiction et de la politique, le cinéma, la natation et le partage du temps avec des amis.

11. PROST, Kimberly (Canada)

[Original : anglais]

Note verbale

L'ambassade du Canada au Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (la Cour), et a l'honneur de l'informer que le gouvernement du Canada, à la suite de la décision du Groupe national canadien de la Cour permanente d'arbitrage, propose la candidature de M^{me} Kimberly Prost au poste de juge de la Cour au titre de la Liste A, pour les années 2018-2027. Les élections auront lieu au cours de la seizième session de l'Assemblée des États Parties en décembre 2017, à New York.

M^{me} Prost satisfait pleinement aux exigences du paragraphe 3 de l'article 36. De plus, son expérience et ses compétences exceptionnelles font d'elle une précieuse collaboratrice à la Cour, et contribueront à faire progresser les objectifs et les valeurs du Statut de Rome. Sa nomination est également conforme à l'engagement du Canada et des autres États parties de favoriser l'équilibre entre les sexes à la Cour.

M^{me} Prost est considérée comme une personne de grande moralité, impartialité et intégrité. Elle possède 35 années d'expérience nationale et internationale en tant que praticienne du droit pénal et qu'avocate. À l'échelle internationale, elle a siégé comme juge au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et comme première médiatrice pour le Comité des sanctions contre Al-Qaida du Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle a également dirigé la Section des avis juridiques de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et a dirigé la Section du droit pénal pour le Secrétariat du Commonwealth. Sur le plan national, M^{me} Prost a eu une brillante carrière au ministère de la Justice du Canada, y compris au poste de procureure à la Section des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, et exerçant dans les domaines de l'extradition et de l'entraide judiciaire internationale. À plusieurs reprises, elle a plaidé devant la Cour suprême du Canada. En tant que membre de la délégation du Canada, elle a également participé à la négociation du Statut de Rome et du Règlement de procédure et de preuve connexe. Pour en savoir plus, veuillez consulter son curriculum vitæ et l'énoncé des critères de mérite ci-joints.

M^{me} Prost est actuellement Chef de Cabinet du Président de la Cour. Elle mènera des activités à l'appui de sa campagne durant son temps personnel et effectuera des voyages relatifs à sa campagne qui seront financés et menés séparément des voyages liés à son travail.

Exposé des qualifications

Déclaration soumise conformément au paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des États parties sur les modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/3/Res.6).

Le gouvernement du Canada a décidé de présenter la candidature de M^{me} Kimberly Prost pour l'élection au poste de juge de la Cour pénale internationale (la Cour) pour la période 2018- 2027. Les élections auront lieu au cours de la seizième session de l'Assemblée des États parties en décembre 2017.

M^{me} Prost est proposée au titre de la liste A, aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome. Sa nomination a été approuvée conformément à la procédure prévue au sous-alinéa 4a) ii) de l'article 36, à la suite de la décision du Groupe national canadien de la Cour permanente d'arbitrage.

En tant que membre du Barreau du Haut-Canada, avec près de 19 années d'expérience de la pratique du droit pénal interne, M^{me} Prost possède les qualifications requises au Canada pour exercer les plus hautes fonctions judiciaires. Elle est anglophone et a atteint un niveau avancé en français.

M^{me} Prost est de nationalité canadienne et ne possède aucune autre nationalité. Elle s'engage à être disponible pour exercer ses fonctions à temps plein lorsque la charge de travail de la Cour l'exigera.

M^{me} Prost répond aux exigences du paragraphe 3 de l'article 36. De plus, son expérience et ses compétences exceptionnelles feraient d'elle une précieuse collaboratrice à la Cour, et contribueraient à faire progresser les objectifs et les valeurs du Statut de Rome. Sa nomination est également conforme à l'engagement du Canada et des autres États Parties de favoriser l'équilibre entre les sexes à la Cour.

M^{me} Prost est considérée comme une personne de grande moralité, impartialité et intégrité. Ses 35 années de carrière se sont déroulées à parts égales entre la pratique au Canada et le service auprès des organisations internationales. Ses antécédents et son expérience démontrent qu'elle possède une compétence établie en droit pénal et en procédure pénale, puisqu'elle a pratiqué de façon intensive dans ce domaine, à l'échelle nationale et internationale, durant une grande partie de sa carrière.

M^{me} Prost a travaillé pendant 19 ans pour le ministère de la Justice du Canada dans divers rôles pertinents. Elle a commencé sa carrière en tant que procureure, en présentant et en défendant un large éventail d'affaires de compétence fédérale, de première instance et d'appel. Son travail au sein de la Section des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, qui venait d'être formée, est particulièrement pertinent. Dans ce cadre, elle a dirigé une équipe pour la préparation et l'analyse des dossiers de poursuite, et a acquis un savoir-faire particulier en ce qui a trait aux poursuites des affaires de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide.

Durant son mandat au ministère de la Justice, M^{me} Prost a également beaucoup travaillé dans le domaine de la coopération internationale en matière pénale. Elle a servi durant huit ans comme directrice du Groupe d'entraide internationale (GEI), l'autorité centrale du Canada pour l'extradition et la collecte de preuves internationales (entraide judiciaire). En tant que praticienne dans ce domaine, elle a acquis une compréhension approfondie de la pratique du droit pénal et des procédures pénales à l'échelle nationale et sous les différentes traditions juridiques du monde.

Cette connaissance du droit international comparé dans le contexte du droit pénal a été encore renforcée par sa participation à la négociation de plus de 40 traités bilatéraux d'extradition et d'entraide judiciaire. M^{me} Prost a également fait partie de la délégation canadienne qui a négocié les conventions de droit pénal multilatérales y compris, notamment, le Statut de Rome établissant la Cour, ainsi que les Règles de procédure et de preuve et la définition des éléments de crime connexes.

Après sa brillante carrière au ministère de la Justice du Canada, M^{me} Prost a beaucoup travaillé au niveau international. Elle a siégé comme juge au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et comme la première médiatrice pour le Comité des sanctions contre Al-Qaida du Conseil de sécurité des Nations Unies, elle a également dirigé la Section des avis juridiques de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), ainsi que la Section du droit pénal pour le Secrétariat du Commonwealth. Elle est actuellement Chef de Cabinet du Président de la Cour.

Au TPIY, M^{me} Prost a occupé pendant quatre ans le poste de juge *ad litem*, siégeant au procès impliquant plusieurs accusés de ce tribunal dans l'affaire *Popovic et al.* L'affaire portait sur plusieurs allégations de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et, dans le cas de cinq des accusés, de génocide, liées à des événements survenus à Srebrenica et à Zepa, en Bosnie-Herzégovine, en 1995. Elle a également géré les préparatifs préalables au procès en tant que juge unique et siégé comme juge présidente pendant la phase d'instruction de l'affaire *Procureur c. Tolimir*, un accusé qui se représentait lui-même. En raison de ce rôle au TPIY, elle a non seulement acquis une expérience judiciaire, mais également une expertise judiciaire spécialisée dans un tribunal international, qui est de nature hybride, utilisant le droit et la procédure criminels provenant de différentes traditions juridiques. Cette expérience est inestimable pour un juge de la Cour, qui sera appelé à fonctionner dans une cour qui est également hybride et diversifiée dans ses principes et ses pratiques.

Durant son mandat au Secrétariat du Commonwealth et à l'ONUUDC, M^{me} Prost a planifié et mis en œuvre un éventail de programmes visant à aider les États à mettre au point leurs systèmes de justice pénale. Son expérience lui a permis d'acquérir des compétences et de l'expertise en droit international, plus particulièrement dans les domaines du droit pénal international, du droit international humanitaire et de la coopération internationale en matière pénale.

Les questions de fond dans l'affaire *Popovic et al.*, ultimement traitées dans un jugement de 1000 pages, ont nécessité qu'à titre de juge du TPIY elle applique les définitions, les principes et la jurisprudence du droit international pénal et du droit international humanitaire. Dans son travail de procureure au Canada à la Section des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, M^{me} Prost a examiné d'importantes parties de la transcription et des décisions des procès de Nuremberg et de Tokyo et a rédigé des avis juridiques touchant à l'interprétation et à l'application des principes du droit international humanitaire dans le contexte de la législation canadienne. Grâce à son travail avec le GEI, l'ONUUDC et le Commonwealth, elle est reconnue comme une experte en matière d'extradition et d'entraide judiciaire, un élément central du droit pénal international.

L'expertise en matière de droit international de M^{me} Prost s'étend spécifiquement aux lois et aux procédures applicables à la Cour. En plus de participer aux négociations pour l'établissement de la Cour et l'adoption de son cadre juridique, elle a travaillé à l'élaboration de la législation canadienne et au niveau international à l'élaboration d'un modèle de législation au nom du Commonwealth, afin de faciliter l'intégration du Statut de Rome au droit national des États. Son poste de Chef de Cabinet du Président de la Cour lui a permis d'améliorer sa connaissance du fonctionnement et de la structure de la Cour. Elle a également préparé et donné de nombreuses conférences sur un certain nombre de sujets pertinents à la Cour.

En se fondant sur ses compétences dans le domaine du droit pénal et de la procédure pénale, le gouvernement du Canada est convaincu que M^{me} Prost possède les connaissances et l'expertise nécessaires pour faire progresser les objectifs et les valeurs du Statut de Rome. L'ampleur de l'expérience combinée de M^{me} Prost et ses qualités exceptionnelles fera d'elle une excellente et précieuse collaboratrice pour le travail de la Cour et de la justice pénale internationale en général.

Curriculum vitae

Données personnelles

Nom de famille : Prost
 Prénom : Kimberly
 Sexe : Féminin
 Date de naissance : 04-06-1958
 Nationalité : Canadienne
 Critères régionaux: Groupe d'États d'Europe occidentale et des autres États
 État civil : Célibataire
 Liste A / Liste B : Liste A
 Langues : Langue maternelle : Anglais
 Français : (écrit) intermédiaire ; (parlé) avancé

Qualifications académiques

09-1990 à 04-1991 : Barreau du Haut-Canada ; Admise au Barreau de l'Ontario, Canada.
 01-1982 à 06-1982 : Faculté de droit de l'Université du Manitoba ; Admise au Barreau du Manitoba, Canada.

- 09-1978 à 05-1981 : Faculté de droit de l'Université du Manitoba ; Baccalauréat en droit (LL.B.).
- 09-1976 à 05-1978 : Faculté des arts de l'Université du Manitoba ; Deux années d'études obligatoires pour l'admission à la Faculté de droit.
- 09-1972 à 04-1976 : St. Mary's Academy ; Diplôme d'études secondaires.

Expérience professionnelle

- 02-2016 - présent : Cour pénale internationale (CPI) ; Chef de Cabinet du Président ; Je gère le personnel de la présidence, fournit un appui et des conseils pour la fonction de gestion administrative et juridique et les relations extérieures de la présidente et de la présidence. Je conseille également la présidente et la présidence en relation avec les fonctions qu'elles ont le mandat d'exercer. Je participe aux réunions de la haute direction et assure la liaison et la coordination avec les autres organes de la Cour. J'assiste aux réunions des appareils judiciaires, y compris celles qui concernent les modifications procédurales proposées aux règlements de la Cour. J'ai travaillé en étroite collaboration avec la présidence à l'élaboration d'indicateurs du rendement et à d'autres initiatives connexes visant à améliorer l'efficacité des procédures de la CPI. Je participe aux réunions pertinentes des États Parties et assure la liaison avec les représentants des États au nom de la présidence sur une vaste gamme de questions, notamment celles relatives au droit des traités et à l'interprétation. Mon expérience dans ce rôle me donne une compréhension approfondie de la structure et du fonctionnement uniques de la CPI en tant que tribunal pénal et une connaissance générale des enjeux de la Cour, y compris des questions particulières de l'appareil judiciaire. Ce rôle a également renforcé ma connaissance du droit pénal et des procédures appliquées à la Cour et m'a mise en contact avec les questions de droit international liées au fonctionnement de la CPI en tant qu'organisation et tribunal international.
- 07-2010 à 07-2015 : Nations Unies ; Médiatrice, Comité des sanctions contre Al-Qaida du Conseil de sécurité des Nations Unies ; En tant que médiatrice, j'étais chargée de recevoir et d'évaluer les demandes de radiation de la part du Comité des sanctions contre Al-Qaida du Conseil de sécurité. Dans chaque cas, je recueillais et j'analysais les renseignements, j'interrogeais les témoins et je menais des échanges avec les pétitionnaires. J'évaluais ensuite tous les documents réunis par référence à une norme et je préparais un rapport complet et des recommandations pour chaque pétition. J'ai traité plus de 60 cas sur une période de cinq ans. La fonction était comparable au rôle d'un juge d'instruction dans une procédure pénale, tel qu'il en existe dans certaines juridictions de droit civil, et exigeait les compétences de base qu'un juge doit employer dans son travail quotidien. En outre, en travaillant directement avec le Comité du Conseil de sécurité, j'ai acquis une expertise considérable sur les questions de droit international liées à l'adoption des sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte. Je crois que cette expérience est pertinente au critère de qualification relatif au droit pénal et au droit international pour les juges de la CPI.
- 07-2006 à 07-2010 : Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) ; Juge ; En tant que juge *ad litem* du TPIY, j'ai siégé sur l'affaire *Popovic et al*, un procès conjoint de sept individus accusés de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, avec des chefs d'accusation de génocide contre cinq des accusés, fondé sur des allégations liées à des événements survenus à Srebrenica et à Zepa. J'ai également été juge de la mise en état et juge président (dans la phase préliminaire) dans l'affaire *Procureur c. Tolimir* (un accusé qui se représentait lui-même). Grâce à ce rôle, j'ai acquis une expérience supplémentaire

dans la pratique du droit pénal qui est particulièrement pertinente au travail de juge de la CPI, puisqu'il s'agissait d'un contexte international, multiculturel et de tradition juridique. En plus de démontrer clairement une expérience en tant que juge dans le cadre de procédures pénales, cette expérience concerne également les critères de compétence en matière de droit international, puisque l'objet de l'arbitrage était le droit pénal international et le droit international humanitaire.

04-2005 à 07-2006 : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; Cheffe de la Section des avis juridiques, Service des traités et des affaires juridiques ; Je gérais la Section des avis juridiques afin de fournir une assistance et des conseils aux États sur le droit criminel matériel, la justice pénale et le droit pénal international, notamment dans le domaine de la coopération internationale. Ce travail a amélioré mon expertise et ma pratique du droit pénal. J'ai appris à mieux connaître la pratique du droit pénal dans différentes traditions juridiques, ce qui est particulièrement pertinent au travail de juge de la CPI. J'ai également élargi mes connaissances et mon expérience en matière de droit pénal international, plus particulièrement en ce qui concerne les principes et la pratique de l'extradition et de l'entraide judiciaire. Cela est particulièrement pertinent au travail d'un juge de la CPI, puisque les dispositions en matière de coopération de la partie 9 du Statut de Rome s'inspirent largement de la pratique d'un État à l'autre. La composante du travail de droit comparé a également contribué à améliorer mes compétences en droit international.

07-2000 à 04-2005 : Secrétariat du Commonwealth ; Cheffe, Section de droit pénal, directrice adjointe, Division des affaires juridiques et constitutionnelles ; Je dirigeais la Section de droit pénal afin de fournir de l'assistance et des conseils juridiques et politiques généraux aux membres des États du Commonwealth sur des questions de droit pénal et international. J'ai également organisé et réalisé des ateliers réunissant tous les pays du Commonwealth sur différents sujets ayant trait au droit international pénal et j'ai préparé des directives et une législation type. Le programme qui a été élaboré sur la mise en œuvre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale est particulièrement pertinent. En collaboration avec un groupe d'experts du Commonwealth, j'ai élaboré une législation type afin d'aider les États à intégrer les dispositions du Statut à leur droit interne. Cela a été accompagné d'un guide explicatif soulignant les questions pertinentes à examiner au cours de l'élaboration de la législation nationale. En fonction de ces matériaux, j'ai organisé et animé une série d'ateliers régionaux pour discuter des défis particuliers auxquels les États se sont confrontés lors de la ratification et de la mise en œuvre, ainsi que des solutions possibles et des voies à suivre. Cette initiative m'a donné un aperçu plus détaillé des instruments-cadres de la CPI et de leurs effets du point de vue du droit criminel et international. Elle m'a également permis de mieux comprendre les défis des États quant aux dispositions en matière de coopération de la partie 9 du Statut de Rome qui est l'outil essentiel sur lequel s'appuie la Cour pour obtenir l'arrestation et la remise en vertu d'une ordonnance rendue par un tribunal et pour recevoir de l'aide sous forme de collecte de preuve dans le contexte des enquêtes et des poursuites.

06-1994 à 07-2000 : Ministère de la Justice du Canada, Ottawa ; Directrice, Groupe d'entraide internationale ; Je gérais le groupe d'entraide internationale (GEI) qui agit au nom du ministre de la Justice du Canada comme l'autorité centrale pour la coopération internationale en matière pénale et qui est responsable de l'administration des programmes d'extradition et d'entraide judiciaire internationale du Canada (collecte de preuve internationale). Un élément majeur de ce travail consistait à discuter et à s'entretenir avec les forces de l'ordre nationales et étrangères et les

autorités responsables des poursuites ou judiciaires afin de cerner les défis relatifs à la mise en œuvre de ces demandes. J'ai également participé à la négociation de plus de 40 traités bilatéraux d'extradition et d'entraide judiciaire. Pour réussir dans ces deux fonctions, il a été nécessaire de coopérer avec les autorités d'États étrangers afin de maîtriser les particularités juridiques de leurs régimes de justice pénale et de développer une compréhension détaillée des autres systèmes et traditions juridiques. Cette expérience s'est avérée très précieuse dans mon rôle de juge du TPIY, et serait tout aussi pertinente au rôle de juge à la CPI, tant sur le plan de la procédure du droit pénal que du droit international. Également à ce titre, j'étais membre de la délégation canadienne pour la négociation du Statut de Rome qui a établi la CPI, ainsi que les Règles de procédure et de preuve et la définition des éléments de crime connexes. En tant que l'un des deux représentants du ministère de la Justice faisant partie de l'équipe de négociation du Canada, j'ai participé étroitement à l'élaboration des principales dispositions relatives à la procédure pénale de la Cour et au régime de coopération des États avec la Cour. Par la suite, j'ai travaillé à l'élaboration de la législation pour l'intégration du Statut de Rome dans le droit canadien afin de permettre la ratification du traité par le Canada. Je crois que la connaissance détaillée du Statut de Rome obtenue par ces expériences constitue un atout important pour le travail de juge de la CPI et réponds aux critères de qualification concernant le droit pénal et le droit international.

- 01-1990 à 06-1994 : Ministère de la Justice du Canada, Ottawa ; Conseillère principale, Direction du droit pénal ; Je traitais un vaste éventail de questions de droit pénal, y compris la coopération internationale. Une partie considérable de ma pratique a porté sur des litiges au nom du gouvernement du Canada, y compris devant la Cour suprême du Canada en matière pénale, d'extradition et d'affaires constitutionnelles. Cette expérience a renforcé mes connaissances en matière de pratique du droit pénal, particulièrement en ce qui concerne le travail en appel, et a également contribué à améliorer ma compréhension de l'élément de coopération internationale du droit pénal international.
- 06-1987 à 01-1990 : Ministère de la Justice du Canada, Ottawa ; Avocate, Section des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre ; En tant que l'un des cinq chefs d'équipe, j'étais chargée de préparer les évaluations de dossier en vue d'éventuelles poursuites en vertu de la Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre nouvellement adoptée, pour examen par le ministre de la Justice et le procureur général. Je préparais des avis juridiques détaillés sur des questions de droit international, de droit international humanitaire, de droit international pénal et de droit pénal. Dans le cadre de l'élaboration d'un mémoire, j'ai consulté des experts en droit pénal international, dont sir Ian Brownlie et le professeur Cherif Bassiouni. J'ai également fourni des conseils au ministre et aux hauts fonctionnaires du Ministère sur des questions juridiques et politiques liées à des poursuites relatives aux génocides, aux crimes contre l'humanité et aux crimes de guerre. Dans le cadre de ce travail, j'ai examiné les dossiers des procédures et la jurisprudence de Nuremberg et de Tokyo. Dans l'ensemble, j'ai acquis une expertise considérable dans le domaine du droit pénal et du droit international humanitaire et à l'égard de la poursuite des crimes internationaux qui sont les crimes principaux visés par le Statut de Rome.
- 06-1982 à 06-1987 : Ministère de la Justice du Canada, Bureau régional de Winnipeg ; Procureure fédérale ; J'ai mené un vaste éventail de poursuites, y compris des cas complexes d'accusation de complot mettant en cause plusieurs accusés. J'ai également agi comme conseillère devant la Cour d'appel du Manitoba et la Cour suprême du Canada afin de

défendre un certain nombre d'affaires pénales, y compris des défis fondés sur la protection des droits de la personne consacrés dans la Charte canadienne des droits et libertés. En outre, je m'occupais des poursuites portées devant la cour de circuit dans le Nord du Manitoba et dans le territoire du Yukon. Cette expérience quotidienne du travail de poursuite m'a permis de développer des compétences de base en droit pénal et des habiletés en salles d'audience qui sont très pertinentes au travail d'un juge international.

Autres activités professionnelles pertinentes

En cours depuis 2004 : Chargée de cours à temps partiel, programme d'été sur le droit pénal international, Université Queens, Canada (cours donnés dans un établissement du Royaume-Uni).

En cours depuis 2016 : Chargée de cours pour la formation des jeunes procureurs, Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de la personne, Syracuse, Italie.

En cours depuis 2016 : Membre du groupe d'experts de la Commission justice pour la faune (« Wildlife Justice Commission »).

1998-2000 : Chargée de cours à temps partiel en droit pénal international, Faculté de droit de l'Université McGill (Canada).

2007-2010 : Membre du Conseil d'administration du Hiil Institute (Innovating Justice), La Haye.

Publications les plus pertinentes

- Commentary on the Rome Statute of the International Criminal Court; Observer's Note, partie 9 International Cooperation and Judicial Assistance, Troisième édition, Triffterer/Ambos, Verlag C.H. Beck, OHG, Allemagne, 2015 (première et deuxième éditions du même commentaire).
- The ICTY and its Relationship with National Jurisdictions, chapitre pour The Legacy of the International Criminal Tribunal for the Former Yugoslavia, édité par Bert Swart, Alexander Zahar et Goran Sluiter, Oxford University Press, 2011.
- State Cooperation and Transfer, chapitre pour Routledge Handbook of International Criminal Law, édité par William A. Schabas et Nadia Bernaz, Routledge 2010.
- The Rome Statute and Domestic Legal Orders, Volume II, chapitre sur le Canada, avec Darryl Robinson, Nomos Verlagsgesellschaft, Baden-Baden, 2005.
- The International Criminal Court, Elements of Crime and Rules of Procedure and Evidence, Chapitre 14, Enforcement, Éditeur Roy Lee, Transnational Publishers, 2001, Ardsley New York.

Voir également

- The Office of the Ombudsperson: a case for fair process, chapitre pour Strengthening the Rule of Law through the Security Council, édité par Jeremy Farrall et Hilary Charlesworth, Routledge, 2016.
- No Hiding Place: How justice need not be blinded by borders, Combating International Crime, chapitre pour The Longer Arm of the Law, édité par Steven Brown, Routledge-Cavendish, 2008.
- Towards Meaningful Adherence to Multilateral Instruments for International Cooperation: the Challenges to Effective Mutual Legal Assistance, Treaty Enforcement and International Cooperation in Criminal Matters, Rodrigo Yepes-Enriquez et Lisa Tabassi (éd.), T.M.C. Asser Press, 2002, La Haye, Pays-Bas.

Séminaires les plus pertinents

J'ai donné un nombre considérable de conférences et d'exposés durant ma carrière dans le cadre d'un certain nombre de conférences et de séminaires. Ce qui suit n'est qu'un échantillon représentatif :

- Présentation sur le procès équitable devant les tribunaux nationaux et internationaux, Société américaine de droit international, Washington, D.C., avril 2017.
- Discours d'ouverture à la Commission sur la règle de droit et les sanctions dans le cadre du Sommet mondial du droit, Londres, Royaume-Uni, février 2015.
- Présentation sur la voie vers une justice internationale durable dans le cadre de la réunion annuelle de l'Association internationale du Barreau à Buenos Aires, Argentine, 2008.
- Présentation sur la négociation du Statut de Rome dans le cadre de la réunion annuelle de l'Association internationale du Barreau à Durban, en Afrique du Sud, 2002.

Distinctions reçues

- 1981 : Médaille d'or de l'Université du Manitoba pour les meilleurs résultats en droit.
- 1980 : Bourse de l'association des diplômés pour bons résultats.
- 1980 : Prix Carswell Book - meilleurs résultats en deuxième année de droit.
- 1980 : Bourse Chevron Standard Limited pour la meilleure moyenne pondérée cumulative en droit, deux premières années.
- 1979 : Bourse de premier cycle Isbister pour les meilleurs résultats.
- 1979 : Bourse Lieutenant M.M. Soronow pour les meilleurs résultats en première année de droit.
- 1979 : Prix Carswell Book - meilleurs résultats en deuxième année de droit.
- 1979 : Prix H.I. Corne en droit des contrats.
- 1979 : Bourse commémorative David Levin en droit immobilier.
- 1979 : Prix L. D. Morosnick en droit pénal (ex-aequo).
- 1978 : Prix de l'étudiante de l'année du Collège Saint-Paul.
- 1978 : Prix Klieforth en histoire américaine.
- 1977 : Bourse commémorative Father Gerald Sheridan en économie.
- 1977 : Bourse de l'association des diplômés pour bons résultats.
- 1977-1981 : Inscrite sur la liste d'honneur du recteur.

Intérêts personnels

Voyages, littérature, théâtre, musique, danse.

Autres faits pertinents

Après avoir travaillé durant 17 ans à l'échelle internationale au sein de cinq différentes organisations internationales, je possède une solide expérience du travail dans un environnement multiculturel, ainsi qu'un profond attachement pour ce travail.

Je suis également passionnée par la justice pénale internationale et une grande partie de ma carrière a été consacrée à travailler en collaboration avec des institutions ou dans des rôles où je pouvais apporter une contribution et un appui. J'ai eu le privilège d'avoir l'extraordinaire expérience de servir comme juge du TPIY. Après avoir participé à l'élaboration et à la mise en place de la Cour pénale internationale, j'espère maintenant d'avoir la chance de servir encore dans un rôle judiciaire dans cette importante institution avec laquelle j'ai un fort lien et un engagement personnel.

12. VUKOJE, Dragomir (Bosnie-Herzégovine)

[Original : anglais]

Note verbale

L'Ambassade de Bosnie-Herzégovine au Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, faisant référence à la note ICC-ASP/16/SP/07 en date du 7 mars 2017, a l'honneur d'informer le Secrétariat que la Bosnie-Herzégovine a décidé de proposer la candidature de M. Dragomir Vukoje, juge à la Cour de Bosnie-Herzégovine, à l'élection aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale au titre de la liste A, pour la période allant de 2018 à 2027, qui doit avoir lieu lors de la seizième session de l'Assemblée des États Parties qui se tiendra, à New York, du 4 au 14 décembre 2017.

Le juge Dragomir Vukoje remplit toutes les conditions requises aux paragraphes 3, 4, 5, 7 et 8 de l'article 36 du Statut de Rome. Jouissant d'une haute considération morale, connu pour son impartialité et son intégrité, il a exercé pendant près de 25 ans comme juge, s'occupant exclusivement d'affaires pénales. À la Cour de Bosnie-Herzégovine, il a présidé la Chambre de première instance dans des affaires de crimes contre l'humanité et contre les valeurs protégées par le droit international, qui sont au nombre des domaines les plus complexes du droit pénal. Il a également été juge à la Chambre d'appel, Section I, chargée des crimes de guerre de la Cour de Bosnie-Herzégovine, et, à ce titre, a été appelé à s'occuper d'affaires pénales.

Le juge Vukoje est Docteur en sciences juridiques (thèse : « Procès des crimes de guerre du point de vue des droits de l'homme – Application des normes d'un procès équitable conformément à la Convention européenne des droits de l'homme dans les affaires relatives à des crimes de guerre »). Il a également publié un certain nombre d'ouvrages universitaires pertinents dans le domaine du droit pénal international. Le juge Vukoje a suivi des formations avancées dans les tribunaux français, britanniques, américains et au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Les autorités de Bosnie-Herzégovine sont intimement convaincues que l'expérience et les qualifications étendues de M. Vukoje seraient un atout précieux pour les travaux de la Cour pénale internationale.

Exposé des qualifications

Exposé présenté conformément au paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et à la résolution ICC-ASP/3/Res.6, telle qu'amendée par les résolutions ICC-ASP/5/Res.5 et ICC-ASP/12/Res.8, annexe II et ICC-ASP/14/Res.4, annexe II relative à la procédure de présentation des candidatures et d'élection des juges à la Cour pénale internationale

État indiquant de manière détaillée en quoi le candidat présente les qualités requises au paragraphe 3 a) de l'article 36

Le juge Vukoje ayant été nommé par le Haut Conseil de la magistrature de Bosnie-Herzégovine aux fonctions de juge à la Cour de Bosnie-Herzégovine, fonction qui, indépendamment des qualifications professionnelles, exige également que leur titulaire soit réputé pour son impartialité professionnelle et jouisse d'une haute considération morale, les conditions exigées au paragraphe 3 a) de l'article 36 se trouvent satisfaites ;

État indiquant de manière détaillée en quoi le candidat présente les qualités requises au paragraphe 3 b) de l'article 36

Le curriculum vitae de M. Vukoje montre, de même que le fait qu'il occupe les fonctions de juge à la Cour de Bosnie-Herzégovine, qu'il est juge depuis 1994 et s'occupe exclusivement d'affaires pénales et, qu'à la Cour de Bosnie-Herzégovine, il a présidé la

Chambre de première instance lorsqu'elle a été saisie d'affaires de crimes contre l'humanité et contre les valeurs protégées par le droit international, qui sont au nombre des aspects les plus complexes du droit pénal. M. Vukoje a également été juge à la Chambre d'appel, Section I, chargée des crimes de guerre, de la Cour de Bosnie-Herzégovine et, à ce titre, a été appelé à s'occuper d'affaires pénales.

Outre l'expérience professionnelle susmentionnée, il convient d'ajouter que le juge Vukoje a obtenu, en 2015, un doctorat en sciences juridiques de l'Université pan-européenne APEIRON de Banja Luka, après avoir soutenu sa thèse intitulée « Procès des crimes de guerre du point de vue des droits de l'homme – Application des normes d'un procès équitable conformément à la Convention européenne des droits de l'homme dans les affaires relatives à des crimes de guerre ». Il a également publié de nombreux ouvrages universitaires pertinents dans le domaine du droit pénal international.

Ce qui précède montre que le candidat répond aux conditions visées au paragraphe 3 b) ii) de l'article 36 concernant la compétence en matière de droit international humanitaire.

État indiquant de manière détaillée en quoi le candidat présente les qualités requises au paragraphe 3 c) de l'article 36

Le certificat joint montre que M. Vukoje a une excellente connaissance du français, qui est l'une des langues de travail de la Cour, et le parle couramment, conformément aux conditions relatives aux compétences linguistiques. Également joint est un certificat attestant que M. Vukoje a suivi avec succès des cours d'anglais.

État indiquant de manière détaillée en quoi le candidat présente les qualités requises au paragraphe 4 a) de l'article 36

L'élection de M. Vukoje aux fonctions en question a été réalisée par le Haut Conseil de la magistrature, qui est l'autorité compétente en matière d'élection des juges à tous les niveaux en Bosnie-Herzégovine, conformément à la Loi relative au Haut Conseil de la magistrature ainsi qu'à la procédure de présentation de candidatures aux plus hautes fonctions judiciaires en Bosnie-Herzégovine. Les conditions visées au paragraphe 4 a) i) de l'article 36 du Statut de Rome se trouvent ainsi réunies.

Informations concernant la liste au titre de laquelle la candidature est présentée, conformément au paragraphe 5 de l'article 36

Considérant que M. Vukoje possède les qualifications prescrites par le paragraphe 3 b) i), sa candidature est présentée au titre de la liste A.

Informations visées au paragraphe 8 a) i) – iii) de l'article 36

Lorsqu'il a élu M. Vukoje, le Haut Conseil de la magistrature de la Bosnie-Herzégovine a eu à l'esprit les dispositions du paragraphe 8 a) i) – iii) de l'article 36 du Statut.

Informations indiquant si le candidat est spécialisé dans certaines matières, conformément au paragraphe 8 b) de l'article

Il ressort clairement du curriculum vitae de M. Vukoje que, dans son travail quotidien de juge à la Cour de Bosnie-Herzégovine, l'intéressé est appelé à statuer sur des questions concernant de graves violations du droit international humanitaire appelant une analyse de nombreuses publications juridiques et de la jurisprudence pertinente. Il a également été à même d'échanger des vues avec ses confrères juges internationaux, qui siégeaient à la Cour de Bosnie-Herzégovine jusqu'à la fin 2012 et, ce faisant, d'approfondir sa connaissance des autres systèmes juridiques. En outre, le juge Vukoje a participé à de nombreux séminaires concernant, entre autres, la mise en œuvre de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et des instruments internationaux relatifs au droit humanitaire et a suivi des formations en France et au Royaume-Uni ainsi qu'au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Informations indiquant la nationalité de la personne dont la candidature est proposée, conformément au paragraphe 7 de l'article 36

Le juge Dragomir Vukoje est ressortissant de la Bosnie-Herzégovine et sa candidature est présentée par ce pays.

Curriculum vitae

Données personnelles

Renseignements personnels

Prénom : Dragomir
 Nom : Vukoje
 Sexe : Masculin
 Date de naissance : 27 août 1951
 Lieu de naissance : Trebinje, Bosnie-Herzégovine
 Nationalité : Bosnie-Herzégovine
 État civil : Marié, deux enfants
 Langues : Français : (lu) très bon niveau ; (écrit) très bon niveau ; (parlé) très bon niveau
 Anglais : (lu) bon niveau ; (écrit) bon niveau ; (parlé) satisfaisant

Formation

Janvier 2017 : Membre du Haut Conseil de la magistrature de Bosnie-Herzégovine au nom de la Cour de Bosnie-Herzégovine.
 Mai 2016 : Professeur adjoint (maître de conférences) à l'Université indépendante de Banja Luka, sujets abordés incluant le droit pénal et le code de procédure pénale.
 3 octobre 2015 : Doctorat en droit de l'Université Apeiron de Banja Luka.
 2010-2011 : Approbation de la thèse intitulée « Dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme applicables aux crimes de guerre » par le Conseil d'administration de la Faculté de droit de l'Université Apeiron de Banja Luka.
 2008-2010 : Maîtrise en droit spécialisée dans les crimes contre l'humanité, Faculté de droit, Université Apeiron de Banja Luka.
 1993 : Examen d'admission au Barreau, Podgorica (Monténégro).
 1970-1974 : Université de Belgrade, Faculté de droit, Belgrade (Serbie).
 1966-1970 : Études secondaires à Trebinje.

Conférences internationales pertinentes

2017 : Conférence judiciaire, Belgrade (Pravosudna konferencija) IPA 2015 programme multi-utilisateur, Projet WINPRO III, Chris Albiston, directeur de projet et président ;
 Conférence scientifique internationale sur le thème « Système de voies de recours dans le code de procédure pénale contemporain », Mt. Vlaši , organisée, entre autres, par la Faculté de droit, Université de Zenica. Animateurs : Professeur Stanko Bejatovi , Professeur Miodrag Simovi , Professeur Tadija Bubalovi , entre autres.

- 2016 : Conférence internationale sur le thème « Décisions judiciaires dans les affaires de terrorisme », Institut CEELI, Prague. Rapporteur au nom de la délégation judiciaire de Bosnie-Herzégovine ;
 Participation à la table ronde sur le thème « Réforme de la législation pénale – Prospects régionaux », Hôtel Bosna, Sarajevo. Présentation du thème « Égalité des armes dans le système accusatoire et protection des droits de la Défense – Expériences de la Bosnie-Herzégovine et de la Serbie », organisée par : USAID, ABA, Réseau régional des Balkans sur les principes du droit, Partenaires pour le changement démocratique – Serbie, Barreau de Serbie, Barreau de l'ex-République yougoslave de Macédoine, Barreau de Bosnie-Herzégovine, entre autres.
 Formation à l'intention des juges et des procureurs sur le thème « Législation anti-discriminations et droit pénal – Suppression des violences faites aux personnes LGBT, Expériences de la Bosnie-Herzégovine et de la région », organisée par le CEST de Bosnie-Herzégovine, Open Center Sarajevo, l'ambassade de Norvège, Jahorina, 9-10 mai 2016 ;
 Séminaire à l'intention des juges et des procureurs, organisé par l'OSCE et le CEST de Serbie, à Banja Luka, dans le cadre du « Renforcement global des capacités visant à la poursuite efficace des crimes de guerre en Bosnie-Herzégovine », Banja Luka, 12-13 mai 2016. Formateur agréé (OSCE) : « Formes de commissions de crimes et types de culpabilité » ;
 Intervenant lors du séminaire à l'intention des étudiants en droit de l'Université de Tuzla sur le thème « Application du droit pénal international devant les tribunaux nationaux et internationaux », Tuzla, organisé par la mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine ;
 Intervenant lors de la conférence scientifique internationale sur le thème « Instruments de lutte contre le terrorisme et tout autre crime violent dans le droit pénal », Tesli , Bosnie-Herzégovine, 22-23 avril 2016.
- 2014 : Membre de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) en Bosnie-Herzégovine.
- 2011 : Belgrade (Serbie), Fondation pour le droit humanitaire, Patrimoine du TPIY ;
 Séminaire sur le thème « L'arte del dubbio », Sarajevo, présentation par le Sénateur Gianrico Carofiglio.
- 2009 : Stage d'une semaine organisé dans les locaux de la Cour suprême de Suède par l'Agence suédoise pour le développement international.
- 2008 : Stage à la Cour européenne des droits de l'homme, Strasbourg ;
 Stage de deux semaines aux Etats-Unis organisé par le Département de justice américain ;
 Présentateur, avec le juge Almiro Rodrigues, lors de la conférence tenue à Sarajevo-Ilidža, 25-26 juin 2008, sur le thème « Communication dans la salle d'audience aux fins de garantir une équité de traitement pour les participants à la procédure pénale issus de différents environnements sociologiques et culturels ».
- Mars 2006 et 2008 : Stage au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).
- 2007 : Stage d'une semaine au Royaume-Uni, organisé par l'ambassade du Royaume-Uni en Bosnie-Herzégovine, en coopération avec le Conseil de l'Union européenne.
- 2002 : Stage de deux mois à l'École nationale de la magistrature et à la Cour d'appel de Paris (France). Études pratiques au Tribunal de grande instance de Saint Etienne.
- Novembre 1997 - Juin 1998 : Stage de six mois à l'École de la magistrature de Paris (France). Études pratiques au Tribunal de grande instance de Tarbes. Deux mois de cours de français intensif à Vichy, Université de Clermont-Ferrand et un mois à l'Alliance française de Paris.
- 1997 : Stage d'un mois organisé par le Conseil de l'Europe et le Ministère de la justice français.

Activités professionnelles pertinentes

Activités judiciaires

- 2010 : Juge ad hoc à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg – Liste officielle des juges ad hoc pour l'année 2016¹.
- 2009 : Candidat officiel de la Bosnie-Herzégovine aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale à La Haye lors de l'Assemblée des États Parties, janvier 2009, New York.
- 2005-à nos jours : Juge de la Cour de Bosnie-Herzégovine (Cour d'État) à Sarajevo, Chambre d'appel, Section I chargée des crimes de guerre, Section II chargée du crime organisé ; Premier président du panel chargé des crimes de guerre à la Cour de Bosnie-Herzégovine.
- 1998-2005 : Juge au Tribunal de district de Trebinje (Bosnie-Herzégovine).
- 1993-1998 : Juge au Tribunal de Trebinje (Bosnie-Herzégovine).

Activités non judiciaires

- 2017 Nommé au Comité chargé de l'élection des juges de la Cour européenne des droits de l'homme au nom de la Bosnie-Herzégovine.
- 1975 – 1993 Juriste à la société Elektrodistribucija (fournisseur d'électricité) à Trebinje.

Activités professionnelles non juridiques

- 2009-2012 Nommé formateur à l'intention des juges et des procureurs par décision du Centre de formation à la magistrature de la Fédération de Bosnie-Herzégovine.
- 2010-2017 Membre du jury d'examen au Barreau pour le droit pénal.

Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

L'article II/2 de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine dispose que les droits et les obligations visés par la Convention européenne des droits de l'homme et ses protocoles s'appliquent directement à la Bosnie-Herzégovine et que de telles dispositions priment sur toute autre loi. C'est la raison pour laquelle, en tant que juge de la Chambre d'appel, Section I chargée des crimes de guerre, et Section II chargée du crime organisé, de la criminalité économique et de la corruption, j'ai été amené à statuer en appel dans des affaires relatives à la privation de liberté (contestation de la privation de liberté) lorsqu'un plaignant faisait référence à la violation de l'article 5 de la Convention européenne des droits de l'homme ou lors d'appels interjetés au titre de l'article 6 de ladite Convention. Il convient également de noter que j'ai statué sur des cas de violations des droits de l'homme, à savoir sur des violations graves du droit humanitaire international au titre de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme concernant l'interdiction de la torture. En tant que juge à la Division administrative, j'ai souvent été amené à statuer et délibérer sur des appels interjetés au titre de la violation du droit à la propriété tel que garanti par l'article 1 du Protocole 1 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Après avoir occupé pendant neuf ans les fonctions de juge à la Cour de Bosnie-Herzégovine, au cours desquels j'ai principalement statué sur des affaires relatives à des crimes de guerre en siégeant au sein de l'équipe chargée des appels internationaux, je peux affirmer que je dispose d'une très grande expertise en matière de droit humanitaire international, de conventions internationales et de droit international coutumier.

¹ Voir annexe 3, Conseil de l'Europe, Assemblée parlementaire, Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, Juges ad hoc à la Cour européenne des droits de l'homme : un aperçu, Rapport d'information, AS/Jur (2011) 36, 19 octobre 2011, ajdoc36 2011.

Activités publiques

Le Haut Conseil de la magistrature de Bosnie-Herzégovine a adopté un Code de déontologie dont l'objectif est de promouvoir des standards éthiques et professionnels dans le fonctionnement du système judiciaire en Bosnie-Herzégovine. Le Code stipule, entre autres, que les juges sont autorisés à participer aux activités relevant des domaines religieux, caritatif et civique, sous réserve de ne pas être impliqués dans toute activité ou association préjudiciable à leur impartialité ou à leurs fonctions judiciaires (article 2.2.3). Ce même article indique que les juges devraient s'abstenir de :

- a) Adhérer à un parti politique ;
- b) Assister à des réunions politiques ou à des événements visant à collecter des fonds pour une organisation politique ;
- c) Soutenir financièrement des partis politiques ou des campagnes ;
- d) Prendre part publiquement à des débats politiques controversés, à l'exception de sujets directement liés aux travaux des tribunaux, à l'indépendance du pouvoir judiciaire ou à des aspects fondamentaux de l'administration de la justice ; et
- e) Signer toute pétition visant à influencer une décision politique.

Il est clair que ce qui précède impose aux juges des conditions relativement strictes s'agissant des activités publiques qu'ils pourraient éventuellement réaliser, l'objectif étant de préserver leur impartialité. Par conséquent, afin de respecter la déontologie de ma profession, je n'ai jamais, en qualité de juge, mené aucune activité qui pourrait mettre en péril mon indépendance, mon impartialité ou mon intégrité. Je réponds donc par la négative aux points a), b) et c) suivants :

- a) Mandat public ;
- b) Postes électifs ; et
- c) Fonctions au sein d'un mouvement ou d'un parti politique.

Autres activités

Domaine : Association des citoyens-amateurs de la langue française – Club francophone de Trebinje.

Durée : 2000 – 2006.

Fonctions : Président du Club.

Publications et autres ouvrages, autres conférences

- Dragomir Vukoje, « Droit pénal et procédure pénale en Bosnie-Herzégovine », Neum, 7-10 juin 2017, *Le droit et la justice, Journal de jurisprudence et de théorie du droit* ; Sarajevo.
- Dragomir Vukoje, « Légalité des éléments de preuve en droit pénal », Conférence scientifique internationale, *Mili i*, 21-22 avril 2017.
- Dragomir Vukoje, « Aspects du crime organisé en Bosnie-Herzégovine dans le cadre de la loi pénale et de la loi relative à la procédure pénale », seizième conférence sur le droit pénal, Neum, 7-10 juin 2017, publié dans la revue *Pravo i Pravda (Le droit et la justice)*, Sarajevo, 2017.
- Dragomir Vukoje, « Terrorisme et rôle de la loi dans la lutte contre le terrorisme – Expériences du pouvoir judiciaire en Bosnie-Herzégovine », Conférence scientifique internationale – Concepts et politiques sécuritaires – Une nouvelle génération de risques et de menaces », 4-5 juin 2017, Ohrid, Volume I, Skopje 2017, (99-110), UDK : 323.285:347.962.096 (497.6).
- Dragomir Vukoje, « La notion de terrorisme et le rôle de la loi dans la lutte contre le terrorisme », Ministère de la justice de la Republika Srpska, Association serbe pour la théorie et la pratique du droit pénal, Association internationale des pénalistes de Banja Luka, Rassemblement scientifique international sur le thème « Instruments du droit

- pénal dans la lutte contre le terrorisme et autres crimes violents », Compendium, Recueil, Tesli , 21-22 avril 2016.
- Réunion consultative d'experts du CICR sur le secteur judiciaire et le droit humanitaire international, Groupe de travail 1, « Pour une meilleure compréhension de la façon dont les différents tribunaux nationaux ont contribué ou pourraient contribuer à l'interprétation, à la clarification, à l'application et au développement du droit humanitaire international », Rapporteur : Dragomir Vukoje, Juge à la Chambre d'appel, Cour de Bosnie-Herzégovine. Autres participants : Juge Wolfgang Schomburg (Professeur honoraire, Docteur en droit civil), Johan du Tot (Haute Cour d'Afrique du Sud), Jorge Errandon (juriste à la Cour interaméricaine des droits de l'homme), David Tolbert (Président du Centre international pour la justice transitionnelle, New York), Cherif Bassiouni (Professeur émérite et Président de l'International Human rights law Institute, Université de De Paul, Faculté de droit, Chicago ; Président de l'Institut supérieur international des sciences criminelles, Syracuse (Italie) ; Président d'honneur de l'Association internationale de droit pénal), entre autres, Genève, 28–29 mai 2015.
 - Normes de preuve dans les affaires relatives à des crimes de guerre – Conférence scientifique internationale sur le thème de l'application de la législation pénale, Recueil, Faculté de droit de Banja Luka, 4-5 février 2011.
 - En collaboration avec Božidar Banovi , docteur en droit, co-auteur d'un document intitulé « L'interdiction de la torture, comme norme de jus cogens du droit pénal international et du droit international des droits de l'homme », ISSN 1820-2969, 2010, vol. 48, . 2, .., pages 147-168, COBISS.SR-ID 181455372.
 - Collège judiciaire de Bosnie-Herzégovine, juin 2008, Neum, Bosnie-Herzégovine. Conférence sur l'utilisation des faits jugés dans le cadre des décisions du TPIY ;
 - Importance historique du Code civil français et de sa codification – une réflexion juridique serbe, Journal de théorie et de pratique du droit, Banja Luka, n° 41 (2007).
 - Collège judiciaire de Bosnie-Herzégovine, juin 2007, Neum, Bosnie-Herzégovine. Conférence sur le nouveau Code de procédure pénale.
 - Programme de formation à l'intention des juges des cours d'appel de Bosnie-Herzégovine, mai 2007, Banja Luka, Bosnie-Herzégovine. Conférence sur les peines en matière de crimes de guerre et de crime organisé rendues par la Cour de Bosnie-Herzégovine.
 - Programme de formation à l'intention des juges chargés des crimes de guerre, septembre 2006, Vlačići , Bosnie-Herzégovine. Animateur de la réunion sur les crimes de guerre. Conférenciers : Professeur Zoran Pajić (King's College de Londres), Professeur William Schabas (Directeur de l'Irish Centre for Human Rights de la National University of Ireland, Galway (Irlande)).
 - Conférence régionale sur le procès des crimes de guerre au niveau national, octobre 2006, Milošević, Monténégro. Conférence sur des questions en lien avec les crimes de guerre. Conférenciers : Clint Williamson (Ambassadeur des Etats-Unis chargé de la poursuite des crimes de guerre), Sam Nazzaro (jurisconsulte du Département de la justice des Etats-Unis, Ambassade à Belgrade), Nicholas Ackerman (Directeur régional pour l'Europe centrale et orientale du Département de la justice des Etats-Unis), Nataša Kandić (Directrice du Humanitarian Law Fund), David Tolbert (Procureur adjoint du TPIY) et Joseph Paonesha (US Marshal).
 - Première conférence nationale sur le thème « Poursuivre les crimes de guerre – Réalisations et défis à relever », organisée avec le soutien du WCC Project, juin 2006, Sarajevo, dans le cadre du projet de l'UNDP et du Gouvernement du Japon intitulé « Soutien à la création d'une Chambre chargée des crimes de guerre ». J'ai participé activement aux débats sur le thème « Législation actuelle sur le transfert des éléments de preuve dans le cadre des affaires relatives aux crimes de guerre (La Haye – Bosnie-Herzégovine – Autres entités) – Études des réglementations ».
 - Les nouvelles solutions juridiques sont-elles de nature à améliorer l'efficacité de la procédure pénale ?
 - Le droit et la justice, Journal de la jurisprudence et de la théorie du droit, Sarajevo, n° 1-2, décembre 2004) ; Justice pénale en France : un aperçu, Journal de la justice, de la jurisprudence et de la théorie du droit, Banja Luka, n° 12, mars 2004.
 - Colloque sur le thème « Code civil et droit européen », octobre 2004, Faculté de droit de l'Université de Sarajevo. Conférence sur la signification historique du Code civil en France.

- Troisième conférence annuelle sur le droit pénal, juin 2004, Neum, Bosnie-Herzégovine. Conférence sur les nouvelles solutions juridiques de nature à améliorer l'efficacité de la procédure pénale.

Autres formations, programmes et visites d'études

- Analyse des verdicts de la Cour européenne des droits de l'homme, séminaire organisé à Sarajevo, 14-15 septembre 2009.
- Trois visites à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg (1997, 1998 et 2008).
- Voyage d'études des juges et des procureurs de Bosnie-Herzégovine aux Etats-Unis, visite des tribunaux, des bureaux chargés des enquêtes et des poursuites, ainsi que des facultés de droit de Pittsburgh et Boston, 11-25 octobre 2008. Au programme : gestion de l'enquête et du procès d'affaires complexes liées au crime organisé.
- Présentation du projet « Les pertes de vie en Bosnie-Herzégovine 1991-1995, juin 2007, Sarajevo, Bosnie-Herzégovine. Évaluation du projet par trois experts indépendants : Patrick Ball, Philip Verwimp et Ewa Tabeau.
- Indépendance du pouvoir judiciaire et enjeux liés à la transition, juin 2007, Belgrade, Serbie.
- Protection des droits de l'homme dans le cadre du droit pénal en Bosnie-Herzégovine, mai 2006, Neum, Bosnie-Herzégovine.
- Voyage d'études des juges de la Cour de Bosnie-Herzégovine en Angleterre et dans le sud du Pays de Galles, février 2006.
- Voyage d'études des juges de la Cour de Bosnie-Herzégovine au TPIY, janvier 2006, La Haye, Pays-Bas : suivi du procès *Milošević* et de l'affaire dite des *Trois de Vukovar* (Mrkšić, Radić, Šljivančanin) et réunion avec des représentants du Bureau du Procureur, du Greffier et de la Branche judiciaire.
- Séminaire sur le thème « Les crimes de guerre ». Animateurs : les juges Miletić et Rodrigues, novembre 2005, Sarajevo, Bosnie-Herzégovine.
- Séminaire sur le thème « La procédure pénale », organisé par le Département de la justice des Etats-Unis. Animateurs : Manuel Real, juge, David O. Carter et Steven Kessler, Procureur, septembre 2005. Séminaire sur le thème « Les crimes de guerre ». Animateurs : Dermont Groome, Antoinette Issa, Gabrielle McIntyre, Catherine Marchi-Uhel, Frederick Harhoff, mars 2005, Sarajevo, Bosnie-Herzégovine.
- Opérations de sensibilisation du TPIY auprès des communautés locales en Bosnie-Herzégovine – travaux du TPIY en lien avec les crimes de guerre commis à Foča, octobre 2004.
- Séminaire sur le thème « Le droit international humanitaire devant le TPIY et les tribunaux nationaux ». Conférenciers : Almiro Rodrigues (ancien juge du TPIY), Aryeh Neier (Président de l'Open Society Institute – New York), Franck Orton (Médiateur pour les droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine), Eugene O'Sullivan et John E. Ackerman (auteurs de l'ouvrage « Practice and Procedure of the ICTY »), John Richard et William Day Jones (Conseil de la Défense devant le TPIY), Sarajevo, Bosnie-Herzégovine, février 2002.
- Séminaire sur le thème « La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme », Banja Luka, Bosnie-Herzégovine, septembre 2002.
- Séminaire sur le thème « Le droit international humanitaire devant le TPIY et les tribunaux nationaux ». Conférenciers : Aryeh Neier (Président de l'Open Society Institute – New York), Professeur Eugene O'Sullivan et John E. Ackerman (auteurs de l'ouvrage « Practice and Procedure of the ICTY »), Professeur Peter Murphy, Professeur Zoran Pajić, John Richard Day Jones, Rodney Dixon, entre autres, Sarajevo, Bosnie-Herzégovine, février 2002.
- Séminaire sur le thème « Le nouveau Code pénal de la Republika Srpska – grandes orientations de la restructuration », Teslić, Bosnie-Herzégovine, décembre 2000.
- Participation à 50 autres séminaires.